

NOVEMBRE 2025

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 64

Rapport méthodologique de l'ISADF 2025 :
Mise en place d'une enquête citoyenne et
construction de l'indice synthétique

RÉSUMÉ

Un nouvel exercice de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), outil de diagnostic local, a été publié par l'IWEPS en mai 2025. Il couvre 13 droits et est composé de 148 indicateurs. Ce nouveau Rapport de recherche, complémentaire à celui publié en mai ([Rapport de recherche de l'IWEPS n°62](#)), vise à exposer de façon pédagogique et transparente les choix méthodologiques et le processus de construction de l'indicateur, avec un focus spécifique sur l'enquête inédite menée par l'IWEPS auprès de 102 000 habitants de Wallonie francophone.

Ce rapport détaille la conception du questionnaire de l'enquête et la méthodologie d'échantillonnage, avec justification des principaux choix méthodologiques : le nombre de personnes à contacter pour s'assurer d'une bonne représentativité statistique (avec les défis de l'approche locale et une attention particulière aux publics les plus vulnérables), le choix des unités d'échantillonnage et le choix des variables de stratification. Les modes de passation, la

phase de collecte, le traitement des réponses (24 087, soit un taux de réponse de 23,61%), la construction et la sélection des indicateurs composant l'ISADF global sont aussi détaillés. Au final, 103 indicateurs sont issus de l'enquête et représentatifs au niveau de 51 clusters de communes, et 45 indicateurs sont directement représentatifs au niveau communal (32 issus de données administratives et 13 construits sur la base de travaux géomatiques).

Des choix méthodologiques gagnants sont soulignés dans les leçons à tirer : proposer le questionnaire papier dès l'invitation (et non lors d'un rappel ou sur demande) a permis notamment de désamorcer les éventuels problèmes en lien avec la fracture numérique, ou encore la mise à disposition d'une *hotline* efficace pour pouvoir répondre aux questionnements des personnes a permis de rassurer et mettre en confiance. L'IWEPS souligne enfin l'importance de pérenniser l'enquête tous les cinq ans afin d'assurer une comparabilité temporelle des résultats.

Baptiste FERAUD (IWEPS)
Isabelle REGINSTER (IWEPS)
Christine RUYTERS (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Baptiste Feraud** (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)
Christine Ruyters (IWEPS)

Développement du site dédié à l'ISADF: **Michel Martinez et Aurélien Bonnet** (IWEPS)

Communication web : **Aurélie Hendrickx et Lise Gobert** (IWEPS)

Edition et mise en page : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2025/10158/16

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

Remerciements	5
1. Introduction.....	8
2. Le contexte de l'ISADF.....	10
3. Le cadre conceptuel de l'ISADF	11
3.1. L'approche du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.....	11
3.1.1. Les droits de l'homme.....	11
3.1.2. Principes directeurs du HCDH pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme	12
3.1.3. Application des principes directeurs du HCDH pour l'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu.....	13
3.2. L'approche du Conseil de l'Europe pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale	17
3.2.1. La cohésion sociale	18
3.2.2. Principes directeurs du Conseil de l'Europe (COE) pour l'orientation du choix des indicateurs	18
3.2.3. Application des principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs	19
3.3. L'encadrement du développement de l'ISADF.....	20
3.4. Une approche locale.....	21
4. La conception du questionnaire et la rédaction de la lettre d'invitation	22
4.1. Cohérence avec le cadre conceptuel et balises méthodologiques	22
4.2. Harmonisations et arbitrages sur le questionnaire.....	24
4.3. Lettre d'invitation	25
4.4. Tests du questionnaire et de la lettre d'invitation	26
4.6. Retours du terrain	27
5. Méthodologie d'échantillonnage	28
5.1. Le calcul du nombre de personnes à contacter	28
5.2. Les clusters de communes	29
5.3. Les variables de stratification.....	33
6. Modes de passation	34
6.1. La conception de la version papier	34
6.2. La mise à disposition d'une traduction FALC.....	35
6.3. La conception de la version en ligne.....	35
6.4. La gestion des identifiants individuels	36
6.5. Le respect du RGPD et sous-traitance.....	36
7. Phase de collecte	37
7.1. La phase d'invitation	37
7.2. La gestion de la <i>hotline</i>	37
7.3. Le suivi des réponses et la phase de rappel.....	38

7.4. Les taux de réponse	39
7.5. Le traitement des questionnaires papier problématiques	41
7.6. La mise en commun des réponses	41
8. Traitement des réponses.....	42
8.1. La phase de nettoyage des réponses.....	42
8.2. Traitement de la non-réponse.....	43
8.3. Calage sur marges et pondérations finales	47
8.4. Des données prêtes pour la construction d'indicateurs.....	49
9. Sélection des indicateurs composant l'ISADF 2025 et développement du site web.....	50
9.1. Critères de sélection et objectifs sous-jacents	50
9.2. Regroupement des différentes sources d'indicateurs, normalisations et construction d'un indice synthétique	51
9.3. Site web interactif de l'ISADF 2025.....	62
10. Leçons à tirer	64
11. Références.....	66
12. Annexes.....	68
Annexe 1 : Questionnaire utilisé lors de l'enquête ISADF 2024 (version papier).....	68
Annexe 2 : Lettre d'invitation	80
Annexe 3 : Liste des questionnaires d'enquête mobilisés comme sources d'inspiration dans..... l'élaboration du questionnaire ISADF	82

Remerciements

Cette édition 2025 enrichie de l'ISADF a bénéficié des précieux apports de nombreuses personnes et institutions aux différentes étapes de son développement. Leur implication, leur expertise et leur esprit collaboratif ont joué un rôle central dans la réussite de ce projet ambitieux.

Nous tenons à exprimer notre plus grande reconnaissance envers les 24 087 citoyennes et citoyens qui ont eu la gentillesse de participer à l'enquête ISADF. Grâce à eux, nous avons pu élaborer un grand nombre d'indicateurs inédits sur les accès et non-accès aux droits fondamentaux. Leur contribution permettra aussi de réaliser des analyses fines et robustes afin de mieux cerner les enjeux liés à l'accès aux droits fondamentaux des citoyens. Nous les remercions également pour la confiance qu'ils nous ont accordée et pour les témoignages touchants qu'ils nous ont partagés sur leurs conditions de vie et d'accessibilité à leurs droits fondamentaux. Nous espérons que cet engagement citoyen notable inspirera les décideurs politiques et contribuera à renforcer l'accès aux droits pour tous ainsi qu'à soutenir la confiance et la démocratie.

Notre reconnaissance va aussi particulièrement aux experts membres du comité des référents de l'ISADF, dont l'accompagnement méthodologique tout au long du processus a été déterminant. Merci à vous pour votre implication dans la démarche, vos conseils éclairés, vos encouragements et votre intérêt pour le projet : Geneviève Bazier (Office de la Naissance et de l'Enfance), Marie Castaigne (UVCW – Fédération des CPAS), Ricardo Cherenti (CPAS d'Écaussinnes), Christel Christophe (PCS de Gembloux), Jean-François Devos (PCS de Châtelet), Valérie Flohimont (Université de Namur), Sébastien François (UNIA), Françoise Goffinet (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes), Mélanie Joseph (Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), Flavie Leclair (Fédération des Services Sociaux), Christine Mahy (RWLP), Catherine Rousseau (Fédération des Services Sociaux), Grégor Stangherlin (Ville de Liège) et Anne Van Coppenolle (SPW-IAS, Direction de la cohésion sociale). Vos suggestions constructives ont éclairé nos choix et consolidé la pertinence de nos travaux. Votre enthousiasme et vos encouragements ont été un véritable moteur pour nous.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous les experts et partenaires institutionnels qui ont mis leur savoir-faire au service du projet, que ce soit pour l'élaboration du questionnaire d'enquête, le déploiement de l'enquête, la conception d'indicateurs innovants, la mise à disposition ou la production de données statistiques à partir des bases de données administratives ou géomatiques : Elsa Albarello (Administration Générale de l'Enseignement – Fédération Wallonie-Bruxelles), Lantoso Andriamampianina (Administration Générale de l'Enseignement – Fédération Wallonie-Bruxelles), Carina Basile (SPW - Direction du Développement durable), Marie Bauwelinx (SPW MI - AOT), Benjamin Beaumont (SPW Digital), Gilles Beckers (Les Scouts ASBL), Nicolas Berger (Sciensano), Marc Bertrand (Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Stéphanie Berzigotti (Cellule Permanente Environnement-Santé SPW), Anouck Billiet (AVIQ), Marie Bourgeois (SPW - Direction du Développement durable), Katia Castetbon (École de santé publique, Université libre de Bruxelles), Milena Chantraine (Plateforme francophone du Volontariat ASBL), Mélissa Chebieb (Coordination générale de la réforme des soins en santé mentale - SPF Santé), Jérôme Chrétien (ISSeP), Pierre Courbe (Canopea), Diane-Sophie Couteau (Service général de l'action territoriale – Service Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Pierre Damas (Scouts et Guide Pluralistes de Belgique), Kim Mai Dang-Duy (Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Jessica Delangre (Canopea), Alice Denys (SNCB), Laurent Delaite (SPW MI - AOT), Dr Martin Deseilles (Université de Namur et Clinique psychiatrique des Frères Alexiens), Alain Detrez (Direction de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Yarno De Bie (IBPT), Andreas De Bleser (Agence Intermutualiste), Ilse De Man

(Croix-Rouge de Belgique), Hadewych De Sadeleer (Statbel – Statistics Belgium), Nancy Debey (Natagora), Audrey Demaury (Oxfam Belgique), Laurence Dierick (SPW – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Direction de la Prévention des pollutions), Audrey Donceel (Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles), Justine Duchesne (Lire et Écrire), Dominique Dubourg (AVIQ), Flavie Dupont (Service des indemnités – INAMI), Marie Duvivier (Statbel – Statistics Belgium), Marilyn Englebert (SNCB), Gwen Fourmanois (Acces And Go-ABP), Lauriane Guillerm de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), Pol Gosselin (Cellule Permanente Environnement-Santé SPW), Sarah Habran (ISSeP), Manu Harchies (ICEDD), Virginie Hutsemekers (CELINE-IRCEL), Laura Iker (Société Publique de Gestion de l'Eau – SPGE), Tanguy Isaac (SNCB), Julian Jacquemin (LEMA –ULiège), Pierre Jamagne (Statbel – Statistics Belgium), Pierre Jamar (Canopea), Jean-Claude Jasselette (SPW – Département des données transversales), Michel Laffut (ex-collègue de l'IWEPS), Marie Lambert (CRESAM), Lysiane Laurent (Lire et Écrire), Aurélie Leroy (Lire et Écrire), Le Patro de Belgique, Les Faucons rouges de Belgique, Benoît Lhost (APAC), Yasmina Loozen (ISSeP), Patrick Lusyne (Statbel – Statistics Belgium), Philippe Maetz (CELINE-IRCEL), Christine Mainguet (ex-collègue de l'IWEPS), Cédric Mainil (Fédération Wallonie-Bruxelles), Murielle Makuch (Coordination générale de la réforme des soins en santé mentale – SPF Santé), François Maniquet (Université catholique de Louvain), Richard Manirambona (Fédération Wallonie Bruxelles, Expert en santé publique), Sébastien Marcocci (Cellule BRUIT, SPW Mobilité et Infrastructures), Pascal Meeus (INAMI), Caroline Montois (Office de la Naissance et de l'Enfance – Pôle Promotion de la santé à l'école), Samuel Ndam (Office de la Naissance et de l'Enfance), Cloë Ost (Statbel – Statistics Belgium), Jonathan Peuch (FIAN Belgium), Cédric Prevedello (Aquawal), Maryline Reumont (Réseau Volontaires Solidaris), Etienne Rubens (Fédération belge des banques alimentaires), Olivier Ruol (Agence du Numérique), Kalidou Sarr (Office de la Naissance et de l'Enfance), Benjamin Swine (Service des soins de santé – INAMI), Lien Tam Co (Statbel – Statistics Belgium), Stefanie Vandevijvere (Sciensano), Quentin Vanwezel (SPW – Département des données transversales), Valentine Van Garmen (SPW – Direction du Développement durable), Philip Van Marsenille (Service Protection – Unia), Sébastien Van Neck (Lire et Écrire), Natacha Vinckenbosh (SPW – Direction Intérieur et Action sociale), Natacha Zuinen (SPW – Direction du Développement durable). Merci aussi très sincèrement aux nombreuses personnes, témoins du vécu de la pauvreté, facilitateurs en prévention des inégalités au sein du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) ou participants aux actions développées par les Plans de cohésion sociale (PCS) de Châtelet et de Gembloux pour leur précieuse contribution à la phase de test du questionnaire et de la lettre d'invitation. Vos remarques et vos conseils avisés ont fait l'objet de toute notre attention.

Nous remercions également chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré à la consultation d'experts en santé mentale (Mesydel) en amont de l'enquête ISADF. Cette consultation visait à dégager les axes d'une mesure de l'accès de la population à la santé mentale au niveau local ainsi qu'à identifier les instruments de mesure pertinents pour rendre compte de l'accès effectif des citoyens au droit à la santé mentale dans le cadre du développement de l'ISADF.

Nous remercions très vivement Robin Walravens de Statbel (SPF Économie) qui a réalisé le tirage de l'échantillon des 102 000 participants à l'enquête à partir du Registre National et a fourni les variables d'enrichissement. Merci aussi à Erik Meersseman, DPO de Statbel, pour les échanges de bonnes pratiques quant aux transferts de données et, plus généralement, au respect du RGPD.

Nous remercions également les sous-traitants de l'enquête, dont le rôle clé dans la mise en œuvre technique et logistique a été essentiel au bon déroulement du projet. Leur professionnalisme et leur engagement ont permis une réalisation efficace et conforme à nos attentes.

Enfin nous sommes sincèrement reconnaissants envers nos collègues de l'IWEPS, qui ont été nombreux à apporter un soutien décisif au projet, à l'une ou l'une de ses étapes. Leurs contributions ont été essentielles et nous les en remercions infiniment :

- Dominique Fasbender, qui a contribué aux choix méthodologiques tout au long du processus de construction de l'enquête, à qui l'on doit la phase de pondération via calage sur marges et qui s'est investi sans réserve pour patiemment décacheter, désagrafer, scanner et vérifier l'encodage des questionnaires papier.
- Laurent Verly qui a assuré avec un professionnalisme exemplaire la gestion de la *hotline*, même lors des phases les plus denses. Ses grandes qualités de bienveillance, d'écoute attentive et de patience ont permis à bon nombre de citoyens d'exprimer leurs craintes, de les apaiser et, au-delà même, de les encourager à participer à l'enquête. Tout comme Dominique, Laurent n'a jamais compté ses heures pour dépouiller les enveloppes qui nous ont été retournées lors de journées agrémentées d'un fond musical propice à la sérénité ;
- Maryline Branle qui, chaque jour, des semaines durant, a assuré avec zèle et compétence la réception des milliers de courriers et les relais avec la Poste ;
- Julien Charlier pour son investissement tout particulier dans la conception et le calcul d'indicateurs spécifiques d'accessibilité à des services mettant en œuvre des méthodes géomatiques ;
- Michel Martinez qui a conçu, développé et déployé le site interactif dédié à l'ISADF 2025, en le rendant attractif et le tout en un temps record ;
- Aurélien Bonnet et Amine Tassi, qui ont relevé le défi de l'encadrement et de la gestion informatique et logistique du projet ;
- Nathalie Larbanos pour son expertise juridique relative aux marchés publics ;
- Thierry Bornand, Sébastien Brunet, Rébecca Cardelli, Julien Charlier, Marc Debuissou, Anne Deprez, Claire Dujardin, François Ghesquiere, Evelyne Istace, Chloé Janssen, Julien Juprelle, Anne-Cécile Massart, Michel Martinez, Amandine Masuy, Sile O'Dorchai, Claire Simon, Delphine Thimus, Annick Vandenhoof, Valérie Vanderstricht, Laurence Vanden Doooren, Frédéric Vesentini, qui ont apporté leur expertise dans la préparation des données, la conceptualisation et la réalisation des questions de l'enquête, ainsi que dans la phase de test du questionnaire ;
- Valérie Boembeke, Maryline Branle, Pascale Dethier, Chloé Janssen, Muriel Janssens, Céline Lamy et Stéphanie La Rocca qui ont participé au dépouillement des 13 142 questionnaires papiers qui nous ont été transmis par voie postale. Sans oublier Shay, notre amie à quatre pattes, douce compagne d'aventure ;
- Aurélie Hendrickx qui a assuré la communication de l'enquête et la diffusion de ses résultats (podcast, webinaire, réseaux sociaux...). Merci aussi à Lise Gobert qui s'est investie avec enthousiasme dans ce projet durant son stage à l'IWEPS ;
- Évelyne Istace pour la qualité de son travail d'édition lors des différentes étapes du projet, et, pour ce rapport.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, administrateur général de l'IWEPS, Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction « Données et Indicateurs » et Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction « Recherche et Évaluation » à l'IWEPS. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur soutien constant durant toute la durée du projet, et, plus spécifiquement, pour leurs relectures avisées de ce rapport méthodologique.

Dans ce rapport, les termes sont employés dans leur sens épiciène de sorte qu'ils désignent toute femme, tout homme, toute personne quel que soit le genre que cette dernière s'assigne.

1. Introduction

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) est un outil destiné à la prise de décision au niveau communal et est élaboré par l'IWEPS depuis 2008 à la demande initiale du Gouvernement wallon dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale. Cette dernière vise à promouvoir l'effectivité de l'accès de tous les citoyens et citoyennes aux droits fondamentaux qui contribuent à assurer le bien-être économique, social, culturel et environnemental des populations. L'ISADF est en outre un outil de diagnostic et de programmation des plans d'action actualisés à chaque législature.

L'exercice 2018, dernier en date avant la mise à jour de mai 2025, proposait une approche locale via 28 indicateurs (tous administratifs ou issus de travaux de géomatique propres à l'IWEPS), qui apportaient un éclairage informatif sur neuf droits fondamentaux. Parmi ces derniers, certains n'étaient que très partiellement pris en compte (comme le droit à une alimentation saine et suffisante), quand d'autres n'étaient tout simplement pas encore abordés (comme la participation citoyenne, la conciliation vie privée/vie professionnelle ou l'accès au numérique) faute de données administratives suffisantes, de qualité et disponibles dans le temps.

Pour remédier à ces manques, et selon certaines priorités établies lors du processus d'amélioration, il est apparu crucial de pouvoir mener une vaste enquête auprès des citoyens et citoyennes des communes francophones de Wallonie. Souhaité déjà depuis de nombreuses années, ce projet ambitieux d'enquête s'est matérialisé fin 2024. La construction du questionnaire a eu lieu durant le premier semestre 2024 et la collecte des réponses a mobilisé l'automne 2024.

La version 2025 de l'indice synthétique se distingue donc des versions antérieures (2008, 2013 et 2018) par la mise en œuvre d'une telle enquête. Cette dernière, visant à questionner les accès effectifs aux droits fondamentaux et les conditions de vie des personnes échantillonnées, est fondamentalement innovante et inédite à différents égards : son ampleur (102 000 personnes ont été contactées), son approche locale avec la prise en considération de 51 *clusters* de communes construits de façon *ad hoc*, sa démarche de co-construction et d'intégration de phases de test et une attention toute particulière aux publics les plus vulnérables (répondant généralement peu aux enquêtes) rencontrant des difficultés quotidiennes d'accès à leurs droits.

Pour autant, l'ISADF 2025 ne se résume pas à cette vaste enquête et à ses 24 087 répondants (soit un taux de réponse net de 23,61 %). Les réponses au questionnaire, reçues tant via une interface web que par voie papier, et leurs analyses statistiques ont permis la construction et la mise à disposition de 103 indicateurs inédits et spécifiques. 32 indicateurs administratifs ont soit été mis à jour, soit été incorporés, et 13 derniers indicateurs proviennent des travaux de géomatique portant sur les données les plus récentes. Au final, l'ISADF 2025 c'est donc 148 indicateurs individuels mis à la disposition des communes et de tout utilisateur, 13 droits fondamentaux pris en compte et un indice synthétique final substantiellement enrichi. La combinaison des trois sources de données (enquête, sources administratives au sens large, travaux de géomatique) permet de produire des analyses finales fiables au niveau communal, sachant que l'enquête seule n'est représentative qu'au niveau des *clusters* de communes.

L'amélioration substantielle du nombre et de la couverture des indicateurs ainsi que la participation inclusive des citoyens à leur élaboration nous permettent de nous rapprocher des recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour assurer une gouvernance respectueuse des principes de dignité, de liberté et d'égalité.

Les 148 indicateurs finaux ont été publiés et expliqués en détail en mai dernier lors de l'édition d'un [Rapport de recherche de l'IWEPS n°62](#). Ce nouveau rapport de recherche, complémentaire au premier rapport, vise, quant à lui, à exposer de façon pédagogique et transparente les choix méthodologiques et le processus de construction de l'indicateur synthétique, avec un focus spécifique sur l'enquête inédite.

Ce rapport de recherche est structuré en dix parties. Après un rappel du contexte général de l'ISADF (cf. section 2) et de son cadre conceptuel (cf. section 3), la section 4 est dédiée à la phase de construction du questionnaire et de la lettre d'invitation l'accompagnant. Le processus d'élaboration des questions y est abordé, de même que leur calibration, leur harmonisation et leur sélection finale en tenant compte de certains arbitrages. L'étape du test du questionnaire est ensuite examinée, étape cruciale qui permet de valider la structure du questionnaire et le libellé des questions auprès d'un échantillon varié de personnes, experts thématiques et experts de terrain (en ce compris des personnes en situation de fragilités) afin de garantir une bonne compréhension pour toutes et tous.

Les sections 5 et 6 abordent respectivement la méthodologie d'échantillonnage des personnes contactées pour l'enquête (détermination des tailles d'échantillons, détails sur la construction des *clusters* de communes, choix des variables de stratification) et les modes mixtes de passation (format papier proposé dès l'invitation et format web, avec un mot sur la gestion des pseudonymes en respect du RGPD). Ensuite, la section 7 est consacrée à la phase de collecte des réponses, avec, successivement et chronologiquement, la phase d'invitation, la gestion de la *hotline* pour répondre au mieux aux questions et aux remarques des citoyens, la phase de rappel et la mise en commun de toutes les réponses. Les taux de réponse, autant de façon globale que par *clusters*, y sont aussi évoqués.

Toujours de façon chronologique, la section 8 est consacrée aux traitements des réponses avec deux phases importantes : le nettoyage des données et leur pondération (traitement de la non-réponse et calages sur marges, de façon indépendante au sein de chacun des 51 *clusters*). Cette pondération permet d'élargir l'interprétation des futurs indicateurs qui seront calculés au-delà des seuls répondants à l'enquête : ils seront ainsi généralisables aux populations cibles.

La section 9 explique ensuite le passage des données (nettoyées et pondérées) aux indicateurs, comment ces derniers sont calculés et sélectionnés en tenant compte des diverses contraintes et objectifs sous-jacents à l'ISADF. Cette section est aussi l'occasion d'expliquer en détail le regroupement des différentes sources d'information (enquête et hors enquête), la nécessaire normalisation des indicateurs (normalisation Min-Max) pour convenir d'une échelle commune et les agrégations successives qui mènent jusqu'à l'indice synthétique global. Les indicateurs retenus, bruts et normalisés, ainsi que les indices agrégés, sont disponibles sur le site interactif suivant : <https://isadf.iweps.be/>.

Enfin, après quelques clés de lecture et de compréhension des résultats, la dernière section propose une liste de leçons à tirer autour de ce projet de grande envergure, dont les défis sont autant statistiques, méthodologiques, logistiques qu'humains. Un des points les plus importants pour l'avenir concerne la capacité à pouvoir comparer l'ISADF dans le temps. Ce type de comparaison était fortement déconseillé jusqu'à présent dans la mesure où les composantes de l'indicateur (nombre et nature) évoluaient trop d'un exercice à l'autre. Dans cette optique, la pérennisation de l'enquête citoyenne pour les échéances futures sera un enjeu majeur.

2. Le contexte de l'ISADF

Dès 2008, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a développé un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), décliné au niveau local, à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale (PCS)¹.

Plus largement, l'ISADF est un outil de diagnostic et de programmation dans le cadre de dispositifs visant à promouvoir l'effectivité de l'accès de tous les citoyens aux droits humains. Concrètement, il permet aux acteurs locaux (publics et privés) de réaliser des diagnostics territoriaux intersectoriels, de déterminer des priorités d'action (en fonction des réalités locales, des besoins, des manques, des objectifs à remplir...) et d'orienter, réaliser et suivre des programmes d'actions. À l'instar du Plan de cohésion sociale, il peut aussi être utilisé comme base pour l'allocation budgétaire aux plans d'action.

L'édition 2025 de l'ISADF propose une version nettement enrichie de l'outil, tant au niveau de la couverture des droits fondamentaux que de la prise en compte de l'étendue des inégalités sociales et économiques et des discriminations au regard des publics vulnérables et des situations sensibles. Cet enrichissement résulte essentiellement de la mise en œuvre d'une vaste enquête réalisée de septembre à décembre 2024 auprès de 102 000 citoyens et citoyennes francophones de Wallonie, portant sur leurs conditions de vie et sur leur accès effectif aux 13 droits fondamentaux couverts par l'ISADF.

¹ Cette politique a été programmée pour la première fois en 2008 (pour la période 2009-2013) et reconduite en 2013 (pour la période 2014-2019) et en 2018 (pour la période 2020-2025). Elle vise à encourager et soutenir toutes les communes francophones candidates pour renforcer l'accès effectif de leurs citoyens aux droits fondamentaux et assurer, à travers un plan d'action transversal concerté entre tous les acteurs du territoire, la construction d'un bien-être économique, social et culturel durable pour tous, en permettant à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

3. Le cadre conceptuel de l'ISADF

Le cadre conceptuel qui préside à l'élaboration de l'ISADF articule deux approches : celle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits² d'une part, et celle du Conseil de l'Europe (COE) pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale³, d'autre part. Les principes directeurs du HCDH ont contribué à identifier les droits fondamentaux à prendre en considération dans l'ISADF ainsi que les caractéristiques du contenu normatif de chacun d'entre eux. Les principes directeurs du COE ont, quant à eux, orienté la détermination des paramètres de mesure.

3.1. L'APPROCHE DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

3.1.1. Les droits de l'homme

Les droits de l'homme ont été consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et codifiés dans une série de traités internationaux ratifiés par les États après la Seconde Guerre mondiale⁴. D'autres instruments internationaux, nationaux et régionaux protègent les droits et libertés fondamentaux et contribuent à leur mise en œuvre et à leur développement, que ce soient des instruments contraignants tels que les constitutions, les lois et les décrets, ou non contraignants, tels que les déclarations, les lignes directrices et les principes.

Les droits de l'homme sont des « *garanties juridiques universelles qui protègent les personnes et les groupes contre les actions et les omissions contraires aux libertés fondamentales, aux droits et à la dignité humaine* » ^[2]. Ils sont inhérents à tous les êtres humains et reposent sur le respect de la dignité et la valeur de chaque personne. Ils découlent des valeurs humaines essentielles qui sont communes à toutes les cultures et à toutes les civilisations.

Le contenu normatif des droits est constamment élaboré et interprété par les mécanismes de défense des droits de l'homme qui font autorité, tels que le Conseil des droits de l'homme et les différents Comités composés d'experts indépendants qui contrôlent la mise en œuvre des traités par les États parties. À titre d'exemple, citons le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) qui contrôle la mise en œuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

« *Les droits de l'homme sont : universels, inaliénables, étroitement liés, interdépendants et indivisibles :*

- *universels, quels que soient les systèmes politiques, économiques ou culturels ;*
- *inaliénables : ils sont inhérents à toute personne et aucun individu ou groupe ne peut en être déchu, sauf dans des cas spécifiques et dans le cadre d'une procédure régulière ;*
- *étroitement liés : l'amélioration de la réalisation de tout droit de l'homme dépend de la réalisation des autres droits de l'homme ;*
- *interdépendants : le degré de jouissance d'un droit dépend du degré de réalisation des autres droits ;*

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2012), *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Genève et New York.

³ Conseil de l'Europe (2005), *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 234 p.

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), op. cit., p.12.

- *indivisibles* : les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sont aussi importants les uns que les autres. L'amélioration de la réalisation d'un droit ne peut pas se produire au détriment de l'exercice d'un autre droit » (Nations Unies, 2012, p. 12).

« À elles toutes, [...] ces caractéristiques permettent que tous les droits de l'homme soient réalisés, qu'il s'agisse de droits civils et politiques, [...] droits économiques, sociaux et culturels [...] ou de droits collectifs [...], au bénéfice de tous les êtres humains et à tout moment [...] » (Haut-Commissariat des Nations Unies, 2012, p. 12).

Pour mener à bien sa mission de promotion et de contrôle des droits de l'homme, le HCDH a développé des outils opérationnels, concrets et pratiques, qui permettent aux pays et aux régions (1) d'élaborer des politiques et des programmes publics qui facilitent la réalisation des droits de l'homme et (2) de mesurer leur mise en œuvre. Utilisés de façon appropriée, ces outils contribuent à évaluer les progrès réalisés afin de permettre aux populations concernées d'exercer leurs droits fondamentaux.

3.1.2. Principes directeurs du HCDH pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme

Afin d'encourager les acteurs nationaux et internationaux à appliquer ces outils, le HCDH a procédé à l'élaboration d'un guide de référence⁵ qui propose un cadre conceptuel, méthodologique et pratique permettant de traduire le contenu normatif des droits de l'homme en indicateurs pertinents, adaptés aux contextes particuliers d'application et réalisables concrètement. Ces indicateurs ont été soumis à un processus de consolidation par des experts issus des organisations internationales des droits de l'homme, des universitaires, des experts de la société civile, des parties prenantes nationales et des organismes statistiques.

Encadré 1 : Cadre méthodologique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme

Le cadre méthodologique du HCDH préconise le recours à trois catégories d'indicateurs : (1) des indicateurs de structure, (2) des indicateurs de processus et (3) des indicateurs de résultat. Ensemble, ils permettent de favoriser une large couverture des divers aspects ou caractéristiques de la réalisation des droits considérés. Les premiers traduisent l'engagement par l'État d'adopter des mesures visant à réaliser chacun des droits considérés. Les deuxièmes visent à mesurer l'effort effectif de l'État. Ils rendent compte de la réalisation progressive du droit considéré ou des efforts entrepris par les autorités pour obtenir le résultat escompté ou s'en approcher. Les troisièmes renseignent sur la réalisation individuelle et collective des droits humains dans un contexte donné. Ils traduisent les effets cumulés de divers processus sous-jacents.

Le principe directeur est de définir pour chaque caractéristique de chaque droit au moins un indicateur de résultat qui puisse être étroitement rattaché à la réalisation ou à la jouissance de ce droit ou de cette caractéristique. Cela facilite la fixation des priorités et le ciblage des efforts.

« Le choix de tous les indicateurs doit être guidé par le constat de leur utilisation effective. Si les indicateurs identifiés ne vérifient pas cette adéquation pratique, ils ne seront pas des outils de suivi utiles ». [...]

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2012, *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*. Nations Unies, Genève et New York.

« La pertinence contextuelle des indicateurs est fondamentale pour leur acceptabilité par les usagers potentiels. Le niveau de développement et de réalisation des droits de l'homme varie selon les pays et selon les régions d'un même pays. Il en résulte des différences dans la nature des institutions, les politiques et les priorités de l'État. Par conséquent, il ne sera pas possible de disposer d'un ensemble universel d'indicateurs pour évaluer la réalisation des droits de l'homme [...] Aussi, convient-il de trouver le juste dosage entre les indicateurs qui ont une pertinence universelle et ceux qui sont propres au contexte considéré, car les deux sont nécessaires ».

Revue de l'OCDE sur le développement (2008), *Chapitre 10 « Indicateurs de conformité avec les instruments internationaux sur les droits de l'homme »*, vol.9, N°2, pp. 178-182.

3.1.3. Application des principes directeurs du HCDH pour l'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu

L'identification des droits fondamentaux et la détermination de leur contenu reposent sur l'examen des principaux instruments internationaux, nationaux, régionaux et communautaires : la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte sociale européenne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, la Convention internationale sur les droits de l'enfant (1989) ratifiée par la Belgique en 1991, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, la Constitution belge, la Loi du 29 juin 1983 de la Communauté française concernant l'obligation scolaire, le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 et le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (2004).

Le premier objectif opérationnel consiste à sélectionner, parmi l'ensemble des droits humains répertoriés dans les instruments juridiques visés, ceux qui sont pertinents pour la politique de cohésion sociale en Wallonie, c'est-à-dire ceux qui traduisent l'engagement de la Région d'adopter des mesures visant à réaliser chacun de ces droits considérés, en particulier dans le contexte de sa programmation du Plan de cohésion sociale (PCS).

La sélection s'est concentrée sur les droits fondamentaux économiques, sociaux, culturels et environnementaux, sans ignorer toutefois leur interdépendance avec les droits civils et politiques.

Tableau 1 : Liste des droits fondamentaux économiques, sociaux, culturels et environnementaux pris en considération pour le calcul de l'ISADF 2025

1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
4	Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
5	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
6	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
7	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
8	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
9	Droit à la mobilité
10	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux
11	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
12	Droit à la participation citoyenne et démocratique
13	Droit à l'épanouissement social et culturel

La détermination du contenu normatif des droits permet aux pays et régions d'élaborer des politiques et des programmes publics et d'évaluer les progrès qu'ils ont réalisés pour permettre à leurs populations d'exercer leurs droits fondamentaux. Selon les directives du HCDH, cette détermination revient à sélectionner un nombre limité de caractéristiques qui permettent de concrétiser le contenu normatif des droits et de les catégoriser de façon à faciliter le choix des indicateurs appropriés.

Tableau 2 : Caractéristiques normatives retenues pour chacun des droits sélectionnés

1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine	• Accès à un niveau de vie conforme à la dignité humaine pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille • Inégalités d'accès à un revenu conforme à la dignité humaine • Pauvreté monétaire • Privation matérielle et sociale
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité	• Quantité suffisante d'aliments pour satisfaire les besoins des individus • Qualité nutritionnelle suffisante pour satisfaire les besoins des individus • Acceptabilité de l'alimentation (notamment d'un point de vue culturel) • Accessibilité physique de la nourriture • Accessibilité économique de la nourriture • Insécurité alimentaire • Satisfaction par rapport à l'alimentation
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale	• État de santé : santé générale • État de santé : limitations fonctionnelles • État de santé : santé mentale • Offre de soins : accessibilité géographique • Offre de soins : obstacles liés à l'offre de soins : disponibilité – délai – qualité – coût • Renoncement aux soins de santé • Équité dans l'accès aux soins de santé • Accès à la prévention en santé
4	Droit à la sécurité sociale (dont l'assurance santé), à l'aide sociale.	• Bénéficiaires de l'assurance santé • Bénéficiaires de l'aide sociale • Accès à l'information sur les droits • Accès aux démarches pour obtenir une prestation sociale • Non-recours aux prestations sociales
5	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue	• Niveau d'instruction de la population • Accès à un enseignement obligatoire et gratuit, de qualité et inclusif jusqu'à la fin de l'obligation scolaire (entre 6 et 18 ans) • Accès de tous à l'enseignement supérieur en pleine égalité et en fonction des capacités de chacun par tous les moyens appropriés • Accès à des établissements offrant un nombre de places suffisant situés à une distance raisonnable du lieu de vie • Reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel • Accès de tous les individus à des possibilités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, surtout à ceux qui appartiennent à des groupes marginalisés ou négligés de longue date
6	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication	• Utilisation de la technologie numérique pour améliorer les conditions de vie de tous et réduire la fracture numérique • Accès à internet à domicile/dans un autre lieu • Accès aux services en ligne • Compétences numériques/obstacles • Satisfaction par rapport à la connexion à internet (chez soi) • Satisfaction par rapport à l'usage des technologies numériques • Confiance/crainte par rapport aux usages du numérique

7	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau	• Accès de tous à un logement à un coût abordable et adapté en fonction des besoins • Satisfaction par rapport au logement • Disponibilité de logements et de logements sociaux (offre diversifiée de logements) • Qualité de l'habitat (isolation, salubrité, luminosité, confort...), aménagement et entretien de l'habitat • Sécurité en matière d'habitat, en ce compris la prévention et la réduction du sans-abrisme • Droit à la propriété (accès à l'acquisition d'un logement, aide financière à l'acquisition d'un logement, accompagnement à l'acquisition d'un logement) • Accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable • Accès de tous à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable. • Équité dans l'accès au logement
8	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté	• Qualité de l'environnement et du milieu de vie : qualité sonore, qualité de l'air, qualité du sol, propreté • Accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs • Sentiment d'insécurité dans l'espace public
9	Droit à la mobilité	• Accès des individus aux services de base • Accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics • Accès équitable aux moyens de circuler (possibilité pour tous de se déplacer), en prenant en considération le contexte territorial (localisation urbaine, périurbaine, rurale), le contexte social (accès financier aux moyens individuels de déplacement), le rythme des activités (travail de nuit par exemple), le degré de validité d'une personne, etc. • Aménagement du territoire et de l'espace public, notamment en prenant en considération l'accès des personnes handicapées aux transports et en veillant à favoriser un sentiment de sécurité dans la conception des espaces publics, de jour comme de nuit • Promotion de la mobilité douce et de la mobilité durable
10	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux	• Effectivité du droit de travailler, d'entreprendre et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée • Temps de travail qui permet une rémunération suffisante pour assurer un niveau de vie satisfaisant (le travail doit pouvoir s'adapter à la vie de famille (horaire, distance du lieu de travail)) • Salaire équitable et rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction • Conditions de travail équitables, favorables, saines et sûres <> insécurité de l'emploi • Salaire équitable et rémunération égale pour un travail de valeur égale (le salaire reçu pour un travail doit permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine) • Accès à la formation et à l'orientation professionnelle pour choisir une profession conformément aux aptitudes personnelles et aux intérêts

		• Obstacles à l'emploi liés aux qualifications, au manque d'attractivité des emplois, à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie privée • Satisfaction par rapport au travail • Égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur les 19 critères dits « protégés »⁶ reconnus par la législation belge
11	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle	• Sentiment de liberté dans les choix de vie privée • Fardeau administratif et stress dans la vie privée • Temps moyen consacré à la vie privée : tâches ménagères, soins aux (petits) enfants, soins aux personnes âgées ou handicapées, recherche d'information et démarches administratives, détente • Accès à un accueil de la petite enfance de qualité et inclusif • Accès aux congés thématiques (formes spécifiques d'interruption de travail) pour des raisons familiales. • Équilibre [vs obstacles] entre travail et activités personnelles et familiales
12	Droit à la participation citoyenne et démocratique	• Droit de tout citoyen de voter et d'être élu au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret • Droit de vote des étrangers, en ce compris la transmission des documents nécessaires pour voter • Investissement dans le monde associatif • Implication dans des démarches participatives au sein de la commune (comité de quartier, association de citoyens, conseils consultatifs, budgets participatifs, enquêtes citoyennes...)
13	Droit à l'épanouissement social et culturel	• Participation à des activités d'information et d'éducation qui permettent de mieux connaître et comprendre sa propre culture et celle des autres • Participation à la vie culturelle et sociale • Mise en œuvre des conditions nécessaires à la participation à la vie culturelle : faciliter et promouvoir celle-ci et assurer l'accès aux biens et services culturels • Participation à des activités de volontariat/bénévolat • Support social de la famille/des amis/des voisins • Confiance en sa famille/en ses amis/en ses voisins • Entente/conflit avec le voisinage • Sentiment d'isolement

Sources principales : cf. section 2.1.3

3.2. L'APPROCHE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'ÉLABORATION CONCER- TÉE DES INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE

Le Conseil de l'Europe a été créé en 1949 pour promouvoir les valeurs de paix, de démocratie, des droits de l'homme et de dignité humaine, et œuvrer pour des institutions démocratiques stables qui assurent un cadre juridique fiable aux gouvernements et aux citoyens.

⁶ Les 19 critères sont : le sexe, la langue, les cinq critères dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance et origine nationale ou ethnique), le handicap, les convictions philosophiques ou religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, la fortune, l'état civil, les convictions politiques, les convictions syndicales, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou génétiques, la naissance et l'origine sociale.

3.2.1. La cohésion sociale

Améliorer l'accès effectif aux droits sociaux fondamentaux pour tous les citoyens, particulièrement ceux qui sont menacés par la pauvreté ou l'exclusion, est au cœur de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe⁷. Selon cette organisation internationale, la stratégie de cohésion sociale relève d'une volonté de lutter contre les facteurs de division, de s'assurer que développement économique et développement social aillent de pair et de faire de la cohésion sociale un fondement pour le développement durable et la sécurité démocratique.

L'approche de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe s'appuie sur une éthique de coresponsabilité et d'interdépendance entre tous les acteurs (État, entreprises, société civile, citoyens), qui inclut le sens de l'intérêt mutuel, de l'appartenance collective et de la réciprocité, « *ceci afin de réduire le pouvoir d'exclure, éviter que des décisions prises par certains aient des conséquences dramatiques sur la vie des autres* » (Farrell, 2012). Elle encourage en outre à consolider les fondations démocratiques et les mécanismes du dialogue social et civique et à renforcer la confiance en l'avenir.

Le rôle du Conseil de l'Europe est d'aider les États membres à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.2.2. Principes directeurs du Conseil de l'Europe (COE) pour l'orientation du choix des indicateurs

Pour mener à bien sa mission, le Conseil de l'Europe a développé des méthodes et des outils [13] visant à faciliter la mise en route, le suivi et l'évaluation de plans d'action pour la cohésion sociale. Ces outils peuvent s'adapter à différents contextes territoriaux (pays, région, localité, quartier) et institutionnels.

Encadré 2 : Cadre méthodologique du Conseil de l'Europe (COE) pour l'élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale

Le cadre méthodologique du Conseil de l'Europe préconise, pour un suivi et une évaluation des politiques sociales axées sur les droits fondamentaux et le bien-être de tous, de prêter une attention particulière à la compréhension de l'étendue des inégalités dans l'accès aux droits et aux différentes composantes du bien-être. Ces composantes, matérielles et immatérielles, doivent idéalement être définies par rapport à chaque contexte d'application, afin de leur donner un caractère concret, adaptable par chacun et qui responsabilise, au sens large, les différents acteurs (publics, privés et citoyens).

Ce cadre détermine les paramètres de la mesure et oriente le choix des indicateurs. Ceux-ci doivent permettre d'identifier et d'évaluer :

- les différents niveaux de conditions de vie parmi les populations partageant « *un espace congruent de coexistence* » (une ville, une commune, un village, un quartier, etc.), et les situations extrêmes. Le but de cette identification est de permettre la détermination d'objectifs concrets de progrès afin que les populations puissent jouir d'une qualité de vie digne ;
- les facteurs de division dans la société (notamment le fossé entre pauvres et riches, *a fortiori* quand il est persistant) qui peuvent menacer la paix sociale ;

⁷ Comité européen pour la cohésion sociale (2000), *Stratégie de cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.

⁸ Comité européen pour la cohésion sociale (2004), *Stratégie de cohésion sociale révisée, approuvée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe*, le 31 mars 2004.

- toutes les formes de discrimination, de vulnérabilité et d'insécurité de certains individus ou groupes de population, qui influent sur le niveau de réalisation des droits fondamentaux de ces mêmes individus ou groupes ;
- les biens et services publics (voire communs) nécessaires au bien-être de tous (les espaces verts, les transports, des services publics accessibles dans des périmètres raisonnables, sans difficulté d'accès, où chacun reçoit le même traitement et jouit des mêmes prestations, l'éducation, la santé, des espaces de récréation et d'expression de la créativité...) et les carences dans la disponibilité et dans l'accessibilité de ces biens essentiels au bien-être de tous. Ceci devrait conduire à une prise de conscience des phénomènes de ségrégation (ghettoïsation, séparation d'espaces d'éducation, de consommation, de loisirs, d'expression publique et artistique...) et à leur impact à long terme sur le maintien de l'équité dans l'accès à ces biens et services (éducation, santé, culture, etc.).

Les indicateurs ont comme rôle de permettre d'apprécier si les actions, prises individuellement, satisfont à ces différents critères, et dans quelle mesure elles y satisfont. Les outils de synthèse doivent, quant à eux, permettre d'obtenir une vision d'ensemble et de dégager des objectifs, une hiérarchie de priorités ainsi qu'une stratégie d'actions. Ils permettent de mettre en évidence les aspects dynamiques, tels que les tendances (comparaisons dans le temps), les seuils atteints, les points faibles, les ruptures, les discontinuités et les inadéquations entre situations et actions.

Conseil de l'Europe, 2005, *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 234 p.

3.2.3. Application des principes directeurs du COE pour l'orientation du choix des indicateurs

L'orientation du choix des indicateurs à partir des principes directeurs du COE repose sur une suite structurée de quatre questions génériques qui permet de vérifier dans quelle mesure les politiques adoptées et les actions menées :

- 1) impactent l'état général de l'accès effectif aux droits pour l'ensemble de la population ;
- 2) assurent l'égalité et l'équité dans l'accès effectif aux droits pour tous ;
- 3) intègrent et encouragent la participation des groupes sociaux plus vulnérables ou marginalisés, exposés au risque de discrimination ;
- 4) garantissent la durabilité de l'accès effectif aux droits pour tous.

Chacune de ces questions détermine le choix des indicateurs selon quatre angles d'approche :

- 1) Indicateurs de tendance centrale, qui mesurent l'état général de l'accès aux droits ;
- 2) Indicateurs de disparités socio-économiques, qui mesurent des déséquilibres ou tensions au sein de la population dans les conditions d'accès aux droits ;
- 3) Indicateurs ciblés sur des publics sensibles ou vulnérables, exposés au risque de discrimination dans l'accès aux droits ;
- 4) Indicateurs ciblés sur des facteurs de stabilité ou de menace, qui impactent la durabilité de l'accès effectif aux droits pour tous.

Le tableau 3 présente le modèle de la matrice utilisée pour orienter le choix des indicateurs, résultant de l'application conjointe du cadre conceptuel et méthodologique du HCDH et du COE.

Tableau 3 : Modèle de la matrice utilisée pour orienter le choix des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux

Intitulé du droit			
Couverture du droit Les caractéristiques ou attributs qui reflètent l'essence du contenu normatif			
Cadre normatif du droit Traités internationaux et autres instruments qui protègent le droit et contribuent à sa mise en œuvre : constitution, lois, décrets, principes, lignes directrices...			
Indicateurs de résultat ventilés selon quatre angles d'approche			
État général de l'accès au droit pour tous	Déséquilibres ou tensions socio-économiques dans les conditions d'accès au droit pour tous	Vérification de l'accès effectif au droit dans des situations sensibles (discriminations, inégalités...)	Facteurs de stabilité/menace qui (dé)favorisent l'accès durable au droit pour tous
Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs	Indicateurs

3.3. L'ENCADREMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ISADF

L'élaboration et le développement du cadre conceptuel et méthodologique de l'ISADF s'inscrivent dans un processus de travail collectif, en collaboration avec de nombreux experts⁹ issus du milieu universitaire, d'organisations indépendantes de protection et de promotion des droits de l'homme ainsi que des institutions régionales et locales chargées de la mise en œuvre des dispositions légales visant à garantir à chaque citoyen de vivre dans des conditions respectueuses de la dignité humaine et à appliquer le dispositif du Plan de cohésion sociale dans les 252 communes francophones de Wallonie.

Leurs conseils et recommandations ont permis de renforcer la démarche adoptée et d'assurer la pertinence et la qualité des travaux menés.

Le développement de l'ISADF a aussi avantageusement bénéficié des apports de la cellule méthodologique de l'IWEPS et de son encapacement récent à mener des enquêtes multimodes auprès des citoyens. De même, les synergies entre l'IWEPS et Statbel ont apporté d'importantes plus-values lors de la mise en place de l'enquête via un accès facilité de tirage dans le Registre national (autorisation générale) et des échanges constants autour des choix méthodologiques (application des variables de stratification, fourniture des informations nécessaires pour la pondération...).

Pour la logistique, au sens large, l'équipe en charge de l'enquête a pu compter sur de nombreux soutiens au sein de l'IWEPS : une équipe communication (publicité autour de l'enquête, mailings, flyers...), une hotline efficace (avec une importance critique lors de certaines phases de la collecte, afin de rassurer, motiver, répondre aux questions ou simplement échanger avec les citoyens), une

⁹ Les membres actifs du comité des référents sont : Geneviève Bazier (Office de la Naissance et de l'Enfance), Marie Castaigne (UVCW – Fédération des CPAS), Ricardo Cherenti (CPAS d'Écaussinnes), Christel Christophe (PCS de Gembloux), Jean-François Devos (PCS de Châtelet), Valérie Flohimont (Université de Namur), Sébastien François (UNIA), Françoise Goffinet (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes), Mélanie Joseph (Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale), Flavie Leclair (Fédération des Services Sociaux), Christine Mahy (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté – RWLP), Catherine Rousseau (Fédération des Services Sociaux), Grégor Stangherlin (Ville de Liège), Anne Van Copenolle (SPW-IAS, Direction de la cohésion sociale).

équipe administrative (aide pour la réception et le tri des lettres et des questionnaires papier retournés) et une équipe juridique (rédaction des cahiers spéciaux des charges pour les marchés publics, démarches lors des attributions des marchés, suivi du respect des clauses).

3.4. UNE APPROCHE LOCALE

Le niveau local, à l'échelle des communes, est celui de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale, mais aussi des autres politiques visant à garantir à chaque citoyen de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

La territorialisation de la mesure de l'accès effectif aux droits fondamentaux au niveau des 252 communes francophones de Wallonie est une spécificité de l'approche pour le développement de l'ISADF depuis sa première mise en application en 2008.

Jusqu'à l'exercice 2018 de l'ISADF, tous les indicateurs étaient issus de sources administratives au sens large ou de travaux de géomatique. Dans l'intention de développer l'ISADF, il est toutefois devenu nécessaire de procéder à une collecte de données inédites et représentatives au niveau local, en prêtant une attention toute particulière aux publics les plus vulnérables.

Pour l'exercice 2025 de l'ISADF, afin de bénéficier d'un enrichissement substantiel des indicateurs, une vaste enquête, dont on parlera largement ci-après, a été ajoutée au dispositif et celle-ci a dû naturellement et également s'inscrire dans une approche locale.

Cela n'est évidemment pas allé sans difficultés et défis méthodologiques. Obtenir un échantillon représentatif de la Wallonie n'est pas forcément compliqué, en obtenir un au niveau communal l'est beaucoup plus. Les difficultés sont alors autant d'ordre méthodologique, logistique, budgétaire que purement statistique. Pour aborder ces difficultés, et finalement atteindre l'objectif de territorialisation de la mesure, différents choix ont été opérés et seront expliqués dans les sections suivantes.

4. La conception du questionnaire et la rédaction de la lettre d'invitation

La conception du questionnaire est un enjeu central de cette édition 2025 de l'ISADF. Les différentes étapes de ce processus de conception sont présentées sur la figure 1 selon un ordre chronologique qui se lit du haut vers le bas. Le questionnaire se devait d'être construit en respectant le principe de minimisation. Ce principe est inclus dans l'article 5 du RGPD¹⁰, il vise à centrer une enquête sur un minimum de questions auprès des personnes concernées. L'intention est de s'assurer de ne poser que des questions réellement utiles à la finalité identifiée et dont les résultats ne peuvent être obtenus via une autre source existante ou construite par ailleurs. Le principe de minimisation est appliqué dans le cadre de cet exercice ISADF en tenant compte de la disponibilité de données d'autres sources au niveau local des communes.

À côté de la conception et de la rédaction du questionnaire, une lettre d'invitation à répondre à l'enquête a été rédigée avec soin pour expliquer aux personnes tirées au sort le contexte du diagnostic sur l'accès effectif aux droits fondamentaux en Wallonie.

Des éléments clés de la conception du questionnaire et de la rédaction de la lettre d'invitation sont présentés dans cette section. Le questionnaire de l'enquête pour cet exercice de l'ISADF 2025 est disponible en annexe 1, la lettre d'invitation est disponible en annexe 2.

4.1. COHÉRENCE AVEC LE CADRE CONCEPTUEL ET BALISES MÉTHODOLOGIQUES

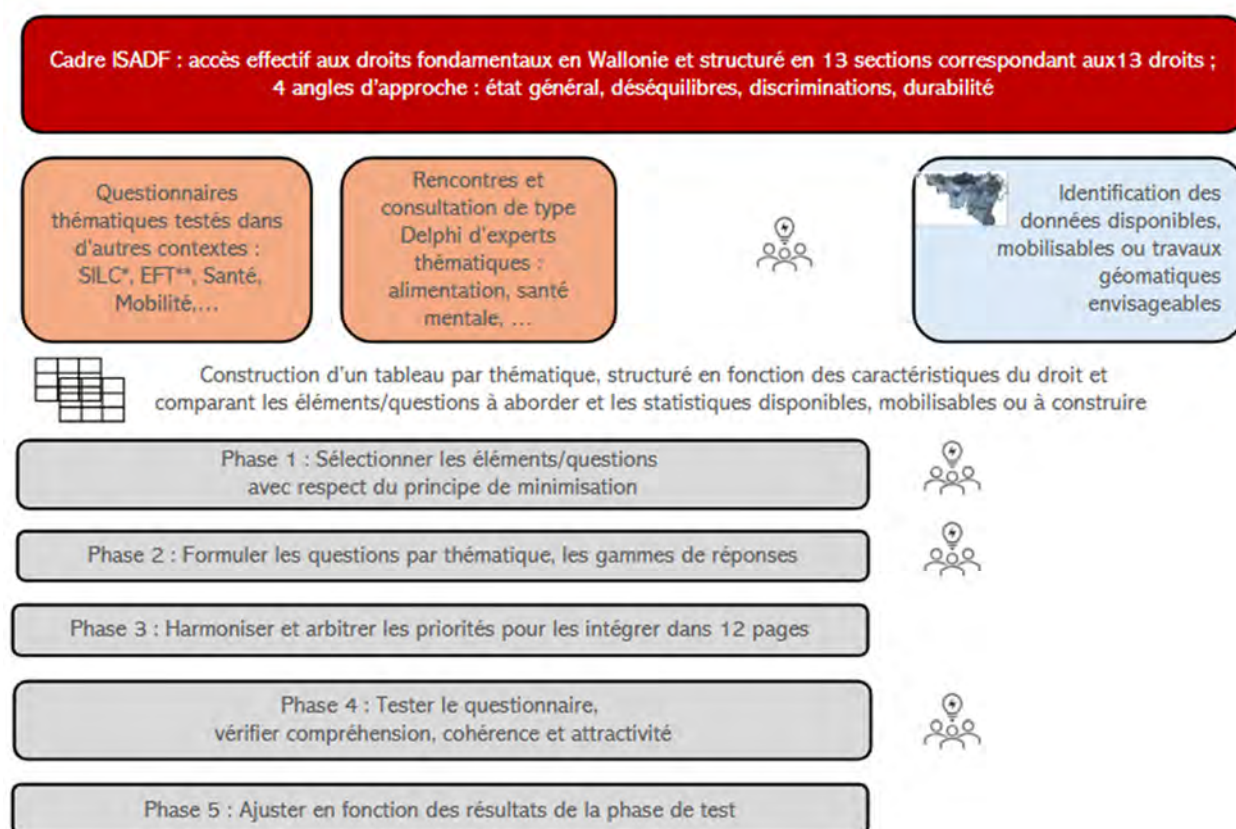
L'ISADF s'appuie sur un cadre conceptuel défini et perfectionné depuis 2008 à l'IWEPS autour de l'accès effectif aux droits fondamentaux et ses quatre angles d'approche. Ce cadre (cf. section 3) a guidé et structuré l'élaboration des questions de l'enquête et les indicateurs construits sur sa base (cf. figure 1).

Avant d'entamer le développement concret du questionnaire spécifique à l'enquête 2024, plusieurs rencontres ou consultations ont été organisées avec des experts thématiques par droit à la fois (1) pour mieux cerner les différents aspects et caractéristiques des accès à chaque droit et (2) pour identifier des questions d'enquête déjà testées et reconnues, à différentes échelles territoriales, qui pourraient être sources d'inspiration pour notre questionnaire.

Dès l'entrée en la matière, le principe de minimisation a pu guider les choix. Toutes les données déjà disponibles à l'échelle communale, mobilisables ou pouvant être construites par d'autres moyens à l'échelle locale, ont été recensées, en fonction des connaissances des chercheurs de l'IWEPS et des experts consultés. La candidature de chacun des indicateurs ou données identifiés a été confrontée aux huit critères d'acceptabilité déterminés pour l'ISADF (cf. section 9).

¹⁰ Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel [Règlement - 2016/679 - EN - rgdp - EUR-Lex](#)

Figure 1 : Processus de construction du questionnaire pour l'enquête ISADF 2024 (IWEPS)



Le pictogramme  signifie que les étapes associées ont impliqué des phases de rencontre et de consultation

Source : IWEPS

Encadré 3 : Huit critères d'acceptabilité des indicateurs pour l'ISADF

1. Univocité par rapport au cadre conceptuel de l'accès aux droits fondamentaux ;
2. Pertinence par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) au niveau communal ;
3. Disponibilité pour l'ensemble des communes ;
4. Capacité de discrimination entre communes ;
5. Temporellement défini et disponible pour une mise à jour périodique ;
6. Facilité de compréhension, transparence dans sa méthode de construction ;
7. Simplicité et spécificité ;
8. Robustesse et fiabilité.

Inévitablement, tous les indicateurs construits à partir de l'enquête ISADF ont 2024 pour année de référence. Par conséquent, l'année de référence des autres sources devra soit être identique, soit s'en rapprocher pour éviter des effets de décalage temporel sur les indicateurs.

Pour chacun des droits, de larges tableaux ont été constitués et progressivement amendés. Ils ont été structurés en fonction des différentes caractéristiques du droit en croisant d'une part, les données disponibles ou mobilisables au niveau communal, documentées par leurs métadonnées, et d'autre part, des questions éprouvées dans différentes enquêtes, avec leurs modalités de ré-

ponses, documentées par les diverses exploitations par la méthodologie de construction d'indicateur(s) à partir de ces questions, mais également des critiques éventuelles de celles-ci identifiées ou reconnues dans la littérature. Pour certaines caractéristiques, les cases restaient vides si aucune donnée disponible ou potentielle question d'enquête n'était identifiée. Et c'est pour ces zones blanches là que des questions innovantes doivent être développées en priorité.

Pour tenir au mieux compte de l'existant, les différents questionnaires d'enquête mobilisés comme sources d'inspiration pour l'enquête ISADF sont référencés en annexe 3.

Pour certaines caractéristiques de droits particulièrement complexes ou moins bien connues par l'équipe IWEPS, des experts thématiques issus de différents horizons ont été mobilisés à plusieurs reprises. En particulier, pour le développement de questions et d'indicateurs sur les différents enjeux de la santé mentale et de l'accès effectif à ce droit, une consultation de type Delphi a été menée en ligne et de façon asynchrone. Cette démarche participative a rassemblé de nombreux experts et s'est effectuée en deux tours pour permettre d'affiner les retours de chacun et chacune (une cinquantaine d'experts ont répondu au premier tour et 19 au second tour).

Ces différentes étapes ont permis l'entrée dans la première phase de construction du questionnaire (cf. figure 1) : la sélection d'au moins un indicateur de résultat qui puisse être rattaché à la réalisation ou à la jouissance de chacune des caractéristiques de chaque droit, en tenant toujours compte du principe de minimisation. Ce travail de sélection a fait l'objet de débats avec le comité des référents et avec les experts thématiques.

Il est important de noter que si une formulation déjà utilisée dans un autre questionnaire d'enquête reconnue au niveau national ou international était en cohérence avec les objectifs de l'ISADF, alors cette formulation a été privilégiée dans l'intention de comparaison des résultats avec d'autres entités spatiales. Bien que n'étant pas un objectif premier, cette comparabilité est un atout non négligeable en termes d'analyse.

Les chercheurs de l'IWEPS ont pris en charge soit la reprise de formulations de questions présentes dans des enquêtes éprouvées, soit l'élaboration de formulations ajustées ou nouvelles si aucune question correspondante n'avait été identifiée. Ces premières versions de formulations de questions ont été développées avec des attentions particulières pour des publics vulnérables et en veillant au respect de chacune et chacun, intégrant notamment la considération des 19 critères protégés d'UNIA¹¹. Cette étape constitue la deuxième phase d'élaboration du questionnaire (cf. figure 1).

4.2. HARMONISATIONS ET ARBITRAGES SUR LE QUESTIONNAIRE

Les deux premières phases ont été développées droit par droit. Cependant, le questionnaire se devait d'être construit de manière cohérente et fluide pour l'ensemble des droits. Pour la troisième phase d'harmonisation et d'arbitrage (cf. figure 1), la structure par droit a bien été maintenue, mais les travaux ont porté sur des harmonisations et arbitrages sur l'ensemble du questionnaire.

Une étape importante était d'harmoniser les formulations de questions et de penser les modalités de réponses en fonction des indicateurs à construire :

- des modalités de réponse tantôt simples (*Oui/Non*), tantôt plus complexes lorsque les nuances sont importantes (*Oui, tout à fait/Plutôt oui/Plutôt non/Non, pas du tout*) ;

¹¹ Âge, caractéristique physique ou génétique, conviction politique, conviction religieuse ou philosophique, conviction syndicale, critère protégé lié au genre, critères raciaux, état civil, état de santé, fortune, handicap, naissance, orientation sexuelle et origine ou condition sociale, <https://www.unia.be/fr/discrimination-comprendre>

- les modalités de fréquence adaptées à la question et plus ou moins précises :

Tous les jours/Souvent/Parfois/Rarement/Jamais ;

Oui/Toujours oui/Souvent oui, Parfois/Non ;

Jamais/Plusieurs jours/Plus de la moitié du temps/Presque tous les jours ;

Moins d'une heure/De une à deux heures/De deux à quatre heures/De quatre à huit heures/Plus de huit heures/Non concerné.

- l'ajout d'un je ne sais pas/ je ne souhaite pas, si ceux-ci sont importants pour les indicateurs à construire. Il est important de ne pas proposer cette option systématiquement (sous peine de perdre beaucoup d'information), mais seulement lorsque cela est justifiable ou objectif ;
- penser à toutes les modalités possibles, par exemple en situation d'emploi ou non-emploi, en formation, ou combinaison des deux, pour ne pas perdre un volontaire qui ne s'y retrouverait pas ;
- l'usage du vouvoiement plutôt que le tutoiement a été choisi.

Au travers des étapes d'harmonisation, la clarification a guidé nos choix afin d'éviter, autant que possible des ambiguïtés dans les questions posées et les modalités de réponses.

Pour les arbitrages, il s'agissait notamment d'une répartition pertinente des questions par droit. Pour certaines caractéristiques, par exemple la pratique du sport, les questions pouvaient être affectées à deux droits : soit le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, soit au droit à l'épanouissement social et culturel. Pour cet exemple en particulier, ce sont les modalités de réponses choisies (sur la fréquence de la pratique) qui ont guidé l'arbitrage. Pour d'autres cas, c'est une répartition des questions par droit qui a permis l'arbitrage. Par ailleurs, un autre élément important d'arbitrage est l'identification des questions strictement nécessaires (ainsi que des modalités de réponses strictement nécessaires) par rapport à notre objectif de mesurer l'accès effectif aux différents droits fondamentaux.

Enfin, l'ordre des droits abordés dans le questionnaire a également fait l'objet d'une attention particulière. Des droits plus sensibles, comme ceux à propos de la santé ou les revenus n'ont pas été placés dans les premiers, pour éviter un rejet rapide du questionnaire par des personnes qui ne souhaitent pas répondre à des questions potentiellement jugées sensibles.

4.3. LETTRE D'INVITATION

À côté du questionnaire, la lettre d'invitation à répondre à l'enquête était d'une importance essentielle (cf. annexe 2).

Avec un objectif d'explication, de clarification par rapport à l'objectif de l'enquête et de motivation des candidats tirés au sort, les différents éléments de cette lettre ont été rédigés dans un langage simple, précis et concis :

- Expliquer l'enquête citoyenne et le besoin de données indispensables à la conduite de la politique régionale et locale en Wallonie ;
- Expliquer qui nous sommes : l'IWEPS ;
- Préciser le caractère volontaire de la réponse. L'enquête est strictement non obligatoire ;
- Rassurer sur le respect du RGPD et le caractère anonyme des réponses ;
- Rassurer sur le non-jugement : il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Le verso de la lettre comprenait quelques consignes de remplissage, le renvoi vers notre site internet expliquant plus en détail l'enquête, une adresse électronique de contact et un numéro de téléphone, assurant une permanence téléphonique pour toutes questions, ainsi que la possibilité de mettre à disposition un questionnaire « traduit » en FALC « Facile à Lire et à Comprendre », avec le logo.



4.4. TESTS DU QUESTIONNAIRE ET DE LA LETTRE D'INVITATION

La quatrième phase de construction du questionnaire est particulièrement délicate et essentielle. Afin de vérifier la compréhension des questions et des modalités de réponses, de réduire au maximum les ambiguïtés, mais aussi d'estimer le temps de réponse au questionnaire, un large exercice de test du questionnaire a été réalisé de juin à fin juillet 2024. Nous avons recherché une diversité de testeurs anonymes, avec un focus sur des publics vulnérables, particulièrement sensibles aux questions d'accès aux droits fondamentaux. Cette diversité incluait :

- plusieurs classes d'âge (jeunes, adultes, plus âgés) ;
- différentes situations par rapport au travail, à la formation ;
- des apprenants (différentes vulnérabilités) chez Lire & Écrire avec l'intention de recherche de compréhension des questions ;
- des facilitateurs et facilitatrices en prévention des inégalités (experts et expertes du vécu) (mobilisation du RWLP)
- des participants au Service Insertion du CPAS et au Service Entraide Migrants (SEM) (mobilisation du PCS de Gembloux)

Les membres du comité des référents ont été invités à commenter le questionnaire ainsi que des chercheurs de l'IWEPS, experts thématiques, transversaux et bénéficiant d'une expérience sur des enquêtes précédentes. Plusieurs formateurs de Lire et Écrire ont également apporté leurs remarques et suggestions de formulations simplifiées.

Au SPW, deux équipes, sélectionnées pour leurs usages des indicateurs sur les droits fondamentaux, ont contribué à la phase de test du questionnaire ISADF : l'équipe de la direction de la Cohésion sociale (SPW Intérieur et Action Sociale) et l'équipe de la direction du Développement durable (SPW Secrétariat Général).

Le service communication de l'IWEPS a également contribué à l'amélioration du questionnaire en cherchant notamment à le rendre clair et attractif avec l'ajout de messages d'encouragements.

Les différentes remarques globales ou précises ont été recensées consciencieusement afin de proposer un questionnaire dans une version la plus aboutie possible. Le questionnaire et la lettre d'accompagnement ont fait l'objet de nombreux ajustements à la suite des retours des différentes parties prenantes à la phase de test.

Les différents « testeurs » avaient notamment reçu comme consigne de noter le temps nécessaire pour compléter l'ensemble du questionnaire. En raison de leur grande diversité, ce temps a été estimé dans une fourchette large allant de 30 à 60 minutes.

Par ailleurs, le questionnaire a été mis en page dans un logiciel spécifique, qui a permis la lecture optique des questionnaires papier et l'encodage « automatique » sous forme de tableau pour les réponses en ligne (voir détails plus loin)

Le questionnaire définitif, tel qu'il a été envoyé à 102 000 citoyens ou citoyennes domiciliés en Wallonie, est disponible en annexe 1. Il est composé de six pages recto verso (douze pages à compléter) pour respecter les contraintes d'impression, mais surtout en fonction de l'identification d'un temps de réponse raisonnable, estimé lors des tests. Ce temps approximatif a d'ailleurs été introduit dans le paragraphe au-dessus du questionnaire pour avertir les candidats répondants.

Les six pages imprimées du questionnaire papier ont été agrafées pour limiter les pertes ou les mélanges de pages.

Dans un texte d'introduction sur le questionnaire, afin d'encourager et de rassurer, il a été indiqué que les réponses aux questions n'étaient pas obligatoires, que certaines pouvaient être passées et que des pauses étaient bien sûr possibles.

« Cela vous prendra entre 30 et 60 minutes. Vous pouvez bien sûr faire des pauses. Dans la mesure du possible, il est demandé de répondre à toutes les questions, mais ce n'est pas obligatoire (par exemple si certaines questions vous semblent sensibles, vous êtes libre de ne pas répondre). Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses : seules vos réponses sont importantes ! Toutes les informations collectées sont anonymes. »

4.6. RETOURS DU TERRAIN

À la suite de l'envoi du questionnaire, de très nombreux appels téléphoniques ou courriers (sous forme de courriels, de lettres manuscrites, de petits autocollants attachés au questionnaire) ont été adressés à l'IWEPS. Si l'ensemble des appels téléphoniques ont reçu une écoute et ont fait l'objet d'un échange, les réponses aux courriers ne nous étaient pas possibles (dans le cadre du respect de la vie privée, nous ne connaissons ni le nom ni l'adresse des personnes tirées au sort, cf. section 6.5). Une grande majorité des retours de terrain ont été positifs par rapport au questionnaire. Nous nous permettons d'en retranscrire deux ci-dessous, particulièrement touchants au sujet des questions posées dans l'enquête :

« La façon dont les questions ont été posées ; claires, avec des notes touchantes d'encouragement et de remerciement, donnant le sentiment attentif d'être un citoyen écouté et dont l'opinion est respectée. J'ai vécu la participation à l'enquête comme un véritable acte citoyen faisant partie d'un beau projet collectif. »

« Et merci à vous ! C'est toujours intéressant de se poser... on relève des choses sur nous finalement ! »

5. Méthodologie d'échantillonnage

Dans cette section, les principaux choix méthodologiques sont abordés, de façon chronologique dans le processus de construction de l'enquête ISADF : le nombre de citoyens à contacter pour s'assurer d'une bonne représentativité statistique, avec les défis de l'approche locale et d'une attention toute particulière aux publics les plus vulnérables, le choix des unités d'échantillonnage et le choix des variables de stratification.

5.1. LE CALCUL DU NOMBRE DE PERSONNES À CONTACTER

L'un des premiers points à traiter lors de la mise en place méthodologique d'une enquête est de pouvoir s'assurer, ou du moins pouvoir raisonnablement espérer, d'un nombre suffisant de répondants dans chacune des unités géographiques considérées. L'ISADF étant, pour rappel, un indicateur calculé au niveau communal (252 communes francophones de Wallonie après la fusion entre Bastogne et Bertogne), une option directe et naturelle voudrait que l'on considère 252 (sous-)échantillons indépendants dans lesquels tirer aléatoirement un nombre suffisant de personnes à contacter.

Le passage de l'échantillon brut (nombre de personnes à contacter) à l'échantillon net espéré (nombre de personnes qui retournent effectivement des réponses à l'enquête) est alors un point central à aborder en amont. Typiquement, la taille de l'échantillon net espéré pour chacune des communes peut être estimée par la formule de Slovin ou par une approximation binomiale (également testée par ailleurs).

Pour une illustration relativement simple, la formule de Slovin est la suivante :

$$n_i = \frac{N_i}{1 + N_i \cdot e^2}$$

Où n_i représente la taille de l'échantillon net ($i = 1, \dots, 252$), N_i représente la taille de la population dans chaque entité ($i = 1, \dots, 252$) et e représente le niveau de précision souhaité (typiquement 0,05 pour une marge d'erreur de 5 %). Cette formule permet d'obtenir une taille d'échantillon suffisante pour que les résultats de l'étude soient représentatifs de la population, avec un certain degré de confiance. Plus le niveau de précision souhaité est élevé, plus la taille de l'échantillon devra être grande.

L'application directe de cette formule aux communes francophones de Wallonie montre les constats suivants :

- Les tailles de population considérées N_i correspondent aux nombres de personnes âgées de 18 à 90 ans (ce choix sur l'âge des répondants est expliqué plus loin) au sein de chaque commune. Au moment de la mise en place méthodologique de l'enquête, ce chiffre allait de 1 104 personnes (Daverdisse) à 229 425 personnes (Charleroi) ;
En appliquant la formule de Slovin et en utilisant le niveau de précision habituel $e = 0,05$, les calculs pour les tailles d'échantillons nets espérés (soit le nombre de répondants espéré) allaient de 294 personnes (Daverdisse) à 399 personnes (Charleroi).

Il s'agit là des répondants espérés dans chacune des communes (afin d'avoir des résultats finaux robustes et représentatifs), pas encore des personnes à contacter effectivement dans chacune des communes pour pouvoir espérer ces réponses ! Le passage des tailles d'échantillons nets aux tailles d'échantillons bruts peut être facilement effectué en divisant les n_i par un taux de réponse fictif. Ce dernier est toujours très aléatoire et ne peut pas forcément être déduit ou anticipé via les

expériences passées (d'autant qu'il s'agit de la première enquête de ce genre pour l'ISADF) ou semblables. Le taux de réponse des enquêtes varie en fonction de nombreux paramètres : les sujets des enquêtes, les modes de passation, le moment où les enquêtes ont lieu et la conjoncture de ce moment...

À défaut de pouvoir déduire précisément ce taux de réponse *ex ante*, la seule option possible est d'espérer, de façon raisonnable, un taux de réponse qui ne soit ni trop pessimiste, ni trop optimiste. Et à ce jeu-là, l'espoir de l'équipe en charge de l'enquête ISADF était d'obtenir un taux de réponse de l'ordre de 20 %, ce qui pouvait déjà être ambitieux. Et ainsi, par la division évoquée ci-dessus, les tailles d'échantillons bruts allaient de 1 470 (Daverdisse) à 1 995 (Charleroi).

Bien évidemment, ces calculs, basés sur des formules éprouvées et sur des bases plutôt raisonnables, soulèvent des problèmes majeurs :

- Pour les plus petites communes, il faudrait tout simplement contacter plus de personnes que ce qu'il est possible de faire (échantillon brut théorique supérieur au nombre de majeurs de 18 à 90 ans). En regard du principe de minimisation, l'exhaustivité ne peut par ailleurs pas être une option ;
- En additionnant les tailles d'échantillons bruts, il faudrait contacter environ 470 000 personnes réparties dans les 252 communes. Cela représente un défi logistique gigantesque qui, surtout, dépasse largement le cadre budgétaire imposé ;
- Enfin, sachant que l'indicateur ISADF final est calculé à l'échelle communale, il est nécessaire que les taux de réponse soient suffisants dans chacune des communes. Si ce n'est pas le cas, ne serait-ce que dans une seule commune, le processus de construction de l'ISADF est d'office compromis.

Étant donné ces constats, une autre solution méthodologique devait être adoptée pour réduire, de la façon la plus intelligente possible, le nombre de citoyens à contacter, sans pour autant sacrifier l'impératif de résultats représentatifs. Le choix s'est porté sur une solution impliquant des *clusters*, ou regroupements, de communes qui ont des profils semblables.

5.2. LES CLUSTERS DE COMMUNES

Plutôt que de dangereusement jouer sur la marge d'erreur (est-ce raisonnable de passer d'une marge de 5 % à une marge de 10 % ?) ou sur l'estimation du taux de réponse (pourquoi ne pas être plus optimiste et tabler en fin de compte sur un taux plus élevé que 20 % ?), entre autres paramètres incertains, il a été décidé de réduire le nombre de (sous-)échantillons indépendants.

Pour cela, la construction de *clusters* homogènes est apparue comme une évidence, à condition que ces *clusters* soient compréhensibles et justifiables, autant dans leur construction que dans leur interprétation. Pour pouvoir affirmer que des communes appartenant à un même groupe soient homogènes ou aient un profil réellement similaire, il fallait un premier critère : ce sera l'ISADF 2018. Ce dernier a permis d'identifier en 2018 les points forts et les points faibles rencontrés par les communes quant aux accès effectifs aux divers droits fondamentaux. De plus, pour que le résultat final de la partition ait une cohérence spatiale, il fallait un second critère : un critère de contiguïté de telle sorte que la logique territoriale soit toujours présente.

Si seul le premier critère est utilisé dans le processus de *clustering* hiérarchique, il en résulte des groupes parfaitement homogènes du point de vue des résultats de l'ISADF 2018 : les communes les mieux classées se retrouvent ensemble, les plus mal classées également. Cela a du sens, mais pas au niveau territorial. Si seul le second critère est utilisé, le *clustering* hiérarchique donnera des groupes parfaitement contigus, mais sans réel fondement et sans information particulière. Il s'agit

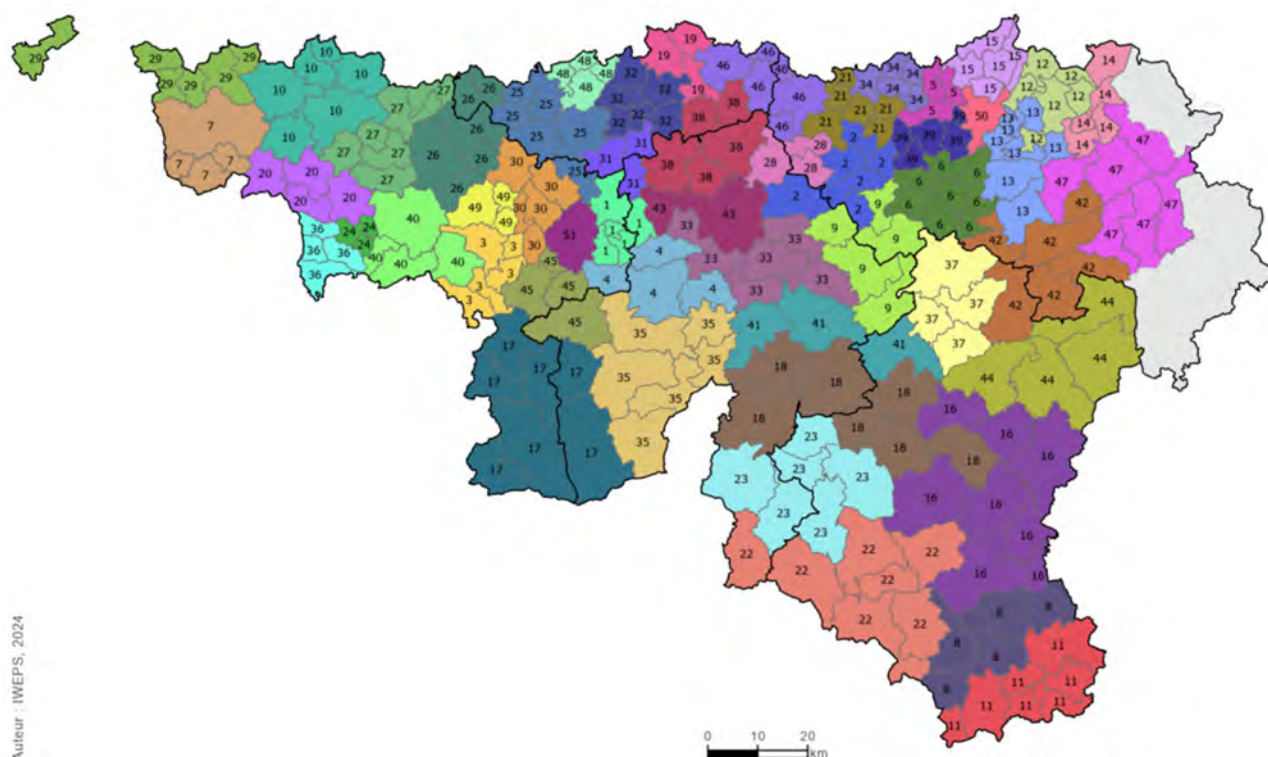
donc de tenir compte des deux paramètres en même temps, en jouant sur un coefficient qui donne plus ou moins d'importance à chacun des deux.

Le résultat brut de l'algorithme donne forcément quelques impuretés (dans un premier temps, les communes ne sont pas toutes limitrophes dans les clusters, puisque la contiguïté a été diluée avec le classement dans ISADF 2018) qu'il a fallu corriger manuellement.

La dernière inconnue dans ce processus est le nombre final de *clusters* à retenir. Il est possible de déterminer ce nombre via un critère d'arrêt dans le processus de *clustering* hiérarchique (il existe plusieurs critères, à maximiser ou à minimiser, dans la littérature). Dans le cadre de l'enquête ISADF, ce choix a surtout été dicté par la faisabilité et par le budget disponible, et ceci en trois étapes :

- Il a été dit plus haut que la plus grande taille d'échantillon brut théorique nécessaire pour une commune (en l'occurrence Charleroi, commune wallonne la plus peuplée) aurait été de 1 995. En décidant de **tirer arbitrairement 2 000 personnes dans chaque cluster**, le raisonnement plus haut sur la représentativité est toujours respecté ;
- Mais en veillant toutefois à ce que le clustering ne propose pas de groupes plus « peuplés » que Charleroi ! Pour éviter cela, il a été choisi que les villes de **Charleroi et Liège, en tant que communes les plus peuplées, constituent chacune leur propre cluster** ;
- Partant du tirage de 2 000 individus dans chaque *cluster*, le nombre final de *clusters* à identifier et prendre en compte pour l'enquête n'a été dicté que par le budget disponible pour les futures impressions et envois des courriers. **Finalement, 51 clusters de communes ont été identifiés**. Cela signifie la prise en compte de 51 (sous-)échantillons indépendants au lieu de 252, ainsi que la perspective de contacter au total **102 000 citoyens et citoyennes**. La représentation cartographique de ces *clusters* est disponible ci-dessous (les couleurs ne contiennent pas d'information en elles-mêmes), ainsi qu'un tableau récapitulatif.

Carte 1 : Cartographie des 51 clusters de communes utilisés lors de l'enquête



Notes : 1) Les regroupements des communes ne tiennent pas compte des limites des provinces (marquées par des limites plus épaisses sur la carte).

2) N'étant pas dans le périmètre de cet exercice, les neuf communes de la Deutschsprachige Gemeinschaft sont en gris sur la carte.

Tableau 4 : Correspondances entre les 51 clusters utilisés lors de l'enquête et les 252 communes francophones de Wallonie

Cluster	Communes	Nombre de communes
C1	Aiseau-Presles, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Sambreville	5
C2	Amay, Andenne, Huy, Marchin, Villers-le-Bouillet, Wanze	6
C3	Anderlues, Binche, Erquelines, Lobbes, Merbes-le-Château	5
C4	Anhée, Fosses-la-Ville, Gerpinnes, Mettet	4
C5	Ans, Awans, Grâce-Hollogne	3
C6	Anthisnes, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Nandrin, Neupré, Ouffet, Tinlot	8
C7	Antoing, Brunehaut, Rumes, Tournai	4
C8	Attert, Étalle, Habay, Meix-devant-Virton, Tintigny	5
C9	Clavier, Havelange, Modave, Ohey, Somme-Leuze	5
C10	Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut	6
C11	Arlon, Aubange, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton	7
C12	Aubel, Blegny, Dalhem, Herve, Olne, Thimister-Clermont	6
C13	Aywaille, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron, Pepinster, Soumagne, Sprimont, Trooz	8
C14	Dison, Limbourg, Plombières, Verviers, Welkenraedt	5
C15	Bassenge, Herstal, Juprelle, Oupeye, Visé	5
C16	Bastogne, Fauvillers, Léglise, Libramont-Chevigny, Martelange, Teneville, Vaux-sur-Sûre	7
C17	Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Couvin, Froidchapelle, Momignies, Sivry-Rance	7
C18	Beauraing, Houyet, Nassogne, Rochefort, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin	7
C19	Beauvechain, Grez-Doiceau, Incourt	3
C20	Belœil, Bernissart, Péruwelz, Saint-Ghislain	4
C21	Berloz, Braives, Donceel, Faimés, Geer, Verlaine	6
C22	Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Neufchâteau, Vresse-sur-Semois	7
C23	Bièvre, Daverdisse, Gedinne, Libin, Paliseul, Wellin	6
C24	Boussu, Colfontaine, Quaregnon	3
C25	Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Les Bons Villers, Nivelles	6
C26	Braine-Le-Comte, Écaussinnes, Le Rœulx, Rebecq, Soignies, Tubize	6

C27	Brugelette, Chièvres, Enghien, Jurbise, Lens, Silly	6
C28	Burdinne, Fernelmont, Héron	3
C29	Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq	6
C30	Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Pont-à-Celles, Seneffe	5
C31	Chastre, Sombreffe, Villers-la-Ville	3
C32	Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Walhain, Wavre	6
C33	Assesse, Floreffe, Gesves, Hamois, Profondeville, Yvoir	6
C34	Crisnée, Fexhe-le-Haut-Clocher, Oreye, Remicourt, Waremme	5
C35	Doische, Florennes, Hastière, Onhaye, Philippeville, Viroinval	6
C36	Dour, Hensies, Honnelles, Quiévrain	4
C37	Durbuy, Érezée, Hotton, Rendeux	4
C38	Éghezée, Gembloux, La Bruyère, Perwez, Ramillies	5
C39	Engis, Flémalle, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Nicolas, Seraing	5
C40	Estinnes, Frameries, Mons, Quévy	4
C41	Ciney, Dinant, Marche-en-Famenne	3
C42	Ferrières, Lierneux, Manhay, Spa, Stoumont, Trois-Ponts	6
C43	Jemeppe-sur-Sambre, Namur	2
C44	Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Vielsalm	4
C45	Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul, Thuin, Walcourt	4
C46	Hannut, Hélécine, Jodoigne, Lincent, Orp-Jauche, Wasseiges	6
C47	Baelen, Jalhay, Malmedy, Stavelot, Theux, Waimes	6
C48	La Hulpe, Lasne, Rixensart, Waterloo	4
C49	La Louvière, Manage, Morlanwelz	3
C50	Liège	1
C51	Charleroi	1

Remarque très importante : en administrant l'enquête sur la base de *clusters* de communes au lieu des communes *stricto sensu*, c'est-à-dire sur la base de 51 (sous)-échantillons indépendants au lieu de 252, et en tirant 2 000 individus dans chaque (sous)-échantillon, nous prenons suffisamment de précautions en amont pour que nos futurs résultats soient représentatifs et exploitables. MAIS : ils ne seront représentatifs que de l'unité géographique sur laquelle les données/réponses auront été récoltées, c'est-à-dire les *clusters*!

Autrement dit, s'il n'y avait que l'enquête comme source de données, l'ISADF final (ainsi que ses composantes par droits fondamentaux) ne serait représentatif que des 51 *clusters* de communes,

sans aucune prétention d'être représentatif au niveau strictement communal. Nous en parlerons plus tard, mais c'est l'agrégation des informations issues de l'enquête avec d'autres informations issues de sources administratives ou issues de travaux de géomatique qui permettra de réellement fournir un outil final communal, propice à l'aide à la prise de décision locale.

Cette remarque n'empêche cependant pas que des citoyens de l'ensemble des 252 communes ont bien été concernés par l'enquête et ont bien reçu l'invitation à participer à l'enquête.

5.3. LES VARIABLES DE STRATIFICATION

Pour le tirage concret des 102 000 participants, le domaine d'échantillonnage est le Registre national en date de la première semaine d'août 2024. Statbel, en tant que tiers de confiance dans le dispositif d'enquête de l'IWEPS, en a été à la manœuvre.

En ce qui concerne les modalités concrètes du tirage, il a d'office été choisi de ne travailler que sur la base de variables de stratification simples et habituelles, qui pourront permettre par la suite la construction et l'interprétation d'indicateurs ciblés. Le fait de ne tenir compte que d'un petit nombre de variables de stratification simples, ayant elles-mêmes un nombre raisonnable de modalités différentes, facilite le tirage dans le sens où le nombre de « cases » (combinaisons entre les modalités des variables de stratification) à prendre en compte reste acceptable. Cette option contribue aussi à éviter les cas extrêmes ou très rares.

Pour l'enquête ISADF, trois variables de stratification ont été mobilisées :

- Le **sexe** : 50 % d'hommes et 50 % de femmes au sein de chaque cluster ;
- L'**âge** avec quatre classes équiréparties : 18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans et 65-90 ans. Deux positions ont été adoptées : ne pas impliquer les moins de 18 ans (pour qui, en général, des enquêtes plus ciblées et moins généralistes sont à privilégier) et les plus de 90 ans. Pour ce dernier cas, ce choix est motivé par les expériences provenant de plusieurs enquêtes précédentes (expériences Statbel) qui ont montré que les personnes de plus de 90 ans sont souvent associées à des taux de réponse très bas et souvent inexploitable ;
- Le revenu, et plus particulièrement le **revenu administratif disponible des personnes** (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/revenu-disponible-administratif>). Ce revenu, calculé par Statbel à l'aide de données administratives, tient compte, pour l'ensemble de la population, des revenus (nets) imposables et non imposables (revenu professionnel, allocations sociales, pensions, revenu d'intégration, revenus locatifs, revenus du capital, allocations familiales, rentes alimentaires, etc.). Ils sont additionnés pour tous les membres du ménage afin d'obtenir un revenu disponible administratif pour le ménage. Après ajustement selon la composition du ménage, on obtient la variable « revenu disponible équivalent administratif ». Elle peut être utilisée pour calculer le revenu et le risque de pauvreté au niveau communal. Pour cette variable de stratification, 4 modalités ont été construites en lien avec les quartiles observés. Ces quartiles sont calculés dans chacun des *clusters* afin de tenir compte des réalités économiques du terrain. Et, à l'inverse du sexe et de l'âge (équirépartis), une **surreprésentation des plus bas revenus** a été privilégiée dans tous les *clusters* afin de renforcer les chances d'obtenir suffisamment de réponses de la part de cette classe d'individus (*a priori* fortement à risque du point de vue de l'accès effectif aux divers droits fondamentaux).

Par conséquent, la stratification a impliqué la création de 32 combinaisons, ou « cases » à remplir (deux sexes * quatre classes d'âge * quatre classes de revenu), soit autant de profils différents d'individus qui seront invités à participer à l'enquête.

6. Modes de passation

Maintenant que le nombre de personnes à contacter est défini, numériquement, territorialement et selon des profils types différents (via les variables de stratification), il est important de définir les modes de passation souhaités pour, une nouvelle fois, espérer de bons taux de réponse. En interne, l'IWEPS a, depuis quelques années, développé un processus d'enquête nommé PIMEA (Processus IWEPS Mixte pour des Enquêtes Autoadministrées) qui permet une certaine flexibilité pour répondre au mieux à cette problématique.

Par exemple, lors de l'enquête IWEPS précédant celle de l'ISADF ([BSW – Baromètre social de la Wallonie](#)), le choix avait été d'envoyer, dans un premier temps, une lettre d'invitation contenant un lien web vers le questionnaire en ligne, puis une première lettre de rappel allant dans le même sens, puis enfin une seconde lettre de rappel (plus d'un mois après l'invitation initiale) qui contenait en plus une version papier du questionnaire. Ainsi, le format papier était disponible soit sur demande (appel téléphonique ou email), soit seulement pour les personnes qui n'avaient pas répondu à l'enquête (les non-répondants) suite à l'invitation initiale et le premier rappel.

Cette gestion avait fonctionné dans la mesure où la taille de l'échantillon (8 000) était bien moindre que les 102 000 individus prévus ici pour l'enquête ISADF sur l'accès aux droits fondamentaux. Cependant, le nombre relativement important de contacts ayant sollicité un support papier pour répondre à l'enquête BSW a révélé l'importance de mettre à disposition un questionnaire papier, pour tenir compte des limitations liées à la fracture numérique et aux manques matériels (pas d'ordinateur, pas de connexion internet...). Afin d'éviter une gestion trop lourde des demandes d'envoi de questionnaire papier, et tous les risques d'erreurs qui peuvent en découler, il a été décidé de proposer le questionnaire d'enquête directement sous format papier (six pages agrafées, recto verso) dans le courrier d'invitation à participer à l'enquête.

Celui-ci comprenait donc :

- Le texte d'invitation à participer à l'enquête, contenant une description du projet, un rappel sur la protection des données, le lien de participation à l'enquête web (et le mot de passe unique permettant d'y accéder) ainsi que quelques consignes ;
- Le questionnaire sous format papier ;
- Une enveloppe préaffranchie pour renvoyer le questionnaire rempli.

Tous les courriers ont été expédiés aux 102 000 personnes tirées au sort les 15 et 16 septembre 2024. Seule une lettre de rappel a été envoyée à la mi-octobre 2024, aux personnes n'ayant pas répondu au premier courrier (dans le strict respect de la vie privée, l'IWEPS ne disposant à aucun moment des adresses et des noms des individus, voir sections 6.4 et 6.5).

Certains détails sont expliqués dans les sous-sections suivantes : la conception du questionnaire papier, la mise à disposition d'une traduction de celui-ci en langage [FaLC \(Facile à Lire et à Comprendre\)](#), la conception de la version web du questionnaire et les mesures prises pour respecter le [RGPD \(Règlement Général sur la Protection des Données\)](#).

6.1. LA CONCEPTION DE LA VERSION PAPIER

De façon très concrète, le choix de proposer le questionnaire papier en première instance, pour que l'ensemble des 102 000 individus tirés au sort puissent directement avoir le choix de leur mode de passation, a soulevé quelques défis (et pas seulement budgétaires).

Il fallait, bien sûr, que la qualité d'impression soit au rendez-vous, que les cases à cocher soient bien mises en évidence, que le passage d'un droit fondamental à un autre soit bien clair et intuitif (emploi de couleurs différentes), etc. Il fallait aussi, et surtout, éviter un encodage manuel des réponses reçues, encodage qui aurait été impossible par rapport au volume des questionnaires à traiter. Une solution impliquant de scanner rapidement les questionnaires était incontournable.

Pour cela, et jouant sur le fait que le questionnaire n'est constitué que de questions fermées (cases à cocher, que ce soit pour des questions qualitatives ou pour déterminer un chiffre dans une échelle), il a été choisi de travailler dans un logiciel qui permet tout à la fois de :

- Construire et mettre en page le questionnaire papier ;
- Mémoriser les zones où se trouvent les questions, les cases à cocher et les changements de page ;
- Mémoriser les types de question (une seule case à cocher, possibilité de multiples coches) ;
- Lire les scans des questionnaires qui nous ont été retournés en détectant les zones cochées ou remplies ;
- Détecter les erreurs (double coche alors qu'une seule réponse était attendue, case raturée ou barrée pour un changement de choix, etc.) ;
- Construire une base de données comprenant toutes les réponses de tous les répondants qui ont privilégié le format papier (une ligne = un répondant, autant de colonnes que de questions et sous-questions).

L'outil utilisé pour prévoir et permettre ces tâches est [OMR Manager](#).

Une fois le questionnaire prêt à être imprimé, pour l'énorme travail d'impression (102 000 questionnaires, 102 000 lettres d'invitation personnalisées, sans compter les lettres de rappel), de calibrage, de mise sous pli et d'envoi par BPost, notre sous-traitant, désigné à la suite d'une procédure de marché public européen, a été [Snel Graphics](#) (dont les locaux sont basés à Herstal).

Spécifiquement pour l'agrafage des questionnaires papier, le travail a été effectué par l'[APAC à Manage](#) (dans le cadre d'une sous-sous-traitance).

6.2. LA MISE À DISPOSITION D'UNE TRADUCTION FALC

Comme expliqué plus haut, la construction du questionnaire, le choix et la formulation des questions ont été des moments de réflexion importants afin que les questions soient simples et compréhensibles par toutes et tous, en ce compris les personnes ayant des difficultés de lecture dues à des troubles cognitifs, un handicap intellectuel, l'âge, la dyslexie ou encore une maîtrise limitée de la langue.

À cet effet, et pour ne pas exclure d'emblée ces individus, il a été décidé de procéder à une traduction du questionnaire papier « général » en langage FaLC (Facile à Lire et à Comprendre). Cette version traduite a ensuite été mise à disposition sur simple demande (mention et logo posés dans la lettre d'invitation, invitation à nous contacter par email ou téléphone pour en disposer).

La traduction du questionnaire en FaLC a été effectuée par l'ASBL [Access and Go](#), dans le cadre d'une sous-traitance.

Quelques demandes nous sont parvenues.

6.3. LA CONCEPTION DE LA VERSION EN LIGNE

Pour ce qui est de la version web du questionnaire d'enquête, et fort de l'expérience acquise à l'IWEPS ces dernières années, l'outil utilisé a été [LimeSurvey](#). L'encodage web de l'enquête ISADF

a été facilité par le fait que toutes les questions étaient fermées (pas de champ libre), que l'usage de filtres a été évité pour simplifier la lecture et la complétion et qu'aucune question n'a été rendue obligatoire. Ces choix ont permis une navigation fluide et libre de l'utilisateur, avec le moins de contraintes possible.

Ce logiciel est initialement gratuit, mais il faut noter qu'une version Business a été privilégiée afin d'anticiper certains problèmes liés au volume des répondants (gestion et limites des serveurs disponibles, grand nombre potentiel de clics simultanés...).

6.4. LA GESTION DES IDENTIFIANTS INDIVIDUELS

Avant de savoir si la personne contactée répond à l'enquête, et si oui par quel moyen (web ou papier), il est important de comprendre la gestion personnalisée des pseudonymes. Tout au long du processus, chaque individu se voit attribuer un identifiant, ou *token*, ou encore pseudonyme, unique. Cet identifiant comprend six caractères : un chiffre, quatre consonnes majuscules et un autre chiffre à la fin (ex. : 2GSKV8). Les consonnes sont totalement aléatoires alors que les deux chiffres, ensemble, fournissent le *cluster* d'où est issue la personne. Ainsi le premier chiffre pouvait aller de 0 à 5, et le second de 0 à 9, de façon à recomposer les 51 *clusters* de l'analyse.

Ce *token* unique est repris dans la lettre d'invitation puisqu'il sert de mot de passe pour se connecter au questionnaire en ligne. Si la personne choisit le web comme mode de passation, ses réponses sont associées à son *token*. Il est repris aussi sur le questionnaire papier (sans que la personne doive le réécrire) et, de même, les réponses papier sont associées à cet identifiant.

6.5. LE RESPECT DU RGPD ET SOUS-TRAITANCE

La gestion des tokens, ou pseudonymes, abordée ci-dessus entre dans le respect total des principes du RGPD. Les tokens font effectivement le lien entre les personnes contactées et leurs éventuelles réponses, tous supports confondus. Et seul le *token* permet ceci.

Concrètement, lors du tirage au sort par Statbel des 102 000 individus de l'échantillon, deux fichiers bien distincts sont créés. Un premier fichier thématique (contenant le *token* et quelques variables sociodémographiques telles que le sexe, la classe d'âge, le type de ménage...) est fourni à l'IWEPS. Un second fichier de contact (contenant aussi le *token*, mais aussi les données de contacts : nom, prénom, adresse postale) est fourni au sous-traitant responsable de l'impression et de l'envoi des courriers.

De ce fait, l'IWEPS ne dispose jamais, et à aucun moment, des identifiants directs des personnes tirées au sort. La séparation des tâches impliquant la mobilisation et l'utilisation de données identifiantes, à caractère personnel, est donc assurée par ce biais. En tant que point commun unique entre les deux fichiers, le *token* servira de base à la gestion des réponses lors de la phase de collecte (voir sections 6.3 et 6.4).

En définitive, toutes les réponses reçues, traitées et analysées tout au long du processus restent à tout moment reliées à un pseudonyme et en aucun cas à une personne clairement identifiée ou directement identifiable.

En fin d'analyse, le fichier contenant les identifiants directs est détruit par le sous-traitant responsable de l'impression et de l'envoi des courriers.

7. Phase de collecte

Dans cette section, les différentes phases liées à la collecte des données d'enquête (aussi appelée le « terrain ») sont abordées dans un ordre chronologique.

Du point de vue des dates, les principales étapes ont eu lieu aux moments clés suivants :

- Impression des courriers, mise sous pli et préparation pour l'envoi postal : **août 2024**
- Dépôt chez BPost de la lettre d'invitation (contenant, comme dit plus haut, le questionnaire papier et une enveloppe préaffranchie) : **début septembre 2024**
- Réception de l'invitation à participer à l'enquête chez les personnes échantillonnées : **16-17 septembre 2024**
- Préparation du rappel : **fin septembre 2024**
- Dépôt chez BPost de la lettre de rappel : **début octobre 2024**
- Réception de la lettre de rappel chez les personnes échantillonnées n'ayant alors pas répondu (ici, pour des raisons de délais d'impression et de préparation des courriers, un certain nombre de personnes ont reçu le rappel même si elles avaient déjà fourni leurs réponses quelques jours avant, ce qui est inévitable) : **14-15 octobre 2024**
- Phase de collecte (prise en compte et archivage des questionnaires web remplis et des questionnaires papier retournés) : **jusqu'au 10 janvier 2025**
- Mise en commun et nettoyage des réponses : **janvier 2025**

7.1. LA PHASE D'INVITATION

À la mi-septembre 2024, 102 000 citoyens et citoyennes, habitant dans les 252 communes francophones de Wallonie (elles-mêmes regroupées en 51 *clusters*), reçoivent donc un courrier d'invitation à participer à l'enquête ISADF sur leurs conditions de vie et leurs accès effectifs aux droits fondamentaux. Les éléments qui se trouvent dans ces courriers sont détaillés dans la section 6 (invitation formelle, questionnaire sous format papier et enveloppe préaffranchie).

Le questionnaire papier est repris en annexe 1 et la lettre d'invitation en annexe 2. Sur cette dernière, nous pouvons retrouver certains éléments qui permettent l'accès au questionnaire en ligne : le lien unique vers la [page d'accueil de l'enquête](#) (sur laquelle une FAQ était également disponible), l'équivalent de ce lien sous forme de QR code (pour ceux qui privilégient l'utilisation du smartphone ou de la tablette) ainsi que toutes les zones de publipostage que l'imprimeur a remplies (cf. section 6.5 : seul l'imprimeur, dans le cadre d'une sous-traitance et dans le strict respect du RGPD, a accès aux identifiants directs). Ces zones correspondent au nom, prénom, adresse (rue, numéro de boîte, code postal, commune) et identifiant unique de la personne échantillonnée.

7.2. LA GESTION DE LA HOTLINE

De façon naturelle, et comme on peut le voir en bas de la lettre d'invitation, l'équipe en charge de la *hotline* s'est rendue disponible pour pouvoir répondre à toute question en lien avec l'enquête, à toute demande d'information ou à tout problème technique (lecture du *token*, connexion, accès à la FAQ, etc.). Un numéro de téléphone et une adresse email de contact étaient fournis. Pour le téléphone, une réponse en direct était privilégiée et une messagerie automatique prenait le relais en dehors des heures de bureau et en cas de pics d'appels. Les messages laissés étaient alors traités au plus vite.

La mise en place de cette *hotline* s'inscrit dans notre intention d'une attention toute particulière aux publics les plus vulnérables, répondant d'après nos expériences peu aux enquêtes, mais rencontrant des difficultés d'accès à leurs droits.

Concrètement, près d'un millier de personnes ont contacté l'IWEPS, avec un pic particulièrement intense lors de la réception de la lettre de rappel (en partie parce que les personnes s'interrogeaient sur le caractère obligatoire ou pas de l'enquête, malgré les précautions prises dans la rédaction de la lettre d'invitation).

Selon Laurent Verly, dont les compétences tant humaines que techniques ont permis une prise en charge professionnelle de la *hotline*:

« Inévitablement, le fait de confirmer qu'il n'est pas obligatoire de répondre à cette enquête entraînera un désintérêt de la part de la personne qui appelle, mais c'est aussi un excellent moyen de tenter de "vendre" cette enquête à la personne au bout du fil en lui expliquant à quel point cette enquête est unique, à quel point ses réponses sont importantes et à quel point c'est pour elle l'occasion de donner son avis sur les difficultés qu'elle rencontre au quotidien. Comme cette personne n'a bien souvent pas lu le questionnaire, il faut lui parler des questions que contient cette enquête afin d'attiser sa curiosité en lui citant par exemple les questions sur les difficultés financières pour se loger, se soigner, etc.

Il faut présenter cette enquête à ces personnes non pas comme une corvée administrative non obligatoire envoyée à des inconnues et inconnus, mais comme une opportunité offerte à des citoyennes et citoyens sélectionnés de donner leur avis dans des domaines importants !

La gestion des appels de la hotline demande donc non seulement une connaissance approfondie du questionnaire, mais aussi d'être imprégné de l'importance de la recherche qui est menée à travers cette enquête.

Pour une partie de la population wallonne qui n'a pas été en mesure de s'adapter à l'ère numérique, recevoir un courrier avec un en-tête officiel d'un service public et un numéro de téléphone est vu comme une aubaine pour enfin avoir une personne au bout du fil pour lui parler de ses problèmes de logement, de se plaindre de son voisin ou de prodiguer des conseils en matière de gouvernance. La gestion de ce type d'appel demande donc aussi une bonne maîtrise de ses émotions et de la patience. »

7.3. LE SUIVI DES RÉPONSES ET LA PHASE DE RAPPEL

Une fois la phase d'envoi des 102 000 courriers effectuée, il est devenu important de suivre quasi en temps réel la réaction des enquêtés. Au-delà des contacts téléphoniques et des courriels reçus, il s'agit maintenant de recevoir des questionnaires remplis et de vérifier les avancements du point de vue des taux de réponse (de façon générale et au sein de chacun des 51 *clusters* de communes).

Il s'agit aussi de consigner l'information sur les *tokens*, ou pseudonymes, des répondants. Si ces derniers ont privilégié le questionnaire en ligne, l'information est immédiate. S'ils ont rempli et retourné le questionnaire papier, il a en revanche fallu noter quotidiennement (pour chaque tournée de la poste) les *tokens* pour garder une vision à jour des répondants (et des non-répondants).

En effet, l'enjeu à ce moment-là (fin septembre 2024) est de pouvoir fournir au sous-traitant une liste des *tokens* des personnes qui ont répondu rapidement à l'enquête afin de ne pas les recontacter inutilement lors de la phase de rappel. Comme dit plus haut, les délais nécessaires pour la

préparation des courriers de rappel ne peuvent jamais permettre une parfaite coordination à ce niveau-là.

Les lettres de rappel, quasiment identiques à la lettre d'invitation initiale (mais sans remettre le questionnaire papier), sont parvenues chez les citoyens et citoyennes à la mi-octobre 2024. Le fait d'envoyer une lettre de rappel fait généralement partie des bonnes pratiques à adopter lors de la mise en place d'enquêtes de ce type. Ce rappel permet souvent de doubler, *a minima*, le taux de réponse observé après le premier courrier d'invitation. Il est souvent admis qu'un second rappel est également utile pour augmenter encore les taux de réponse, mais cette éventualité n'a pas été privilégiée ici.

7.4. LES TAUX DE RÉPONSE

Plus haut, aux sections 5.1 et 5.2 lorsqu'il était question d'évaluer *ex ante* les tailles d'échantillons bruts et nets, nous avons fait le pari d'un taux de réponse final de 20 %. Cette estimation était plutôt raisonnable, voire optimiste, et rien ne pouvait garantir ce chiffre. De plus, rien ne pouvait non plus garantir une homogénéité dans tous les *clusters*.

L'effet du rappel a été prépondérant et en fin de collecte, début 2025, le taux de réponse global brut était de 24,04 %. En retirant les questionnaires vides et quasi vides (moins de 15 % de complétion) et en supprimant quelques doublons (de personnes ayant répondu à la fois en ligne et sur papier), **le taux de réponse final net est de 23,61 %**. Ainsi, **24 087 questionnaires exploitables nous sont parvenus**.

Cela signifie que les citoyens et citoyennes interrogés se sont largement mobilisés par rapport à une problématique (l'accès aux droits fondamentaux) qui, manifestement, leur tient à cœur. Ces citoyens et citoyennes ont saisi cette occasion pour faire part de leurs expériences sur leurs conditions de vie et sur leurs éventuels problèmes en lien avec tel ou tel droit fondamental (santé, logement, environnement, mobilité, travail et conditions de travail, alimentation, éducation et formation, usage du numérique, revenu, sécurité sociale et aide sociale, vie privée et conciliation vie familiale et vie professionnelle, épanouissement social et culturel, participation citoyenne et démocratique).

Nous ne remercierons jamais assez ces répondants. Leur précieuse contribution permet une amélioration substantielle et une plus grande robustesse des analyses sur les accès et non-access des citoyens aux droits fondamentaux, ainsi que sur les inégalités sociales dans ces accès aux droits.

Parmi ces 24 087 questionnaires exploitables reçus, 13 142 l'ont été sur papier (54,56 %) et 10 945 en ligne (45,44 %). Avec le recul et ces chiffres, le choix d'avoir proposé le questionnaire papier dès l'invitation, et non pas à la demande ou lors d'un rappel, a été un choix déterminant pour expliquer la réussite de cette enquête.

Dans le tableau ci-dessous, les taux de réponse nets dans chaque *cluster* sont disponibles.

Tableau 5 : Taux de réponse nets par *cluster* de communes (en %)

Cluster	Taux de réponse net par cluster	Nombre de questionnaires exploitables	Cluster	Taux de réponse net par cluster	Nombre de questionnaires exploitables
C1	18,05	361	C27	22,65	453
C2	22,45	449	C28	25,8	516
C3	20,75	415	C29	25,45	509
C4	23,45	469	C30	20,95	419
C5	21,65	433	C31	26,6	532
C6	24,5	490	C32	27,65	553
C7	22,35	447	C33	25,3	506
C8	26,6	532	C34	25,4	508
C9	25,6	512	C35	24,1	482
C10	23,6	472	C36	19,1	382
C11	24,6	492	C37	24,55	491
C12	25,6	512	C38	28,35	567
C13	24,15	483	C39	19,65	393
C14	20,45	409	C40	19,75	395
C15	21,1	422	C41	23,6	472
C16	25,3	506	C42	25,15	503
C17	23	460	C43	24,55	491
C18	26,3	526	C44	25,2	504
C19	23,65	473	C45	21,8	436
C20	21,85	437	C46	24,05	481
C21	26,15	523	C47	26,1	522
C22	25,05	501	C48	26,2	524
C23	26,3	526	C49	20,05	401
C24	16,95	339	C50	22,95	459
C25	27,5	550	C51	19,1	382
C26	23,35	467			

Dans ce tableau 5, il est possible de voir que les meilleurs taux de réponse concernent les *clusters* 38 (28,35 %), 32 (27,65 %), 25 (27,5 %), 8 et 31 (26,6 % chacun). En se référant au tableau de correspondance entre les *clusters* et les communes (cf. tableau 4), on pourra remarquer qu'il s'agit là *a priori* de communes ayant un profil aisé (principalement issues du Brabant wallon, mais aussi du sud de la province de Luxembourg). À l'inverse, les taux de réponse nets les plus faibles se trouvent dans les *clusters* 24 (16,95 %), 1 (18,05 %), 51 et 36 (19,1 % chacun). On retrouve là les communes du Borinage, Charleroi et ses communes limitrophes. Dans le cas du *cluster* 24 (Boussu, Colfontaine, Quaregnon), le taux de réponse s'avère nettement en retrait, mais le fait d'avoir échantillonné 2 000 personnes dans le *cluster* permet de s'appuyer tout de même sur 339 questionnaires exploitables (ce qui reste largement suffisant, d'un point de vue statistique, si l'on se réfère à la discussion de la section 5.1).

7.5. LE TRAITEMENT DES QUESTIONNAIRES PAPIER PROBLÉMATIQUES

Comme expliqué dans la section 6.1, la prise en charge des réponses issues des questionnaires papier était basée sur une lecture automatisée (trame calibrée de la structure du questionnaire, scan et lecture d'images pdf). Dans l'extrême majorité des cas, ce processus a fonctionné correctement pour traiter les quelque 13 000 questionnaires papier reçus jusqu'à l'obtention d'une base de données complète.

Pour autant, il est aussi normal de rencontrer quelques problèmes lorsque le questionnaire était trop froissé, sali, ou lorsque les feuilles du questionnaire n'étaient pas renvoyées dans le bon ordre ou encore si une feuille était manquante. Dans ces cas, le questionnaire était retiré du processus d'encodage dédié au papier et encodé manuellement dans LimeSurvey.

7.6. LA MISE EN COMMUN DES RÉPONSES

Lorsque la phase de collecte a été clôturée (coupure de l'accès au questionnaire en ligne et arrêt de la prise en charge des questionnaires papier), et lorsque le traitement des réponses papier a pris fin (décachetage, scan, récupération des réponses, correction des erreurs), deux bases de données ont été disponibles.

Leur mise en commun a été possible moyennant quelques ajustements et quelques formatages. Le mode choisi par les citoyens et citoyennes pour répondre à l'enquête, format papier ou web, est une information conservée, au même titre que le *cluster*, le sexe et les autres variables socio-économiques évoquées plus haut.

Finalement, et après nettoyage (cf. section suivante), la base de données des réponses contient 24 087 lignes (répondants) et 222 colonnes issues des réponses à l'enquête (provenant de questions ou de sous-questions). Il s'agit alors d'un fichier exhaustif qui sert de base aux analyses et aux calculs d'indicateurs liés aux accès aux droits fondamentaux.

8. Traitement des réponses

Dans cette section, les étapes nécessaires permettant de passer des données brutes issues de l'enquête aux indicateurs finaux diffusés qui constituent l'ISADF sont abordées. Pour rappel, l'ISADF n'est pas seulement calculé à partir des données issues de l'enquête, il ne faut pas oublier les sources administratives et les travaux de géomatique qui permettent une analyse finale strictement communale.

Dans un premier temps, la phase de nettoyage des réponses reçues est abordée. Ensuite viennent les phases de pondération - point d'attention majeur en termes de garantie de représentativité -, de diffusion des futurs résultats et d'élaboration des indicateurs statistiques.

8.1. LA PHASE DE NETTOYAGE DES RÉPONSES

Bien que semblant évidente, cette phase est très importante, car elle détermine le socle sur lequel s'appuient toutes les phases suivantes : il s'agit de savoir sur quoi nous basons pour calculer les poids (quels questionnaires restent utilisables et quels sont ceux qui sont écartés et auront donc un poids nul), mais aussi tous les indicateurs finaux.

Évidemment, les questionnaires qui nous ont été retournés vides sont écartés. Pour les réponses partielles ou très partielles, il n'a pas été choisi d'imposer de règles strictes, étant entendu qu'il n'y avait pas d'obligation de répondre et qu'il n'y avait pas de hiérarchie dans l'importance accordée aux droits fondamentaux. Comme brièvement abordé dans la section 6.4, un seuil de complétion de 15 % était suffisant pour que le questionnaire soit pris en compte (si une personne ne s'est sentie concernée que par deux ou trois droits fondamentaux repris dans le questionnaire, c'était tout d'abord son droit et c'était aussi important de pouvoir tenir compte de ces réponses).

Quelques personnes (moins d'une dizaine) ont répondu à la fois par papier et sur l'interface web. Dans le but d'éviter tout doublon, il a été choisi, de façon assez naturelle, la version la plus remplie.

C'est cette phase d'égrenage des questionnaires vides, trop peu remplis ou doublons qui explique le passage d'un taux de réponse brut de 24,04 % à un taux net et définitif de 23,61 %. Pour rappel, 24 087 questionnaires ont passé ce cap et servent de socle aux analyses statistiques en lien avec l'ISADF 2025.

Pour ce qui est de la cohérence des réponses, plusieurs mesures ont été prises, sans pour autant impliquer un grand nombre de règles qui auraient pu être fastidieuses ou trop chronophages par rapport au timing attendu. Tout d'abord (cf. section 6.1), une longue phase de correction manuelle des réponses papier a été menée pour détecter certaines erreurs (double coche alors qu'une seule réponse était attendue, case raturée ou barrée pour un changement de choix...). Ces corrections manuelles étaient basées sur la visualisation des coches en essayant, autant que possible, de comprendre le raisonnement, la logique et la cohérence du répondant. Naturellement, ce type de correction n'avait pas lieu d'être pour les réponses obtenues via le questionnaire en ligne qui était paramétré.

Aucune règle globale de cohérence (globale dans le sens applicable à tout le questionnaire, de façon transversale entre les droits fondamentaux) n'a été mise en pratique. De nouveau, le temps manquait pour penser à toutes les règles à envisager qui pouvaient assurer qu'un questionnaire était rempli de façon cohérente et un autre moins. De plus, les réalités du terrain et les situations des citoyens et citoyennes sont souvent très complexes, voire parfois paradoxales, au point qu'il est difficile d'arbitrer entre la seule complexité ou un début d'incohérence.

Un petit nombre de règles de cohérence ont tout de même été appliquées très localement. Un exemple précis avec cette question posée dans le volet Revenu :

4 - Dans le cas où votre ménage serait obligé de faire face à des dépenses inattendues, pourrait-il payer par ses propres moyens (c'est-à-dire sans emprunter à ses proches ni à une institution financière et sans demander un crédit) ?			
	Oui	Non	Je ne sais pas
Une somme de 500 euros	☐	☐	☐
Une somme de 1.300 euros	☐	☐	☐

Si la personne a coché « Oui » pour 1 300€, mais « Non » pour 500€, ce dernier « Non » a été modifié en « Oui ».

8.2. TRAITEMENT DE LA NON-RÉPONSE

Maintenant que le socle des questionnaires exploitables est fixé, il est important de procéder à la pondération des réponses qu'ils contiennent. Dans le cadre de l'enquête ISADF, la pondération a été réalisée en deux étapes : le traitement de la non-réponse et la mise en œuvre de calages sur marge (cf. section 8.3 ci-après). Il est important de préciser que ce processus de pondération a été mené en parallèle et de façon indépendante pour les 51 *clusters* de communes. Cela signifie que les raisons de la non-réponse sont étudiées dans chacun des *clusters*, puis des marges représentatives de la population ont été demandées à Statbel et utilisées également pour rendre compte de chacun des *clusters*. Tout comme pour la stratification, avec la prise en compte de quartiles de revenu différents d'un *cluster* à l'autre (cf. section 5.3), ces choix ont été effectués dans le but de fournir des résultats d'enquêtes représentatifs des *clusters* de communes.

Le traitement, ou correction, de la non-réponse vise à ajuster les biais introduits par l'absence de certaines réponses dans une enquête. Les principales méthodes incluent (1) la repondération, qui modifie les poids des répondants pour mieux représenter la population et (2) l'imputation, qui consiste à remplacer les données manquantes par des valeurs estimées. L'objectif général de la correction de la non-réponse est de rendre les résultats de l'enquête plus représentatifs de la population cible, malgré les données manquantes.

Puisqu'il a été choisi de conserver tels quels les questionnaires partiellement remplis, à condition qu'un seuil de complétion minimum de 15 % soit atteint, la correction de la non-réponse s'entend en termes de non-réponse totale. Autrement dit, la pondération effectuée en premier lieu ici vise à corriger le biais de non-réponse totale. Si les personnes qui ne répondent pas du tout aux questions ont des caractéristiques différentes des personnes qui répondent, cela peut introduire ce type de biais dans les résultats de l'enquête. En réduisant ce biais, c'est-à-dire en minimisant l'erreur introduite par les données manquantes, la représentativité est améliorée (la correction vise aussi à rendre les estimations de l'enquête plus proches des valeurs réelles de la population cible).

La repondération permet d'ajuster les poids attribués à chaque répondant afin de compenser les caractéristiques, ou les profils, des non-répondants. Pour cela, certaines variables de référence sont utilisées pour l'ajustement des poids. Ces variables servent à identifier les profils de personnes qui ont moins répondu à l'enquête.

De façon concrète, il s'agit tout d'abord, et *cluster* par *cluster* (ce qui implique 51 routines), de modéliser une variable binaire liée à la réponse (0 = n'a pas répondu ; 1 = a répondu) par le prisme d'un petit nombre de variables potentiellement explicatives. Le modèle adéquat pour ceci est la régression logistique, à laquelle une sélection de variables de type *stepwise* est ajoutée afin de ne conserver que les variables qui ont significativement influencé les comportements liés à la réponse au questionnaire.

Les variables considérées et potentiellement explicatives sont les suivantes (ce sont pour la plupart des variables d'enrichissement communiquées par Statbel dans le strict respect du RGPD) :

- Le genre ;
- La catégorie d'âge (CAT_AGE : 18-24, 25-44, 45-64, 65-90) ainsi que l'âge recalculé de façon plus précise ;
- La catégorie de revenu administratif équivalent (CAT_REVENU : quatre quartiles calculés de façon *ad hoc* dans chacun des *clusters* de communes) ;
- Le code postal (CODE_NIS) des personnes échantillonnées afin de chercher de potentiels effets communaux au sein des *clusters* ;
- La nationalité de la personne (à la fois selon un *flag* belge/non belge (FLAG_BE) et un recodage plus fin (Nationalité)) ;
- La relation avec la personne de référence du ménage (CD_RELATION : personne de référence, époux/épouse, fils/fille...) ;
- Le statut civil de la personne (CD_CIV : mariage, célibat, divorce...) ;
- Le type de ménage de la personne (HH_Type : isolé, mariés sans enfant, mariés avec enfant(s), monoparentalité...) ;
- La position de la personne dans son ménage (HH_Pos) ;
- Le niveau d'éducation selon les données du [Census 2021](#) (EDU_CENSUS21) ;
- Le niveau d'urbanité de l'environnement immédiat du domicile de la personne, observé en 2021 ([DEGURBA](#) en sept classes différentes : centre urbain dense, centre urbain semi-dense, centre urbain, cellules suburbaines, cluster rural, cellules rurales à faible densité, cellules rurales à très faible densité). Il est à noter que cette variable est issue d'un travail mené à l'IWEPS et a été fournie à Statbel pour le croisement.

Ainsi, il faut imaginer 51 régressions logistiques impliquant chacune les 13 variables indépendantes citées ci-dessus et la variable dépendante binaire liée au fait d'avoir répondu à l'enquête ou pas.

Les variables qui ont franchi l'étape de sélection (qui ont un effet statistiquement significatif ou encore qui ont permis de discriminer des comportements de réponse et des comportements de non-réponse) sont reprises dans le tableau 6 suivant.

Tableau 6 : Variables statistiquement explicatives de la réponse/non-réponse lors de la première étape de pondération

Cluster	Communes	Variables expliquant la réponse/non-réponse
C1	Aiseau-Presles, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Sambreville	Genre, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C2	Amay, Andenne, Huy, Marchin, Villers-le-Bouillet, Wanze	Âge, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C3	Anderlues, Binche, Erquelinnes, Lobbes, Merbes-le-Château	Genre, CAT_AGE, CAT_REVENU, CD_CIV, HH_Type, EDU_CENSUS21
C4	Anhée, Fosses-la-Ville, Gerpinnes, Mettet	CAT_AGE, Nationalité, HH_Type, EDU_CENSUS21
C5	Ans, Awans, Grâce-Hollogne	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C6	Anthisnes, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Nandrin, Neupré, Ouffet, Tinlot	CAT_AGE, Nationalité, HH_Type, EDU_CENSUS21

Cluster	Communes	Variables expliquant la réponse/non-réponse
C7	Antoing, Brunehaut, Rumes, Tournai	CAT_AGE, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C8	Attert, Étalle, Habay, Meix-devant-Virton, Tintigny	Âge, CAT_REVENU, CODE_NIS, HH_Pos, EDU_CENSUS21
C9	Clavier, Havelange, Modave, Ohey, Somme-Leuze	CAT_AGE, EDU_CENSUS21
C10	Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut	Âge, Nationalité, EDU_CENSUS21
C11	Arlon, Aubange, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton	Genre, Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C12	Aubel, Blegny, Dalhem, Herve, Olne, Thimister-Clermont	Genre, CAT_AGE, EDU_CENSUS21
C13	Aywaille, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron, Pepinster, Soumagne, Sprimont, Trooz	Genre, Âge, CODE_NIS, Nationalité, HH_Type, CD_RELATION, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C14	Dison, Limbourg, Plombières, Verviers, Welkenraedt	Âge, EDU_CENSUS21
C15	Bassenge, Herstal, Juprelle, Oupeye, Visé	CAT_AGE, CAT_REVENU, Nationalité, EDU_CENSUS21
C16	Bastogne, Fauvillers, Légglise, Libramont-Chevigny, Martelange, Tenneville, Vaux-sur-Sûre	CODE_NIS, HH_Type, DEGURBA, EDU_CENSUS21
C17	Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Couvin, Froidchapelle, Momignies, Sivry-Rance	CAT_AGE, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C18	Beauraing, Houyet, Nassogne, Rochefort, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin	CAT_AGE, HH_Type, EDU_CENSUS21
C19	Beauvechain, Grez-Doiceau, Incourt	Âge, CAT_REVENU, Nationalité, EDU_CENSUS21
C20	Belœil, Bernissart, Péruwelz, Saint-Ghislain	Âge, Nationalité, HH_Type, HH_Pos, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C21	Berloz, Braives, Donceel, Faimes, Geer, Verlaine	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C22	Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Neufchâteau, Vresse-sur-Semois	Genre, HH_Type, EDU_CENSUS21
C23	Bièvre, Daverdisse, Gedinne, Libin, Paliseul, Wellin	CAT_AGE, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C24	Boussu, Colfontaine, Quaregnon	CAT_AGE, CAT_REVENU, FLAG_BE, EDU_CENSUS21
C25	Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Iltre, Les Bons Villers, Nivelles	CAT_AGE, HH_Type, EDU_CENSUS21
C26	Braine-Le-Comte, Écaussinnes, Le Roeulx, Rebecq, Soignies, Tubize	Âge, CAT_REVENU, HH_Type, EDU_CENSUS21
C27	Brugelette, Chièvres, Enghien, Jurbise, Lens, Silly	Nationalité, HH_Type, EDU_CENSUS21

Cluster	Communes	Variables expliquant la réponse/non-réponse
C28	Burdinne, Fernelmont, Héron	CAT_AGE, DEGURBA, EDU_CENSUS21
C29	Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq	CAT_AGE, CAT_REVENU, DEGURBA, EDU_CENSUS21
C30	Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Pont-à-Celles, Seneffe	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C31	Chastre, Sombreffe, Villers-la-Ville	Âge, CAT_REVENU, HH_Pos, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C32	Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Walhain, Wavre	Âge, CAT_REVENU, HH_Type, EDU_CENSUS21
C33	Assesse, Floreffe, Gesves, Hamois, Profondeville, Yvoir	Âge, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C34	Crisnée, Fexhe-le-Haut-Clocher, Oreye, Remicourt, Waremme	Genre, CAT_AGE, HH_Type, EDU_CENSUS21
C35	Doische, Florennes, Hastière, Onhaye, Philippeville, Viroinval	Genre, Âge, CAT_REVENU, HH_Type, EDU_CENSUS21
C36	Dour, Hensies, Honnelles, Quiévrain	Âge, CAT_REVENU, CODE_NIS, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C37	Durbuy, Érezée, Hotton, Rendeux	Âge, CAT_REVENU, Nationalité, HH_Type, HH_Pos, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C38	Éghezée, Gembloux, La Bruyère, Perwez, Ramillies	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C39	Engis, Flémalle, Saint-Georges-sur-Meuse, Saint-Nicolas, Seraing	CAT_AGE, CAT_REVENU, Nationalité, EDU_CENSUS21
C40	Estinnes, Frameries, Mons, Quévy	HH_Type, EDU_CENSUS21
C41	Ciney, Dinant, Marche-en-Famenne	Genre, Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C42	Ferrières, Lierneux, Manhay, Spa, Stoumont, Trois-Ponts	Âge, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C43	Jemeppe-sur-Sambre, Namur	Âge, Nationalité, HH_Type, EDU_CENSUS21
C44	Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Vielsalm	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C45	Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul, Thuin, Walcourt	CAT_AGE, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C46	Hannut, Hélécinne, Jodoigne, Lincent, Orp-Jauche, Wasseiges	CAT_AGE, Nationalité, CD_CIV, EDU_CENSUS21
C47	Baelen, Jalhay, Malmedy, Stavelot, Theux, Waimes	Âge, CAT_REVENU, EDU_CENSUS21
C48	La Hulpe, Lasne, Rixensart, Waterloo	Âge, CAT_REVENU, CODE_NIS, FLAG_BE, CD_CIV, EDU_CENSUS21

Cluster	Communes	Variables expliquant la réponse/non-réponse
C49	La Louvière, Manage, Morlanwelz	Âge, Nationalité, EDU_CENSUS21
C50	Liège	Âge, HH_Type, EDU_CENSUS21
C51	Charleroi	Âge, HH_Type, Nationalité, EDU_CENSUS21

Ce tableau montre donc, pour chaque groupement de communes, les variables significatives pour discriminer une réponse d'une non-réponse totale. En d'autres mots, quand la variable Genre apparaît, cela signifie que les hommes et les femmes échantillonnés dans le *cluster* n'ont significativement pas répondu de la même façon (il y aura lieu de redresser les poids de la catégorie qui a significativement moins répondu). Si la variable CAT_AGE apparaît, cela signifie que les personnes appartenant aux 4 catégories d'âge n'ont significativement pas répondu de la même façon (il y aura lieu de redresser les poids de la ou des catégorie(s) moins bien représentée(s)). Et idem pour toutes les autres variables citées.

Il est évident que la variable la plus significative ici, et de loin, est le niveau d'éducation des individus échantillonnés : cette variable est sélectionnée dans absolument tous les *clusters*. L'âge (tel quel ou en catégories d'âge), le revenu et le type de ménage reviennent souvent. La nationalité est également citée plusieurs fois, souvent dans des *clusters* frontaliers ou dans les grandes communes (soit là où les résidents wallons de nationalité étrangère, étant plus nombreux, ont été davantage échantillonnés).

Enfin, le degré d'urbanisation apparaît quelques fois, reflétant des réactions différentes face à l'enquête qui sont liées au territoire en lui-même (*clusters* avec de grandes disparités urbanistiques). L'information communale (via le code NIS) apparaît aussi quelques fois et reflète des disparités significatives *intra-clusters* (par exemple, le code NIS est cité pour le *cluster* 36. Cela signifie que la réponse n'a pas été significativement identique dans les communes de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain. La repondération va là aussi jouer un rôle pour redresser les profils moins présents).

À partir des variables discriminantes sélectionnées dans chaque régression logistique, il s'agit alors de passer à la repondération en elle-même en suivant quelques étapes :

- la définition de groupes homogènes (en fonction de la probabilité de répondre à l'enquête) ;
- le choix du nombre latent de groupes homogènes ;
- le calcul et la validation des nouveaux poids de sondage pour les répondants uniquement. Pour chacun des répondants, ce dernier calcul implique de diviser le poids initial de l'individu, qui correspond à sa probabilité d'échantillonnage, par la probabilité de réponse du groupe auquel appartient l'individu.

À la fin de la phase de correction de la non-réponse, de nouveaux poids sont obtenus pour les répondants et sont utilisés comme *input* lors de la phase suivante de calage sur marges. Ce ne sont donc que des poids intermédiaires.

8.3. CALAGE SUR MARGES ET PONDÉRATIONS FINALES

Comme c'est le cas pour la grande majorité des enquêtes, le sous-échantillon des individus ayant accepté de répondre à l'enquête ne reflète pas parfaitement l'ensemble des individus tirés au sort, et *a fortiori* pas non plus la population wallonne dans son ensemble. Le calage sur marges est une technique qui consiste à comparer des caractéristiques mesurées à partir de l'échantillon avec ces

mêmes caractéristiques mesurées à partir de la population cible (ici on considère que l'on a 51 populations cibles, soit les *clusters* de communes, avec toujours cette méthodologie de traiter parallèlement chacun des *clusters* de façon indépendante). Les caractéristiques de chaque population sont appelées les marges. Sur base de cette comparaison, des poids sont calculés et attribués à chacun des individus ayant répondu pour « redresser l'échantillon » afin qu'il reproduise plus fidèlement les caractéristiques de la population dans son ensemble. Autrement dit, il est question d'augmenter le poids des profils d'individus qui ont peu, ou moins, répondu à l'enquête (non-réponse totale). Une nouvelle fois, ces profils de non-répondants peuvent être très différents d'un *cluster* à l'autre, ce qui implique un traitement *ad hoc*.

Il existe différentes méthodes de calage sur marges. La méthode retenue pour cette étude est le *raking ratio* qui consiste à ajuster les poids intermédiaires (obtenus précédemment) successivement aux différentes marges qui ont été choisies. Le processus est répété sur toutes les marges jusqu'à atteindre un critère de similitude entre les marges de l'échantillon pondéré et les marges de la population.

Le choix des variables de calage est généralement fait afin de répondre à deux priorités. Premièrement, il est impératif techniquement de disposer de variables observées pour tous les individus de l'échantillon ainsi que pour l'ensemble de la population cible pour construire les marges. Ensuite, l'étape de calage doit permettre de construire des statistiques ventilées selon les variables de calage ou des analyses représentatives selon ces variables. En particulier, dans les analyses basées sur les régressions logistiques, il est évidemment crucial de disposer d'un échantillon redressé le plus représentatif possible selon les variables qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les futures variables d'intérêt.

En ce sens, pouvoir faire de potentielles analyses représentatives selon les variables qui ont été mobilisées pour stratifier en amont l'échantillonnage (sexe, classes d'âge et classes de revenu) était justifié dans le cadre de ce projet. De plus, la nationalité, via sa déclinaison belge/non belge (FLAG_BE) a aussi été ajoutée dans l'analyse.

Dans chaque *cluster* de communes, les marges retenues sont donc déterminées par les variables suivantes :

- le sexe de l'individu ;
- sa classe d'âge : 18-24 ans, 25-44 ans, 45-64 ans ou 65-90 ans ;
- sa classe de revenu administratif disponible (4 classes issues du calcul de quartiles propres à chaque *cluster*) ;
- le fait qu'il soit de nationalité belge ou pas.

Plus précisément, les marges testées ont aussi pris en compte les croisements âge*sexe, sexe*revenu et âge*sexe*revenu. Au sein de chaque *cluster*, de façon indépendante, toutes ces marges sont testées. Certaines permettent une amélioration de la convergence entre profils des répondants et profils des populations cibles, d'autres pas (typiquement dans le cas du croisement à trois variables qui est en général trop précis et trop difficile à atteindre. C'est le cas aussi si les profils des répondants sont déjà respectueux des marges). L'amélioration des convergences participe alors au recalibrage et aux ajustements des nouveaux poids, qui seront les poids finaux.

À la fin de cette phase de pondération des répondants, soit après la correction de la non-réponse totale et le calage sur marges, ces poids finaux peuvent être interprétés comme le nombre virtuel de personnes que chaque répondant « représente » dans sa population cible. Si l'individu fait partie d'un profil courant et/ou qui a bien répondu à l'enquête, son poids sera relativement limité. Si au

contraire il fait partie d'un profil rare et/ou qui a peu répondu à l'enquête, son poids sera ajusté à la hausse.

Cette pondération permet d'élargir l'interprétation des futurs indicateurs qui seront calculés au-delà des seuls répondants à l'enquête : ils seront généralisables aux populations cibles, soit aux *clusters*.

8.4. DES DONNÉES PRÊTES POUR LA CONSTRUCTION D'INDICATEURS

À ce stade de l'étude, tout est réuni pour utiliser les réponses des citoyens et citoyennes afin de calculer des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux pouvant intégrer l'ISADF. La méthodologie de travail pour ces calculs implique toujours le traitement indépendant des 51 *clusters*. Autrement dit, chaque proposition d'indicateur est calculée, de façon naturelle et en parallèle, 51 fois.

Pour rappel, tous les indicateurs qui seront issus de l'enquête ne sont pas représentatifs des communes, mais seulement des *clusters* de communes. Par conséquent, et seulement pour le volet enquête, toutes les communes qui appartiennent à un même *cluster* se verront attribuer une valeur identique pour les indicateurs.

9. Sélection des indicateurs composant l'ISADF 2025 et développement du site web

Dans cette section, les critères de sélection des indicateurs finaux (et les objectifs sous-jacents à cette sélection) sont tout d'abord expliqués. Cette sélection a lieu une fois que tous les indicateurs candidats sont réunis, en mobilisant les trois sources d'information : **l'enquête citoyenne, les ressources administratives au sens large et les données issues de travaux de géomatique** (croisement de la géolocalisation et de données administratives). Dans un second temps, les indicateurs retenus dans l'ISADF sont présentés, de même que les méthodes utilisées pour leur normalisation et leur agrégation. Enfin, le site web dédié à l'ISADF 2025 sera mis en avant, en parcourant brièvement certaines possibilités de visualisation, comme les radars.

9.1. CRITÈRES DE SÉLECTION ET OBJECTIFS SOUS-JACENTS

Pour chacun des 13 droits fondamentaux repris dans l'ISADF, un grand nombre d'indicateurs ont été calculés, comparés et soumis à une sélection drastique. Comme plus largement expliqué dans le [Rapport de recherche accompagnant la sortie de l'ISADF en mai 2025](#), cette sélection est guidée par plusieurs objectifs.

- Celui lié à la prise en compte idéale de la plupart des **axes normatifs** de chaque droit fondamental (cf. tableau 2) ;
- Celui lié à la prise en compte idéale de la plupart des **angles d'approche** repris dans la matrice théorique de chacun des droits fondamentaux (cf. tableau 3) ;
- Celui lié aux huit **critères d'acceptabilité**, autant statistiques que pratiques pour une bonne interprétation ou encore un souci de reproductibilité dans le temps. Pour rappel (cf. encadré 3), ces critères sont les suivants :
 - 1) Univocité par rapport au cadre conceptuel de l'accès aux droits fondamentaux ;
 - 2) Pertinence par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) au niveau communal ;
 - 3) Disponibilité pour l'ensemble des communes ;
 - 4) Capacité de discrimination entre communes ;
 - 5) Temporellement défini et disponible pour une mise à jour périodique ;
 - 6) Facilité de compréhension, transparence dans sa méthode de construction ;
 - 7) Simplicité et spécificité ;
 - 8) Robustesse et fiabilité.

Ces critères sont fondamentaux pour trier les possibilités d'indicateurs pertinents et pour cadrer les analyses, dans le sens où ils sous-entendent des questionnements et des prérequis incontournables.

Ces critères permettent donc d'orienter de façon efficace les analyses, les calculs d'indicateurs issus des réponses à l'enquête et le choix des indicateurs issus de sources administratives ou de travaux de géomatique. Ils réduisent les possibles, mais certains derniers arbitrages objectifs ont été nécessaires pour sélectionner les éléments qui composent l'ISADF final tel que publié en mai 2025.

Certains arbitrages portent sur les critères d'accessibilité, ou encore sur leur facilité d'interprétation. Ce dernier point explique en grande partie pourquoi peu d'indicateurs de déséquilibres socio-économiques ont été gardés (les concepts d'écart-type ou d'écart interquartiles sont en général moins parlants ou intuitifs qu'un indicateur moyen, par exemple). D'autres arbitrages, plus liés à la pertinence statistique, passent par des analyses statistiques descriptives assez simples comme les **analyses de corrélations** et les **analyses en composantes principales (ACP)**. Au sein de chaque droit fondamental, ces outils permettent de visualiser les redondances entre propositions, leurs recouvrements d'informations et leurs contributions pour expliquer les variabilités totales. Ils permettent *in fine* de procéder aux derniers choix.

9.2. REGROUPEMENT DES DIFFÉRENTES SOURCES D'INDICATEURS, NORMALISATIONS ET CONSTRUCTION D'UN INDICE SYNTHÉTIQUE

Il est important de rappeler une fois de plus que l'ISADF final est composé de trois grandes sources d'information. L'enquête menée fin 2024 en est la plus importante quantitativement avec l'introduction de 103 indicateurs inédits (69,6 %). 32 indicateurs sont issus de sources administratives diverses (21,6 %) et, enfin, 13 (8,8 %) sont calculés avec des outils géomatiques.

Les 103 indicateurs issus de l'enquête citoyenne sont représentatifs au niveau des *clusters* de communes, les 45 autres sont strictement représentatifs du niveau communal. C'est la mise en commun et l'agrégation de tous les indicateurs qui permet des indices de droit et un indice composite global (l'ISADF en tant que tel, vu comme le sommet d'une pyramide) parfaitement interprétable au niveau communal. Un classement des 252 communes francophones de Wallonie peut parfaitement en découler selon les besoins des utilisateurs.

La liste des 148 indicateurs repris dans l'ISADF 2025 est disponible dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : Composantes de l'ISADF et répartition des indicateurs par droit fondamental

	Nom court	Nom
1	Revenu	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
1	REV1	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel de la population
2	REV2	Revenu disponible équivalent administratif médian annuel des familles monoparentales
3	REV3	Écart interquartile du revenu disponible administratif équivalent annuel de la population
4	REV4	Taux de risque de pauvreté administratif des enfants (0-17 ans)
5	REV5	% des personnes interrogées qui se déclarent en difficulté pour boucler leur budget
6	REV6	% des personnes interrogées qui déclarent une incapacité à faire face à une dépense imprévue de 500 euros
7	REV7	% des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère

2	Alimentation	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
8	ALI1	% des personnes interrogées qui déclarent craindre de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour se réapprovisionner
9	ALI2	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des protéines (viandes, poissons ou autres sources de protéines)
10	ALI3	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir manger, ou seulement parfois, des fruits et légumes
11	ALI4	% des personnes interrogées qui ont le sentiment d'avoir le choix de leur alimentation
12	ALI5	Score moyen d'accessibilité vers les commerces alimentaires
13	ALI6	% des personnes interrogées qui déclarent manquer d'argent pour accéder à une alimentation souhaitée
14	ALI7	% des femmes interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour leur(s) enfant(s) ou un/des membre(s) de leur famille
15	ALI8	% des personnes isolées interrogées qui déclarent avoir dû se priver de manger à leur faim pour pouvoir payer d'autres factures
16	ALI9	% des personnes interrogées qui déclarent éprouver du stress et de l'inquiétude pour l'achat ou la collecte de nourriture
17	ALI10	Prévalence du diabète, standardisé par âge et sexe
3	Santé	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
18	SAN1	Taux de mortalité standardisé par sexe et âge
19	SAN2	% des personnes interrogées qui se déclarent en mauvaise santé
20	SAN3	Score moyen de limitation fonctionnelle (vue, audition, marche, soins personnels, capacité cognitive, communication)
21	SAN4	% des personnes interrogées de 65 ans ou plus qui se sentent limitées dans leurs activités quotidiennes
22	SAN5	% des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme
23	SAN6	% des personnes interrogées qui déclarent un risque de troubles anxieux
24	SAN7	% des personnes interrogées de 18 à 30 ans qui déclarent un risque de troubles anxieux
25	SAN8	% de la population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
26	SAN9	Population n'ayant pas accès à un médecin généraliste à moins de 3 km de leur domicile
27	SAN10	Score moyen de facilité de déplacement vers les services de santé
28	SAN11	Score moyen de facilité de déplacement vers les hôpitaux
29	SAN12	% de la population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence
30	SAN13	Population ayant un accès en moins de 20 minutes à un service d'urgence

31	SAN14	Score moyen lié aux obstacles quant à l'offre de soins disponible
32	SAN15	% des personnes interrogées qui déclarent avoir déjà manqué d'argent pour payer des soins
33	SAN16	Score moyen de prévention de santé par la pratique d'une activité physique
34	SAN17	% de mères fumeuses quotidiennement au moment de l'accouchement
35	SAN18	% de non-recours au dentiste chez les enfants de 5 à 14 ans
4	Sécurité sociale	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
36	SSO1	% de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)
37	SSO2	% de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-24 ans
38	SSO3	% de bénéficiaires de la GRAPA ou du RG parmi les 65 ans et plus
39	SSO4	% des personnes interrogées qui déclarent être insuffisamment informées sur les démarches à entreprendre pour pouvoir accéder à leurs droits
40	SSO5	% des personnes interrogées qui déclarent avoir rencontré au moins une difficulté dans le cadre des démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale
41	SSO6	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne le manque d'information
42	SSO7	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne la complexité des démarches ou des documents
43	SSO8	% des personnes interrogées dont la principale difficulté rencontrée concerne un mauvais rapport avec l'administration
44	SSO9	% de personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer ou abandonner leurs démarches entreprises pour bénéficier d'une allocation sociale
5	Éducation	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
45	EDU1	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à lire/écrire ou s'exprimer en français
46	EDU2	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à calculer
47	EDU3	% d'élèves en retard de deux ans et plus dans l'enseignement secondaire
48	EDU4	% des habitants qui n'ont pas de diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire
49	EDU5	% des habitants qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur
50	EDU6	% des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement « diplômant » dans les 12 derniers mois
51	EDU7	% des personnes interrogées qui déclarent suivre un enseignement « non diplômant » dans les 12 derniers mois
52	EDU8	Score moyen des personnes interrogées déclarant des difficultés à payer au moins une facture de formation

53	EDU9	Score moyen de facilité de déplacement vers les écoles ou les centres de formation
54	EDU10	% des personnes interrogées qui déclarent avoir renoncé à une formation pour au moins un obstacle dans les 12 derniers mois
6	Numérique	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
55	NUM1	% des personnes interrogées qui déclarent pouvoir accéder à internet dans de bonnes conditions de chez eux
56	NUM2	% des habitants qui vivent à proximité d'un espace numérique ouvert pour de l'aide et un accès
57	NUM3	Score moyen de compétence numérique pour chercher de l'information
58	NUM4	Score moyen de difficulté pour l'utilisation des services en ligne
59	NUM5	% des personnes interrogées qui estiment que les technologies numériques rendent leur vie plus facile et plus confortable
60	NUM6	% des personnes interrogées qui ont accordé 7 ou plus (sur 10) pour ce qui est de leur confiance dans les services en ligne
61	NUM7	Score moyen de crainte du numérique et peur des arnaques
7	Logement	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
62	LOG1	Score de satisfaction par rapport au logement
63	LOG2	Loyer médian des baux enregistrés
64	LOG3	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer
65	LOG4	Score moyen de confort du logement : lumière, confort thermique, in-sonorisation
66	LOG5	Score moyen de confort du logement : pas d'humidité, de fuites, pas de moisissures
67	LOG6	Score moyen de confort du logement : électricité, alimentation en eau et eau chaude
68	LOG7	% des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace intérieur assez grand
69	LOG8	% des personnes interrogées qui déclarent que leur logement a un espace extérieur assez spacieux
70	LOG9	% de logements avec moins de 1,25 pièce par occupant
71	LOG10	Prix médian des maisons vendues
72	LOG11	% des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à rembourser leur emprunt hypothécaire
73	LOG12	% de compteurs à budget actifs pour l'électricité
74	LOG13	% de compteurs en défaut de paiement pour l'eau

8	Environnement	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
75	ENV1	Population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
76	ENV2	% de la population localisée dans une zone de qualité de l'air problématique
77	ENV3	Score moyen d'impact du bruit sur la santé et le sommeil
78	ENV4	Score moyen de gêne liée aux sources de bruits
79	ENV5	Score moyen de gêne liée aux odeurs
80	ENV6	Score moyen d'insécurité ressentie par les femmes la nuit
81	ENV7	% des personnes interrogées qui déclarent voir au moins trois arbres depuis leur logement
82	ENV8	% médian de canopée dans l'environnement du logement
83	ENV9	Nombre d'habitants ayant moins de 30% de canopée dans l'environnement de leur logement
84	ENV10	% des personnes interrogées qui déclarent vivre à proximité (300m) d'un espace vert
9	Mobilité	Droit à la mobilité
85	MOB1	Population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
86	MOB2	% de la population domiciliée dans une polarité de base concentrant une diversité de services de base
87	MOB3	Score moyen de facilité d'accès à un moyen de locomotion pour plus de 10 km
88	MOB4	% des personnes de 18 à 64 ans interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à un emploi en raison de mobilité
89	MOB5	% des personnes interrogées qui déclarent avoir dû renoncer à une activité de loisir en raison de mobilité
90	MOB6	Score moyen de renoncement à se déplacer en voiture à cause des coûts
91	MOB7	Score moyen de renoncement à se déplacer en transports en commun à cause des coûts
92	MOB8	Score moyen d'évaluation de la qualité des routes et infrastructure routière
93	MOB9	Score moyen d'évaluation de la qualité des transports en commun
94	MOB10	Score moyen d'évaluation de la qualité des trottoirs et infrastructures piétonnes
95	MOB11	Score moyen d'évaluation de la qualité des pistes cyclables et infrastructures pour les cyclistes
96	MOB12	% des personnes interrogées qui estiment que la circulation est dangereuse pour les PMR près de chez eux
97	MOB13	Population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun

98	MOB14	% de la population localisée dans une zone bien desservie en transports en commun
99	MOB15	Score moyen d'évaluation de l'accessibilité aux gares
10	Travail	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux
100	TRA1	Taux d'emploi des 20-64 ans
101	TRA2	Taux d'emploi des étrangers non-UE âgés de 18 à 64 ans
102	TRA3	Taux de chômage administratif des 15-64 ans ayant un faible niveau d'instruction
103	TRA4	Part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus)
104	TRA5	Taux de bas salaire
105	TRA6	% des personnes interrogées qui travaillent et qui vivent dans un ménage en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère
106	TRA7	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans occupées dans un emploi précaire/peu sécurisant
107	TRA8	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de soutien social au travail
108	TRA9	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ont un emploi et qui déclarent manquer de valorisation au travail
109	TRA10	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés à leurs qualifications
110	TRA11	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui ne travaillent pas, souhaitent travailler et qui rencontrent des obstacles dans l'accès au travail liés au permis de conduire
111	TRA12	% des personnes interrogées occupées et insatisfaites de leur travail
112	TRA13	% des personnes âgées de 18 à 64 ans en invalidité (incapacité de longue durée)
113	TRA14	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans, actives occupées ou inoccupées, qui déclarent avoir ressenti au moins une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail
11	Vie privée	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
114	VPR1	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas se sentir libres dans leurs choix de vie privée
115	VPR2	% des personnes interrogées qui déclarent avoir été stressées par certaines procédures administratives de contrôle au cours des 5 dernières années
116	VPR3	Score moyen d'accessibilité aux crèches ou milieux d'accueil
117	VPR4	% des personnes interrogées qui déclarent un manque de temps personnel "pour faire tout ce qu'elles doivent faire"
118	VPR5	% des personnes interrogées qui déclarent devoir souvent renoncer à ce qu'elles prévoient
119	VPR6	% des personnes interrogées qui déclarent se sentir dépassées, voire épuisées

120	VPR7	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
121	VPR8	% des femmes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent avoir des difficultés à trouver un équilibre entre leur travail et leurs activités personnelles et familiales
122	VPR9	% des personnes interrogées âgées de 18 à 64 ans qui déclarent au moins un frein à l'emploi lié à la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle
123	VPR10	Nombre annuel moyen de travailleurs salariés à temps partiel pour raisons familiales (garde d'enfant ou de personne dépendante)
124	VPR11	% de travailleurs salariés en congé thématique, forme spécifique d'interruption de carrière
12	Citoyenneté	Droit à la participation citoyenne et démocratique
125	CIT1	Taux de participation aux élections communales 2024
126	CIT2	Taux de votes blancs ou nuls aux élections communales 2024
127	CIT3	% d'électeurs étrangers (UE & NUE) inscrits aux élections communales 2024
128	CIT4	Taux de participation à l'enquête ISADF
129	CIT5	Part des nouveaux donneurs de sang
130	CIT6	% de non investissement des jeunes de 18 à 30 ans dans le monde associatif
131	CIT7	% de non investissement des personnes de 65 ans et plus dans le monde associatif
132	CIT8	% des personnes interrogées qui pensent être suffisamment informées sur les dispositifs de participation citoyenne dans leur commune
133	CIT9	% des personnes interrogées qui déclarent ne s'impliquer dans aucune démarche participative dans leur commune
13	Epanouissement	Droit à l'épanouissement social et culturel
134	EPA1	Score moyen de facilité de déplacement vers les lieux et espaces culturels
135	EPA2	Score moyen de facilité de déplacement vers les équipements sportifs
136	EPA3	% de la population localisée dans une zone avec bonne accessibilité aux services culturels
137	EPA4	% d'affiliés "animés" aux mouvements de jeunesse membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles
138	EPA5	Score moyen de participation aux activités culturelles et de loisirs des personnes interrogées
139	EPA6	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières, sortir ou recevoir des amis ou de la famille au minimum une fois par mois.
140	EPA7	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs pour des raisons financières

141	EPA8	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir partir une fois par an en vacances pendant une semaine pour des raisons financières
142	EPA9	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leur famille
143	EPA10	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs amis
144	EPA11	% des personnes interrogées qui déclarent ne pas pouvoir compter sur l'aide de leurs voisins
145	EPA12	% des personnes interrogées qui déclarent souffrir d'isolement
146	EPA13	% des jeunes de 18 à 30 ans interrogés qui déclarent souffrir d'isolement
147	EPA14	% des personnes interrogées âgées de 65 ans et plus qui déclarent souffrir d'isolement
148	EPA15	% des personnes interrogées en situation de privation matérielle et/ou sociale sévère qui déclarent souffrir d'isolement

À la lecture de tous ces indicateurs individuels, en plus de leurs sources différentes et de leurs niveaux de représentativité différents, il est facile de constater que leurs échelles sont également différentes : il y a des pourcentages, des scores, des chiffres absolus. Avant de pouvoir procéder aux agrégations successives, il est donc important de pouvoir normaliser tous les indicateurs dans une échelle commune et facilement interprétable.

La méthode de normalisation Min-Max a été choisie (pour plus de détails se rapporter au [Rapport de recherche ISADF 2025](#)), dont la formule est la suivante :

$$\text{Indicateur simple}_{ix} = \frac{\text{valeur observée}_{ix} - \text{valeur minimum}_i}{\text{valeur maximum}_i - \text{valeur minimum}_i}$$

Via cette formule, la normalisation redistribue les valeurs de chacun des indicateurs dans un intervalle allant de 0 à 1 (cf. encadré 4 ci-dessous). Les indicateurs qui sont inversement proportionnels à l'accès effectif aux droits fondamentaux (indicateur élevé qui rend compte d'une situation défavorable en termes d'accès effectif au droit) sont transformés par le complément à 1 de la normalisation Min-Max (1 – Min-Max, cf. encadré 5 ci-dessous).

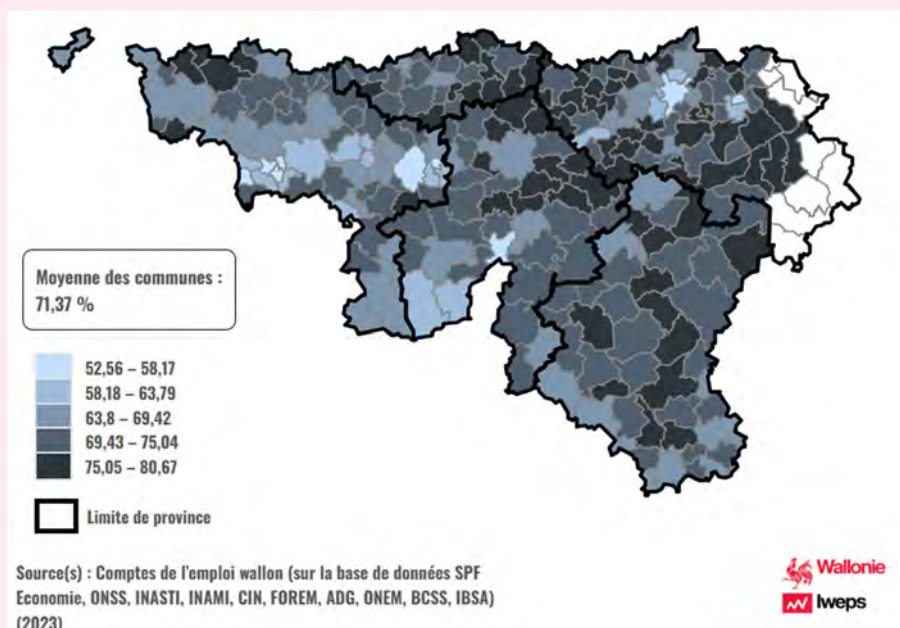
Dans tous les cas, **pour l'interprétation, il est important de comprendre qu'un 0 correspond à la valeur la plus faible rencontrée (qui n'est généralement pas nulle !) et qu'un 1 correspond à la valeur la plus haute rencontrée (qui n'est généralement pas un score parfait ou un pourcentage égal à 100 % !).**

Pour obtenir un indice synthétique pour un droit fondamental, il s'agit d'abord de calculer une moyenne non pondérée des indicateurs normalisés qui le composent. Ces derniers sont tous compris entre 0 et 1, donc le résultat de la moyenne sera aussi compris entre 0 et 1, mais sans forcément un 0 et un 1. Une nouvelle application de la formule du Min-Max est donc effectuée pour y remédier.

Et ceci est appliqué à l'identique pour obtenir l'ISADF final : une moyenne non pondérée des 13 indices de droit puis une dernière application de la normalisation Min-Max.

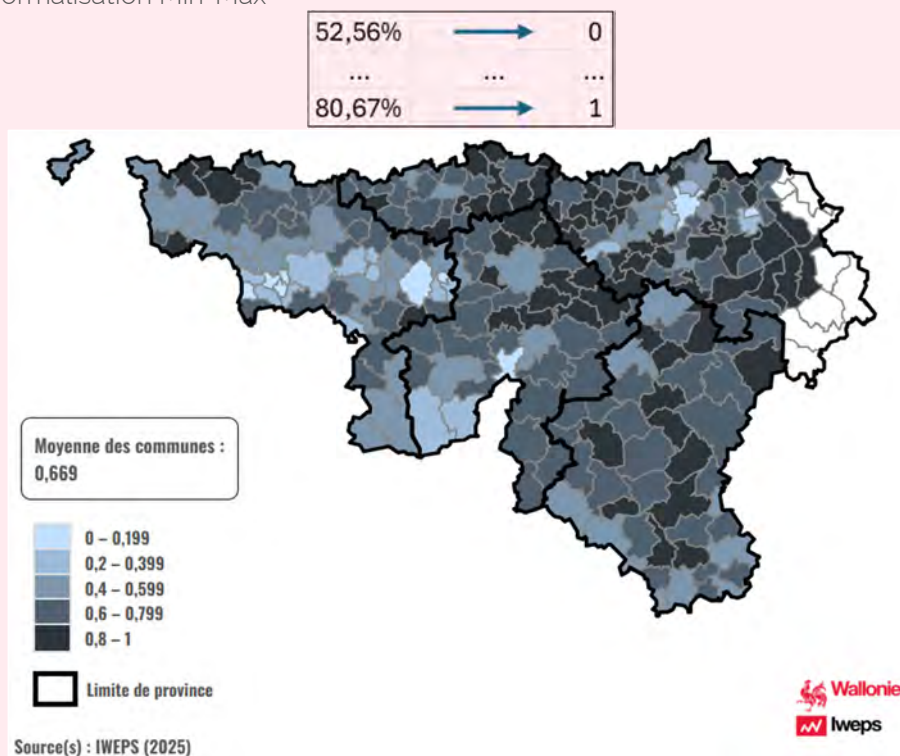
Encadré 4 : normalisation Min-Max (indicateur TRA1 : taux d'emploi des 20-64 ans)

Étape 1 : visualisation de l'indicateur brut ([site ISADF 2025](#))



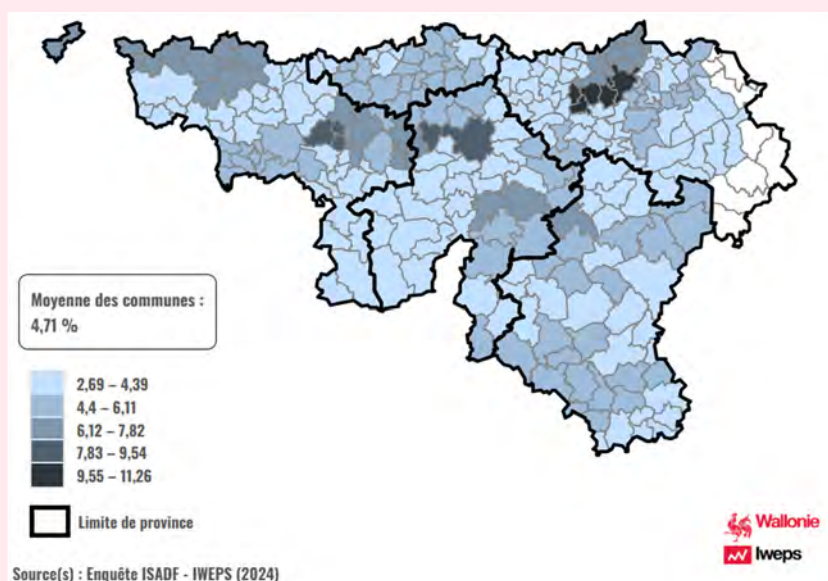
On constate sur cette carte que la commune ayant le plus petit pourcentage lié à cet indicateur est à 52,56 % ; celle ayant le plus grand pourcentage est à 80,67 %. Un pourcentage élevé rend compte d'un élément positif en lien avec l'accès au droit au Travail.

Étape 2 : Normalisation Min-Max



Encadré 5 : normalisation Min-Max et complément à 1 (indicateur LOG3 : % des personnes interrogées qui déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer)

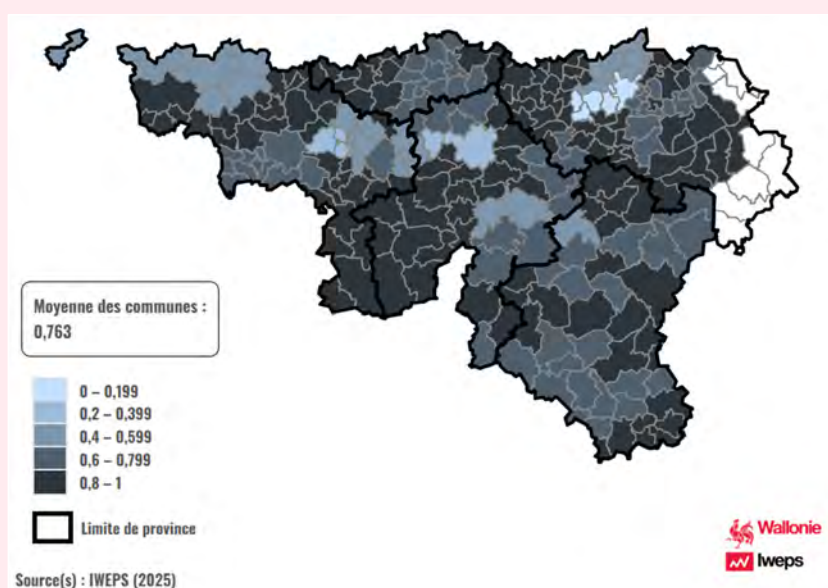
Étape 1 : visualisation de l'indicateur brut ([site ISADF 2025](#))



On constate sur cette carte que la commune ayant le plus petit pourcentage lié à cet indicateur est à 2,69 % ; celle ayant le plus grand pourcentage est à 11,26 %. Ici, un pourcentage élevé NE rend PAS compte d'un élément positif en lien avec l'accès au droit au Logement. L'application d'un complément à 1 (tel que : $1 - \text{Min-Max}$) est nécessaire.

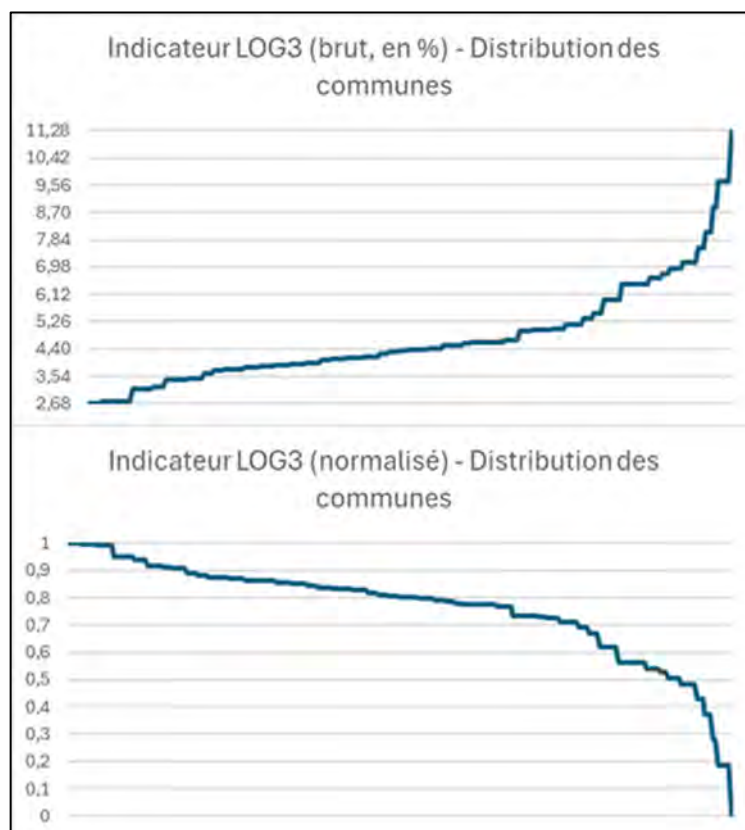
Étape 2 : Normalisation Min-Max et complément à 1 ($1 - 0 = 1$; $1 - 1 = 0$)

2,69%	→	1
...	→	...
11,26%	→	0



Par conséquent, dans le cas de l'application de la normalisation Min-Max seulement, la distribution d'un indicateur pour les communes reste strictement la même et est seulement renvoyée dans un intervalle compris entre 0 et 1 (bornes incluses). Dans le cas d'un Min-Max et de son complément à 1, la distribution est simplement inversée dans ce même intervalle dans le but de coïncider avec l'optique d'un accès effectif au droit (cf. figure 2 ci-dessous).

Figure 2 : Distributions de l'indicateur LOG3 dans ses versions brute et normalisée



À la fin du processus, chaque commune a sa propre valeur au niveau agrégé de l'ISADF (valeur unique permise par l'agrégation des indicateurs issus de l'enquête avec ceux issus de sources administratives ou de travaux de géomatique). Un classement final des communes francophones de Wallonie est de ce fait rendu possible.

Dans ce classement final, **des valeurs faibles de l'ISADF (proches de 0) reflètent des difficultés dans l'accès aux droits fondamentaux, tandis que des valeurs élevées (proches de 1) sont la manifestation d'un accès effectif correct à ces droits.** Le 0 n'est surtout pas synonyme d'une absence totale d'accès effectif, le 1 n'est pas non plus synonyme d'un accès effectif pour tous les habitants/résidents de la commune considérée.

En résumé, les phases successives de normalisation permettent de rendre tous les éléments comparables selon une même échelle. Cela permet tout autant de visualiser la situation dans une entité (commune ou Wallonie) et de rapidement voir les points forts et les points faibles (du point de vue de l'accès aux droits fondamentaux) dans cette entité, que de permettre des comparaisons directes entre entités. Et ceci est vrai que cela soit au niveau de l'ISADF global, des indices de droit ou des indices individuels normalisés.

9.3. SITE WEB INTERACTIF DE L'ISADF 2025

Pour favoriser les visualisations, les appropriations et les usages, un site interactif dédié à l'ISADF 2025 a été développé. Il est disponible en suivant ce lien : <https://isadf.iweeps.be/index.php>.

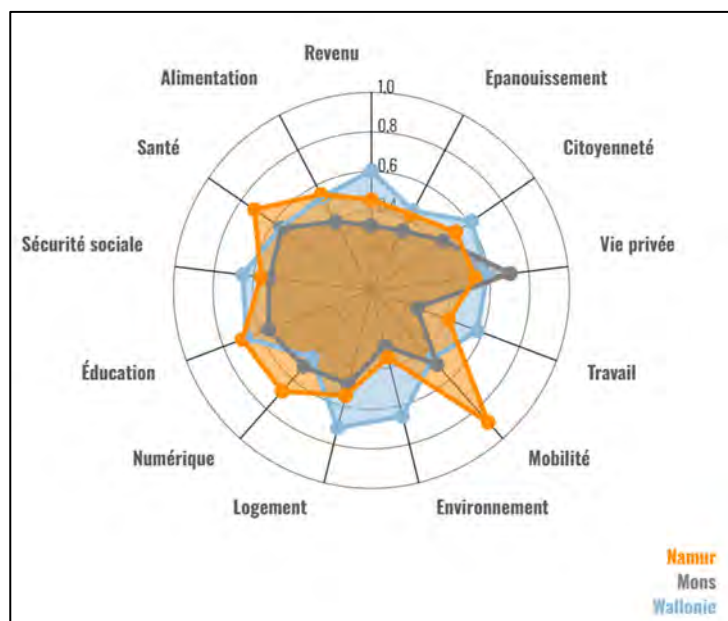
Quelques éléments de démonstration des possibilités de ce site sont accessibles ici : "[À la découverte de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux \(ISADF\) 2025](#)".

Via ce site, des cartes sont disponibles pour chacun des niveaux d'agrégation (148 indicateurs individuels, en version brute ou normalisée, 13 droits fondamentaux, l'ISADF global). La sélection de commune(s) d'intérêt permet à l'utilisateur des comparaisons directes et interactives. Des rapports propres à une commune peuvent être téléchargés.

Les métadonnées pour tous les indicateurs (sources des données, modes de calcul, références, etc.) sont disponibles en annexe du [Rapport de recherche](#) publié en mai 2025, de même que dans l'onglet « Aide et ressources » du site dédié.

Un autre atout réside dans la visualisation de radars qui permettent de mettre en avant rapidement et de façon intuitive les points forts et points faibles rencontrés dans les communes, et ceci, de nouveau, pour différents niveaux d'agrégation. Deux exemples sont repris dans les figures 3 et 4 ci-dessous.

Figure 3 : Représentation des droits fondamentaux sous forme de graphique radar. Comparaison entre Mons, Namur et la moyenne des communes francophones de Wallonie



Exemple succinct de clé de lecture : si l'on compare avec la moyenne des communes wallonnes (en bleu), Namur (en orange) a des points forts en Mobilité, Numérique et Santé, et des points faibles en Travail, Environnement et Logement.

Figure 4 : Représentation sous forme de radar des indicateurs repris dans le droit à l'Alimentation. Comparaison entre Mons, Namur et la moyenne des communes francophones de Wallonie



Exemple succinct de clé de lecture : si l'on compare avec la moyenne des communes wallonnes (en bleu), Mons (en gris) se trouve en retrait, mais possède un point fort avec l'indicateur ALI6. Namur (en orange) est dans une situation plus favorable, possède des points forts avec ALI3, ALI5 et ALI10, mais aussi des points faibles, surtout avec ALI6.

10. Leçons à tirer

De nombreux éléments de plus-value, d'innovation ou de mise en perspective sont à souligner pour ce nouvel exercice 2025 de mesure de l'accès effectif aux droits fondamentaux. Ils peuvent être synthétisés en quelques principaux points :

1. **La mesure s'approche de plus en plus de l'accès effectif aux droits.** Le cadre conceptuel et méthodologique qui permet d'identifier et de définir les indicateurs appropriés et applicables dans notre contexte s'appuie sur les travaux et les recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la conception d'indicateurs des droits de l'homme, d'une part, et celle du Conseil de l'Europe pour l'élaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale, d'autre part. L'élargissement substantiel de la couverture de l'ISADF 2025 à l'ensemble des **treize droits fondamentaux** (pour neuf en 2018) permet de nous rapprocher des recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour assurer le bien-être économique, social, culturel et environnemental des populations. Au final, la construction de l'indicateur ISADF permet la mise à disposition de **148 indicateurs au niveau communal**, sur des thématiques jamais couvertes en Wallonie jusqu'à aujourd'hui.
2. La construction d'un **questionnaire d'enquête** spécifique autour de l'accès effectif aux droits fondamentaux est un élément particulièrement novateur : le processus de construction du questionnaire s'est inspiré de questionnaires existants, il a fait l'objet de nombreux échanges avec des experts thématiques et transversaux et des acteurs clés de l'accès aux droits. Dans ce processus, la phase de test du questionnaire, ainsi que de la lettre d'invitation reçue par les 102 000 citoyens et citoyennes, a montré toute son importance afin de faciliter une bonne compréhension par le plus grand nombre (avec un point d'attention particulier pour les publics vulnérables). De plus, toujours avec le souci de capter les populations vulnérables, ayant des accès potentiellement moindres aux droits, un suréchantillonnage des populations avec de faibles revenus a été effectué lors de la phase de stratification de l'échantillon.
3. Le **taux de réponse de 23,61 %** de questionnaires remplis et renvoyés par des citoyennes et citoyens pour cette enquête citoyenne témoigne d'un certain succès et conforte certains choix méthodologiques ; il est le témoin d'une certaine confiance et montre également l'intérêt des habitants de Wallonie par rapport à leur accès aux droits et est le garant d'une fiabilité statistique des indicateurs construits.
4. L'intégration au sein de l'ISADF de **trois sources de données**, provenant de l'enquête spécifique, de sources administratives au sens large et de données géomatiques, associant notamment des indicateurs issus de la télédétection, avec les données les plus récentes possibles, est un défi méthodologique relevé qui a été mené à bien. Pris séparément, les 103 indicateurs issus de l'enquête (69,6 % des 148) n'ont structurellement pas la prétention d'être directement représentatifs au niveau communal, ce sont les autres indicateurs calculés au niveau des 252 communes, représentés par au minimum un indicateur dans chacun des droits, puis les étapes de normalisation, d'agrégation et de pondération de tous les indicateurs qui permettent d'aboutir à des indices de droit et à un indice synthétique global parfaitement communaux.
5. Parmi les choix méthodologiques gagnants, et donc à rééditer, celui de proposer **deux modes de passation (web et papier)** a porté ses fruits. Le fait de proposer le questionnaire

papier dès l'invitation (et non lors d'un rappel ou sur demande) a permis, d'une part, de désamorcer immédiatement les éventuels problèmes en lien avec la fracture numérique ou l'absence d'équipement informatique, et d'autre part, de réduire les difficultés d'envois individuels après une demande de questionnaire papier. Cela a aussi contribué au bon taux de réponse de l'enquête.

6. Un autre choix méthodologique gagnant est celui d'avoir organisé l'enquête sur le plan de **clusters de communes** (51 *clusters*, réunissant les 252 communes d'intérêt). Répondant initialement à des contraintes budgétaires, ces regroupements « intelligents » (communes contigües ayant des caractéristiques comparables en termes d'accès aux droits fondamentaux) ont tout autant facilité l'échantillonnage, la collecte et le regroupement des réponses, que soulagé la logistique.
7. Le déroulement de l'enquête a clairement prouvé que la mise à disposition d'une **hotline** efficace lors de la collecte est un enjeu critique. Au-delà de pouvoir répondre aux questionnements des personnes, cette *hotline* a non seulement permis d'accompagner le déroulement de l'enquête et a également joué un rôle social important.
8. Le développement d'un **nouveau site interactif dédié à l'ISADF** (<http://isadf.iweps.be>) améliore considérablement la diffusion et l'utilisation des données par tous les utilisateurs. Au-delà des indicateurs, dans un souci d'appropriation, le site met à disposition des cartes, des graphiques radar et des rapports pour chaque commune francophone de Wallonie.
9. Au-delà des 148 indicateurs et des outils déjà proposés sur ce site, il est important de souligner **la richesse et la multiplicité des potentielles analyses à suivre**, par construction au niveau communal, au niveau *cluster*, mais aussi au niveau régional. Les potentielles analyses régionales thématiques peuvent logiquement s'affranchir des petits nombres lorsque des croisements (entre variables ou en sélectionnant un public bien particulier comme les femmes, les familles monoparentales, certaines classes d'âge ou de revenu...) s'avèrent nécessaires. Ce point d'attention permet en outre de garantir une certaine fiabilité des résultats.
10. Enfin, il faut être conscient d'une limite structurelle liée à la mise en œuvre d'une telle enquête de grande ampleur. Les 102 000 individus tirés au sort, et invités à participer, l'ont été à partir du **Registre national des ménages privés**. Cela implique forcément que les personnes résidant dans un ménage collectif ou n'étant tout simplement pas inscrites dans le Registre national n'avaient aucune chance d'être échantillonnées et contactées. Afin de combler cette limite, l'IWEPS aura à cœur d'apporter des éclairages sur certains publics, comme les résidents de maisons de repos.
11. Un dernier point important porte sur la question de la **comparabilité dans le temps** des différents exercices de l'ISADF. Jusqu'à présent, le message était très orienté vers la précaution et le fait de s'abstenir de toutes comparaisons temporelles tant l'ISADF évoluait d'un exercice à l'autre : quel est le sens de comparer l'ISADF 2018, reposant sur la prise en compte de neuf droits fondamentaux et la mise à disposition de 28 indicateurs, avec l'ISADF 2025, fort de 13 droits fondamentaux et de 148 indicateurs issus de sources différentes ? À l'avenir, cette comparabilité pourra devenir une nouvelle force et une plus-value (par ailleurs fréquemment réclamée par le terrain) à condition que la construction de l'ISADF soit stabilisée. Et à condition, donc, que l'enquête citoyenne soit pérennisée et rééditée à un intervalle régulier de l'ordre de tous les cinq ans.

11. Références

Castaigne (M.) (2018), *Radioscopie 2018 des politiques d'insertion menées dans les CPAS wallons* (Chiffres au 1^{er} janvier 2017), Etude CPAS, Fédération des CPAS.

Cibois (Ph.) (2000), *L'analyse factorielle*, 5^e édition, Ed. Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je ?.

Comité européen pour la cohésion sociale, Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale, 2010.

Comité européen pour la cohésion sociale, *Stratégie de cohésion sociale révisée*, approuvée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 31 mars 2004.

Comité européen pour la cohésion sociale, *Stratégie de cohésion sociale*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2000.

Conseil de l'Europe (2010), Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale, approuvés par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 juillet 2010.

Conseil de l'Europe, *Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés, Guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2010.

Conseil de l'Europe, Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale, *Tendances de la cohésion sociale*, n°20, Éditions du Conseil de l'Europe, novembre 2008.

Conseil de l'Europe, Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, Guide méthodologique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2005.

Décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (MB 18/12/2018).

Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie (MB. 26/11/2008). Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie (MB 23/12/2008).

Farrell G., Le bien-être de tous : objectif de la cohésion sociale, *Tendances de la cohésion sociale*, n°20, « Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale », Éditions du Conseil de l'Europe, novembre 2008, pp. 15-34.

Ghesquière F., Le marché locatif sous la loupe. Mesurer les loyers dans les communes belges et wallonnes, Regards statistiques n°2, IWEPS, 2018.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2012), *Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre*, Nations-Unies, Genève et New York.

Institut de statistique de l'UNESCO, (2010), *Guide de mesure pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation*, UNESCO, Montréal.

Maggino F. & Zumbo B.D. (2012). Measuring the quality of life and the construction of social indicators. In K.C. Land, A.C. Michalos, & M.J. Sirgy (Eds.), *Handbook of social indicators and quality-of-life research*. New York: Springer.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008). *Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide*. OECD en collaboration avec Joint Research Centre (JRC) of the European Commission, 158 p.

Ruyters C., Reginster I., Vanden Dooren L., Charlier J. (2015), *Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice des conditions de bien-être en Wallonie* (2^e exercice), Rapport de recherche, IWEPS

Ruyters C., Reginster I., Vanden Dooren L., Charlier J. (2014), *Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice des conditions de bien-être en Wallonie* (1^{er} exercice), Rapport de recherche, IWEPS.

Service public de Wallonie (2014), *Evaluation de Plan de cohésion sociale 2009-2013. Regards croisés et perspectives d'avenir*, Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (sous la direction de), Namur.

SPP Intégration sociale, Bulletin statistique, n°21 – Juillet 2018.

SPP Intégration sociale, Focus « Aide médicale : évolution depuis 1999 », N°9 - octobre 2014.

Thirion S., Définir et mesurer le bien-être et le progrès avec les citoyens, *Tendances de la cohésion sociale*, n°20, « Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale », Éditions du Conseil de l'Europe, novembre 2008, pp. 35-77.

Principaux traités et textes à portée normative ou réglementaire consultés :

Charte sociale européenne (CSE) du 18 octobre 1961, Conseil de l'Europe ;

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 26 octobre 2012 ;

Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 ;

Convention européenne des droits de l'homme (mise à jour 30 avril 2018), Conseil de l'Europe, article 2 du Protocole n°1) ;

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales adoptée par le Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 (Convention européenne des droits de l'homme – CEDH) ;

Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), Nations Unies du 20 novembre 1989 ;

Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes handicapées et le Protocole facultatif se rapportant à la convention du 13 décembre 2006 ;

Pacte international relatif aux droits civiques et politiques ;

Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 ;

Rapport spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies ;

Sommet mondial sur la société de l'information, Manifestation de haut niveau SMSI+10 (Documents finaux), Genève 2014.

Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015 (Document final) ;

La Constitution belge ;

Loi du 29 juin 1983 de la Communauté française concernant l'obligation scolaire ;

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 24 juillet 1997 (M.B. 23 septembre 1997)

12. Annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE UTILISÉ LORS DE L'ENQUÊTE ISADF 2024 (VERSION PAPIER)



ENQUÊTE
ISADF 2024

AUPRÈS DES CITOYEN-NES
POUR ENRICHIR
L'INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX



ID :

L'IWEPS est un institut scientifique public qui agit pour l'intérêt collectif. Nous vous invitons à répondre à ce questionnaire qui porte sur votre qualité de vie et sur l'accès à vos droits fondamentaux.

Cela vous prendra entre 30 et 60 minutes. Vous pouvez bien sûr faire des pauses. Dans la mesure du possible, il est demandé de répondre à toutes les questions mais ce n'est pas obligatoire (par exemple si certaines questions vous semblent sensibles, vous êtes libre de ne pas répondre).

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses : seules vos réponses sont importantes !
Toutes les informations collectées sont anonymes.

Merci de cocher les cases sans dépasser sur d'autres cases. MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE PARTICIPATION !

Quelle est votre situation principale ?

☐ Je suis seul-e

☐ Je suis en couple sans enfant

☐ Je suis avec des parents

☐ Autre

☐ Je suis seul-e avec enfant(s)

☐ Je suis en couple avec enfant(s)

☐ Je suis avec des amis ou connaissances (colocation, kot)

ENVIRONNEMENT

1 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les odeurs suivantes près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Odeurs de gaz d'échappements liées à la circulation routière, à la proximité d'un parking...	☐	☐	☐	☐	☐
Odeurs liées à la présence d'une station-service	☐	☐	☐	☐	☐
Odeurs de fumée de bois (chauffage)	☐	☐	☐	☐	☐
Odeurs liées aux fumiers, épandages d'exploitations agricoles, pulvérisations	☐	☐	☐	☐	☐
Odeurs liées à l'eau (station d'épuration, aqueduc, eaux stagnantes, égouts...)	☐	☐	☐	☐	☐
Odeurs liées à la présence d'une décharge privée, publique ou d'origine industrielle	☐	☐	☐	☐	☐

2 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les problèmes suivants près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Présence de débris et de déchets (poubelles, canettes, papiers, seringues, mégots...)	☐	☐	☐	☐	☐
Vandalisme (dégradation des murs, des abris de bus...)	☐	☐	☐	☐	☐
Déjections de chiens	☐	☐	☐	☐	☐
Nuisances animales (rats, oiseaux...)	☐	☐	☐	☐	☐
Nuisances liées à une exploitation agricole ou tout type d'élevage (en excluant les odeurs)	☐	☐	☐	☐	☐
Inondations périodiques (cours d'eau, ruissellements...)	☐	☐	☐	☐	☐
Pollution de l'eau ou des sols (pollution liée à une entreprise ou pas)	☐	☐	☐	☐	☐

3 - Ces 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les bruits suivants près de chez vous ?

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
Bruits liés au trafic (voitures, camions, motos ou mobylettes, trains, tram, bus)	☐	☐	☐	☐	☐
Bruits de voisinage (cris, disputes, chiens qui aboient, musique, tondeuse...)	☐	☐	☐	☐	☐
Autres sources importantes de bruit (établissements de restauration, terrains de sport, entreprises, gîtes ou locations de vacances...)	☐	☐	☐	☐	☐

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - <https://www.iweeps.be>

1/12

68

Rapport de recherche de l'IWEPS n°64
Rapport méthodologique de l'ISADF 2025 :
Mise en place d'une enquête citoyenne et construction de l'indice synthétique

4 - Ces 12 derniers mois, est-ce que le bruit près de chez vous impacte votre santé (sommeil...) ?

☐ Oui, tout à fait ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt non ☐ Non, pas du tout

5 - Avez-vous accès en moins de 5 minutes à pied de chez vous à un parc, un bois, une forêt ou un espace vert public ?

☐ Oui ☐ Non

6 - De votre logement, voyez-vous au minimum 3 arbres ?

☐ Oui ☐ Non

7 - La JOURNÉE, y a-t-il des lieux que vous évitez près de chez vous par peur de faire une mauvaise rencontre ?

☐ Oui, toujours ☐ Oui, souvent ☐ Oui, parfois ☐ Non

8 - La NUIT, y a-t-il des lieux que vous évitez près de chez vous par peur de faire une mauvaise rencontre ?

☐ Oui, toujours ☐ Oui, souvent ☐ Oui, parfois ☐ Non

LOGEMENT

1 - Concernant votre logement principal actuel, êtes-vous :

☐ Propriétaire sans emprunt hypothécaire
☐ Locataire sur le marché privé
☐ Locataire d'un logement social

☐ Propriétaire avec emprunt hypothécaire
☐ Locataire à prix réduit (logement loué par la famille, par un employeur) ou gratuitement

2 - Au maximum, combien de personnes vivent régulièrement avec vous (vous et enfants compris) ?

☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ Entre 5 et 10 ☐ Plus de 10

3 - Combien y a-t-il de chambres à coucher dans votre habitation ?

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ Plus de 3

4 - Combien de fois avez-vous déménagé au cours des 5 dernières années ?

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ Plus de 5

5 - Si vous avez été contraint-e de quitter votre domicile au cours des 5 dernières années, quelle(s) en étai(en)t la ou les raisons ? (plusieurs réponses possibles)

☐ Je n'ai pas été contraint-e de déménager
☐ Les frais liés à mon logement (loyer, remboursement d'emprunts) étaient devenus trop importants
☐ J'ai dû déménager pour prioriser mes autres dépenses (chauffage, électricité, loisirs, soins médicaux...)
☐ J'ai dû déménager pour des raisons familiales (divorce, séparation, arrivée d'un enfant, décès, regroupement familial...)
☐ J'ai dû déménager pour des raisons liées à mon travail ou à mon lieu d'étude
☐ J'ai bénéficié d'un logement social
☐ J'ai dû rejoindre un logement collectif (home, maison de repos...)
☐ Mon logement était devenu insalubre (moisissures, champignons, infiltrations...)
☐ Mon logement a été sinistré (incendie, inondations...)
☐ J'ai été expulsé-e de mon logement
☐ J'ai dû déménager à cause de problèmes de santé ou handicap

6 - Il est possible que chacun traverse des périodes de vie plus difficiles. Durant ces 5 dernières années, vous est-il déjà arrivé de devoir vivre sans logement ? (en devant dormir chez des proches, dans une maison d'accueil, un abri de nuit, un squat ou dans la rue)

☐ Oui ☐ Non

7 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps :

Un loyer

Oui

Non

Un remboursement d'emprunt hypothécaire lié au logement

☐

☐

Une facture d'électricité, de gaz ou de chauffage

☐

☐

Une facture d'eau

☐

☐

8 - Ces 5 dernières années, avez-vous ressenti une injustice dans la recherche d'un logement pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

☐ Votre nationalité, origine ou couleur de peau
☐ Une grossesse ou maternité
☐ Votre âge
☐ Votre état de santé ou handicap
☐ Votre situation familiale
☐ Vos opinions politiques ou activités syndicales
☐ Je n'ai pas ressenti d'injustice

☐ Votre sexe ou genre
☐ Votre orientation sexuelle
☐ Vos pratiques culturelles ou religieuses
☐ Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...)
☐ Votre situation financière et/ou sociale (sans emploi, contrat précaire, sans logement...)

9 - Concernant la qualité de votre logement actuel, êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui	Non
Mon logement est confortable	☐	☐
Mon logement est trop sombre, je n'ai pas assez accès à la lumière du soleil	☐	☐
Je souffre du froid en hiver	☐	☐
Je souffre de la chaleur en été	☐	☐
Mon logement n'est pas assez bien insonorisé (trop de bruit dû aux voisins ou provenant de l'extérieur)	☐	☐
Mon logement a un espace intérieur assez grand	☐	☐
Mon logement a un espace extérieur assez spacieux (jardin, cour, terrasse...)	☐	☐
J'ai une ou des fuite(s) dans le toit	☐	☐
J'ai des problèmes d'humidité dans les murs ou dans le sol (moisissures, champignons...)	☐	☐
J'ai des problèmes de boiseries pourries	☐	☐
Mon installation électrique est adéquate et conforme	☐	☐
Mon système d'alimentation en eau (canalisation, tuyauteries) est adéquat et conforme	☐	☐
J'ai toujours de l'eau chaude chez moi	☐	☐

10 - Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre logement actuel ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout satisfait-e" jusqu'à 10 = "entièrement satisfait-e")

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10

11 - Ces 5 dernières années, avez-vous (vous ou votre propriétaire) réalisé des travaux pour améliorer la salubrité de votre logement actuel ? Ceci concerne les travaux d'étanchéité (toit, châssis), de mise aux normes des installations électriques, l'installation ou la mise aux normes d'un système de chauffage ou chauffe-eau...

☐ Oui ☐ Non

MOBILITÉ

1 - Pouvez-vous facilement accéder à un moyen de locomotion (voiture, moto, vélo, transports en commun) pour effectuer des distances de plus de 10 kilomètres ?

☐ Oui, toujours ☐ Oui, en général ☐ Non

2 - Ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de devoir renoncer à un emploi (ou de postuler) uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?

☐ Oui ☐ Non

3 - Ces 3 derniers mois, vous est-il arrivé de devoir renoncer à réaliser une activité de loisir ou à aller voir des proches uniquement en raison de difficultés de transport ou de mobilité ?

☐ Oui ☐ Non

4 - Avez-vous déjà dû renoncer à vous déplacer en voiture à cause des coûts (carburant, assurances...) ?

☐ Oui, souvent ☐ Oui, régulièrement ☐ Non
☐ Oui, parfois ☐ Je n'ai pas de voiture pour des raisons financières ☐ Je n'ai pas de voiture pour une autre raison

5 - Avez-vous déjà dû renoncer à vous déplacer en transports en commun à cause des coûts (abonnement, ticket...) ?

☐ Oui, souvent ☐ Oui, régulièrement ☐ Oui, parfois ☐ Non ☐ Je n'utilise pas les transports en commun

6 - Comment évaluez-vous les éléments suivants près de chez vous ? (sur une échelle de 0 à 5, où 0 = "plus mauvaise note possible" jusqu'à 5 = "meilleure note possible")

	0	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
Qualité des routes, état de la voirie (dégradations, nids de poule...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Aménagement et qualité des trottoirs (dégradations, propreté)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accès des trottoirs pour tous (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accès des bâtiments communaux (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Fréquence des transports en commun disponibles	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accès des transports en commun disponibles (y compris pour des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Aménagement et qualité des pistes cyclables (dégradations, propreté)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

7 - Est-ce facile de vous déplacer de chez vous vers les services suivants ? (sur une échelle de 0 à 5, où 0 = "extrêmement difficile" jusqu'à 5 = "très facile")

	0	1	2	3	4	5	Je ne sais pas
Hôpitaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Services de santé (docteurs, infirmiers...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Commerces alimentaires	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieux d'aide alimentaire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Services administratifs (commune, services sociaux...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Écoles ou centres de formation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Crèches ou milieux d'accueil préscolaires	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Arrêts de bus ou de tram	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Gares de train	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieux et espaces culturels (cinéma, théâtre, bibliothèque...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Équipements sportifs (terrain, salle de sport, piscine...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

8 - Près de chez vous, pensez-vous que la circulation est dangereuse pour...

	Très dangereuse	Dangereuse	Peu dangereuse	Sans danger	Je ne sais pas
Les piétons	☐	☐	☐	☐	☐
Les cyclistes	☐	☐	☐	☐	☐
Les personnes à mobilité réduite (PMR)	☐	☐	☐	☐	☐

SANTÉ

1 - Dans l'ensemble, diriez-vous que votre santé est :

☐ Excellente ☐ Très bonne ☐ Bonne ☐ Acceptable ☐ Mauvaise ☐ Très mauvaise

2 - Souffrez-vous d'une maladie, d'une incapacité ou d'un handicap de long terme ? Cela inclut les troubles de santé mentale.

☐ Oui ☐ Non

3 - Si vous souffrez d'un handicap, est-il reconnu par une administration ?

☐ Oui ☐ Non

4 - Depuis au moins 6 mois, vous sentez-vous limité-e dans vos activités quotidiennes ou habituelles en lien avec un problème de santé ?

☐ Oui, fortement ☐ Oui, modérément ☐ Non

5 - Si oui, depuis combien de temps ?

☐ Entre 6 mois et 2 ans ☐ Entre 2 ans et 5 ans ☐ Entre 5 ans et 10 ans ☐ Plus de 10 ans

6 - La dernière fois que vous avez voulu rencontrer un médecin généraliste rapidement, combien de temps avez-vous dû attendre avant d'avoir votre rendez-vous ?

☐ Rendez-vous le jour même ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours ☐ Plus de 3 jours ☐ J'ai renoncé ☐ Je ne suis pas concerné-e

7 - Êtes-vous limité-e dans l'accès aux soins de vos enfants (pédiatre, logopède, dentiste, orthodontiste, psychologue) près de chez vous ? (plusieurs réponses possibles)

☐ Oui, car trop cher ☐ Oui, car trop loin ☐ Oui, car délais trop longs ☐ Oui, pour autre raison ☐ Non ☐ Je ne suis pas concerné-e

8 - Les questions suivantes portent sur les difficultés que vous pourriez avoir lors de certaines activités

	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Totalement
Avez-vous des problèmes de vue, même avec vos lunettes ?	☐	☐	☐	☐
Avez-vous des difficultés à entendre, même avec vos prothèses auditives ?	☐	☐	☐	☐
Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des escaliers sans aide ?	☐	☐	☐	☐
Avez-vous des difficultés à vous laver ou à vous habiller sans aide ?	☐	☐	☐	☐
Avez-vous des difficultés à vous rappeler de certaines choses ou à vous concentrer ?	☐	☐	☐	☐
Avez-vous des difficultés à communiquer dans votre langue, à comprendre les autres ou à vous faire comprendre ?	☐	☐	☐	☐

9 - Ces 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous rencontré des difficultés telles que :

	Jamais	Plusieurs jours	Plus de la moitié du temps	Presque tous les jours
Vous sentir nerveux-se, anxieux-se ou tendu-e	☐	☐	☐	☐
Ne pas pouvoir arrêter de vous inquiéter, ne pas pouvoir contrôler vos angoisses	☐	☐	☐	☐
Trop vous soucier à propos de différentes choses	☐	☐	☐	☐
Avoir des difficultés à vous détendre	☐	☐	☐	☐
Être si agité-e qu'il vous est difficile de tenir en place	☐	☐	☐	☐
Être facilement contrarié-e, énervé-e ou irritable	☐	☐	☐	☐

10 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps une facture pour des soins de santé ?

☐ Jamais ☐ Une fois ☐ Deux fois ou plus ☐ Je n'ai pas eu de facture pour des soins de santé

11 - Ces 12 derniers mois, avez-vous déjà dû renoncer ou reporter des soins de santé (y compris l'achat de lunettes, l'achat de prothèses dentaires...) pour les raisons suivantes ?

	Non, jamais	Oui, une fois	Oui, deux fois ou plus
J'ai manqué d'argent pour payer les soins	☐	☐	☐
Le temps d'attente était trop long	☐	☐	☐
J'ai des difficultés à trouver un prestataire de soins	☐	☐	☐
Les disponibilités du médecin ne correspondaient pas avec mon emploi du temps	☐	☐	☐
J'ai des difficultés pour la prise de rendez-vous (internet, téléphone...)	☐	☐	☐
Les offres de soins sont trop loin de chez moi	☐	☐	☐
J'ai du mal à me déplacer seul-e	☐	☐	☐
J'ai manqué de temps (travail, vie familiale)	☐	☐	☐
J'ai manqué d'information claire sur les offres de soins disponibles	☐	☐	☐
J'ai manqué de motivation (décision difficile à prendre, découragement...)	☐	☐	☐
J'ai peur des examens médicaux, de l'hôpital	☐	☐	☐
J'ai peur du regard des autres, du jugement	☐	☐	☐

12 - Êtes-vous couvert-e par une assurance supplémentaire (aussi via votre employeur ou votre mutuelle) ?

	Oui	Non
Assurance hospitalisation	☐	☐
Assurance dentaire	☐	☐

13 - Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice dans l'accès ou l'accueil aux soins de santé pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| ☐ Votre nationalité, origine ou couleur de peau | ☐ Votre sexe ou genre |
| ☐ Une grossesse ou maternité | ☐ Votre orientation sexuelle |
| ☐ Votre âge | ☐ Vos pratiques culturelles ou religieuses |
| ☐ Votre état de santé ou handicap | ☐ Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...) |
| ☐ Votre situation familiale | ☐ Votre situation financière et/ou sociale (sans emploi, contrat précaire, sans logement...) |
| ☐ Vos opinions politiques ou activités syndicales | ☐ Je n'ai pas ressenti d'injustice |

ALIMENTATION

1 - Pour vous, l'achat ou la collecte de nourriture, c'est :

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout
Du stress et de l'inquiétude	☐	☐	☐	☐
De la perte de temps et de la fatigue	☐	☐	☐	☐
Du plaisir et du bien-être	☐	☐	☐	☐

2 - Avez-vous le sentiment d'avoir le choix de votre alimentation ?

☐ Oui, tout à fait ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt non ☐ Non, pas du tout

3 - Parmi les éléments suivants, lesquels vous empêchent d'accéder à l'alimentation que vous souhaitez ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| ☐ Les prix sont trop élevés (ont trop augmenté) | ☐ Je n'ai pas beaucoup d'argent |
| ☐ Les distances à parcourir sont trop importantes | ☐ Les produits dont j'ai envie ou besoin sont difficiles à trouver près de chez moi (manque de diversité) |
| ☐ Je manque d'équipements ou d'ustensiles (casserole, poêle...) pour faire à manger | ☐ Je manque de temps pour faire à manger |
| ☐ Je n'ai pas envie de faire à manger | ☐ J'ai des difficultés à me faire à manger |

4 - Ces 12 derniers mois, pour vous nourrir, avez-vous eu recours à... (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| ☐ Une aide de la famille, des amis ou des voisins | ☐ Une aide de la Croix-Rouge, du CPAS |
| ☐ Un centre de distribution de colis alimentaires | ☐ Un restaurant social ou communautaire (restos du cœur, soupe populaire...) |
| ☐ Une livraison de repas à domicile peu chers ou gratuits | ☐ Une cuisine de quartier |
| ☐ Une épicerie sociale (Croix-Rouge, Oxfam...) | ☐ Je n'ai pas eu besoin d'une aide |
| ☐ Un frigo solidaire | |

5 - Ces 12 derniers mois,

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
J'ai mangé en quantité suffisante selon mes besoins ou envies tous les jours du mois	☐	☐	☐	☐
J'ai pu me permettre de manger des fruits et des légumes au moins une fois par jour, si je le souhaitais	☐	☐	☐	☐
J'ai pu me permettre de manger de la viande, du poulet, du poisson ou un plat équivalent végétarien tous les deux jours, si je le souhaitais	☐	☐	☐	☐
J'ai mangé à ma faim, mais pas toujours les aliments que j'aime manger	☐	☐	☐	☐
J'ai craint de manquer de nourriture avant d'avoir de l'argent pour me réapprovisionner	☐	☐	☐	☐
J'ai dû me priver de manger à ma faim pour que mes enfants ou d'autres membres de ma famille aient suffisamment à manger	☐	☐	☐	☐
J'ai dû me priver de manger à ma faim pour pouvoir payer d'autres factures	☐	☐	☐	☐

6 - S'il y avait des repas chauds gratuits, équilibrés et de qualité, proposés à la cantine scolaire de vos enfants, cela vous aiderait pour : (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| ☐ Gagner du temps | ☐ Terminer plus confortablement mes fins de mois |
| ☐ Garantir une nourriture de qualité à mon enfant | ☐ Être moins stressé-e |
| ☐ Cela ne m'aiderait pas | ☐ Je ne suis pas concerné-e |

ÉDUCATION ET FORMATION

1 - Est-ce que lire et écrire en français vous pose des difficultés ? ☐ Oui ☐ Non

2 - Est-ce que lire et écrire dans votre langue, autre que le français, vous pose des difficultés ? ☐ Oui ☐ Non

3 - Est-ce que vous exprimer oralement en français vous pose des difficultés ? ☐ Oui ☐ Non

4 - Est-ce que calculer vous pose des difficultés ? ☐ Oui ☐ Non

5 - Quel est le niveau du plus haut diplôme que vous avez obtenu ? (une seule réponse possible)

- ☐ Sans diplôme
- ☐ Primaire
- ☐ Secondaire inférieur (avoir terminé avec succès la 2e année dans le nouveau système, ou la 3e année dans l'ancien)
- ☐ Secondaire supérieur général, technique ou artistique de transition
- ☐ Secondaire supérieur technique ou artistique de qualification
- ☐ Secondaire supérieur professionnel ou apprentissage
- ☐ Post-secondaire non supérieur (par exemple : 4e degré de l'enseignement secondaire professionnel, formation chef d'entreprise à l'IFAPME)
- ☐ Supérieur de type court ou bachelier/candidature/graduat
- ☐ Supérieur de type long et université (licence, master, doctorat)

6 - Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un enseignement régulier qui délivre un diplôme ou un certificat officiel (enseignement primaire ou secondaire, haute école supérieure, université, centre de formation pour adultes, IFAPME, enseignement de promotion sociale...)?

☐ Oui ☐ Non

7 - Ces 12 derniers mois, avez-vous suivi un autre type de formation ou d'apprentissage (formation organisée par le Forem, par des associations qui font de l'alphabétisation, formation qualifiante, formation dans le cadre du travail, cours en ligne, auto-école, cours de langue...)?

☐ Oui ☐ Non

8 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous n'ayez pas pu payer ou régler à temps une facture liée à des dépenses scolaires ou de formation ?

☐ Jamais ☐ Une fois ☐ Deux fois ou plus ☐ Je ne suis pas concerné-e

Vous êtes à la moitié du questionnaire. COURAGE et MERCI pour vos réponses !

9 - Ces 12 derniers mois, avez-vous dû renoncer à une formation ou un apprentissage que vous vouliez suivre pour l'une des raisons suivantes ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| ☐ Coûts trop élevés de la formation ou de l'apprentissage | ☐ Je n'ai pas trouvé la formation qui m'intéressait |
| ☐ Conditions d'accès trop exigeantes (diplôme minimum, expérience minimum, pré-requis) | ☐ Distance ou temps de déplacement élevé |
| ☐ Manque de temps | ☐ Horaires inadaptés |
| ☐ Manque de soutien de mon employeur | ☐ Situation familiale ou manque de soutien familial |
| ☐ État de santé ou handicap | ☐ Âge |
| ☐ Expérience d'apprentissage négative dans le passé | ☐ Il n'y avait plus de places disponibles |
| ☐ Je ne suis pas concerné-e | ☐ Autre raison |

USAGE DU NUMÉRIQUE

1 - Chez vous, pouvez-vous vous connecter à internet dans de bonnes conditions tout le temps ? (cela comprend le prix, le matériel, la qualité de la connexion)

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne souhaite pas avoir de connexion internet

2 - Vos compétences numériques vous semblent-elles suffisantes pour communiquer quand vous en avez besoin ?

- ☐ Oui, toujours ☐ Oui, souvent ☐ Oui, parfois ☐ Non ☐ Je ne sais pas

3 - Vos compétences numériques vous semblent-elles suffisantes pour rechercher des informations et accéder à vos droits ?

- ☐ Oui, toujours ☐ Oui, souvent ☐ Oui, parfois ☐ Non ☐ Je ne sais pas

4 - Avez-vous des difficultés lorsque vous devez recourir à des services en ligne (administrations, maison communale, services de santé en ligne, MyMinfin, CPAS, Forem, syndicats, mutuelles, banques...) ?

- ☐ Oui, toujours ☐ Oui, souvent ☐ Oui, parfois ☐ Non ☐ Je n'utilise pas ces services en ligne

5 - Faites-vous confiance aux services en ligne ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout confiance" jusqu'à 10 = "confiance absolue")

- ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10 ☐ Je ne sais pas

6 - Êtes-vous d'accord avec les éléments suivants ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Les technologies numériques rendent ma vie plus facile et plus confortable	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je suis convaincu-e que je suis capable d'améliorer mes compétences numériques	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Les changements technologiques évoluent et se succèdent trop rapidement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
J'hésite à utiliser les applications numériques car je crains de faire des erreurs que je ne pourrai pas corriger ensuite	☐	☐	☐	☐	☐	☐
J'ai peur des arnaques ou de me faire pirater	☐	☐	☐	☐	☐	☐
En tant qu'utilisateur-trice, j'ai peur de ne plus avoir de contrôle sur mes données personnelles (utilisation sans mon accord, utilisation pour d'autres fins, diffusion...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Merci de compléter cette section du questionnaire même si vous ne travaillez pas actuellement. Vous êtes concerné-e par plusieurs questions posées.

1 - Exercez-vous une ou plusieurs activité(s) qui vous apporte(nt) un revenu ? (y compris les activités occasionnelles ou irrégulières)

- ☐ Oui ☐ Non

2 - Quelles catégories, parmi les suivantes, définissent le mieux votre situation durant ce mois-ci ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Je suis étudiant·e (tout type d'enseignement ou de formation)
- ☐ Je suis salarié·e en CDI (contrat à durée indéterminée) ou fonctionnaire
- ☐ Je suis salarié·e dans une autre situation de travail : CDD (contrat à durée déterminée ou pour des tâches spécifiques), contrat d'intérim, contrat d'étudiant, article 60 du CPAS, formation en alternance, contrat d'apprentissage, stage rémunéré...
- ☐ Je suis indépendant·e
- ☐ Je suis aidant·e non rémunéré·e d'un travailleur indépendant
- ☐ Je suis dans une autre situation de travail
- ☐ J'ai un travail que je n'exerce pas actuellement (en congé quel que soit le motif : vacances, congé de maternité ou de paternité, maladie ou accident, congé parental, pause carrière, crédit temps, chômage temporaire, interruption de carrière...)
- ☐ Je suis sans travail, à la recherche d'un travail et disponible pour un travail
- ☐ Je suis bénévole (y compris service citoyen)
- ☐ Je suis une personne au foyer (sans activité professionnelle, je me consacre aux activités familiales, parentales et ménagères)
- ☐ Je suis en incapacité de travail de longue durée (plus d'un an)
- ☐ Je suis à la retraite, (pré)-pensionné·e
- ☐ Je suis dans une autre situation sans travail

> Si vous NE travaillez PAS, vous pouvez directement aller à la question 7 de cette section.

3 - Si vous travaillez actuellement, êtes-vous occupé·e (toutes activités rémunératrices additionnées) :

- ☐ À temps plein
- ☐ À temps partiel, parce que vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein
- ☐ À temps partiel, parce que vos responsabilités familiales ne vous permettent pas de travailler à temps plein (garde d'enfant(s) ou de personne(s) dépendante(s)...)
 - ☐ À temps partiel, pour raison médicale
 - ☐ À temps partiel, par choix

4 - Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Je suis fier/fière de mon travail	☐	☐	☐	☐
J'exerce un travail qui est reconnu et valorisé dans la société	☐	☐	☐	☐
Je m'entends bien avec mes collègues	☐	☐	☐	☐
Il existe une bonne relation entre ma hiérarchie et moi	☐	☐	☐	☐
Dans mon travail, j'ai la possibilité de participer à des formations	☐	☐	☐	☐
J'ai peur de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois	☐	☐	☐	☐
Mon travail m'empêche d'avoir du temps pour moi ou pour ma famille	☐	☐	☐	☐
Je me sens physiquement épuisé·e par mon travail	☐	☐	☐	☐
Mon travail a des effets négatifs sur ma santé (physique ou mentale)	☐	☐	☐	☐

5 - Les phrases suivantes s'appliquent-elles à votre situation de travail actuelle ?

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	Je ne suis pas concerné·e
J'exerce des tâches physiquement exigeantes, pénibles ou peu sécurisées	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je suis responsable d'autres travailleurs (supervision, gestion d'équipe, des salaires, des horaires...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je dois travailler très rapidement ou dans des délais très courts	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je peux décider moi-même de la manière dont je fais mon travail (méthodes, rythme...)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Dans mon travail, je dois faire des heures supplémentaires non payées	☐	☐	☐	☐	☐	☐
J'exerce un emploi qui m'impose de travailler régulièrement le soir, la nuit et/ou le week-end	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Mon travail me permet d'utiliser pleinement toutes mes compétences et capacités	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Dans mon travail, je suis confronté·e à des situations émotionnellement difficiles ou psychologiquement épuisantes	☐	☐	☐	☐	☐	☐

6 - Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e de votre travail principal actuel ? (sur une échelle de 0 à 10, où 0 = "pas du tout satisfait-e" jusqu'à 10 = "entièrement satisfait-e")

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐ 10

7 - Si vous ne travaillez pas et que vous souhaitez travailler, quels sont les obstacles qui vous empêchent de chercher ou de trouver un travail librement choisi ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Je n'ai pas la formation ou les qualifications nécessaires
- ☐ Mon diplôme n'est pas reconnu
- ☐ Je n'ai pas l'expérience requise
- ☐ Je manque d'information sur les emplois qui m'intéressent ou sur certains débouchés
- ☐ J'ai un handicap ou un problème de santé qui me limite dans mes capacités
- ☐ J'ai des difficultés pour m'exprimer dans une des langues nationales
- ☐ Je dois faire face à des imprévus dans ma vie privée incompatibles avec certaines conditions de travail
- ☐ Je suis en reconversion professionnelle
- ☐ Les emplois disponibles sont peu attractifs (tâches pénibles, horaires incompatibles, faibles salaires...)
- ☐ Les emplois disponibles sont trop éloignés et inaccessibles en temps et en coût
- ☐ Je n'ai pas de permis de conduire
- ☐ Je m'occupe de mes enfants faute de place disponible en crèche ou autre lieu d'accueil
- ☐ Je m'occupe d'un parent ou d'un proche dépendant ou handicapé faute de service adéquat disponible
- ☐ Je suis découragé-e ou déprimé-e, je n'ai pas confiance en moi
- ☐ Le fait de travailler entraîne des coûts (mobilité, crèche...) supérieurs à ce que cela pourrait me rapporter
- ☐ J'ai peur d'aggraver ma situation financière en perdant des allocations ou des aides (exemple : statut BIM)
- ☐ J'ai été victime d'injustice dans le cadre d'un entretien d'embauche ou d'un emploi précédent

8 - Ces 12 derniers mois, avez-vous ressenti une injustice au travail ou dans le cadre de la recherche d'un travail pour l'un des motifs suivants ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Votre nationalité, origine ou couleur de peau
- ☐ Une grossesse ou maternité
- ☐ Votre âge
- ☐ Votre état de santé/handicap
- ☐ Votre situation familiale
- ☐ Votre situation financière et/ou sociale
- ☐ Je n'ai pas ressenti d'injustice
- ☐ Votre sexe ou genre
- ☐ Votre orientation sexuelle
- ☐ Vos pratiques culturelles ou religieuses
- ☐ Vos caractéristiques physiques (poids, tatouages...)
- ☐ Votre niveau d'étude
- ☐ Vos opinions politiques ou activités syndicales

REVENU

Les questions suivantes portent sur le REVENU TOTAL DE VOTRE MÉNAGE. Il se compose de l'ensemble des revenus de tous les membres de votre ménage (c'est-à-dire de toutes les personnes qui vivent dans votre logement) : (1) salaires nets, traitements et revenus professionnels nets des indépendants, (2) prestations sociales et allocations familiales, (3) revenus complémentaires tels que revenus locatifs, intérêts...

1 - Compte tenu des revenus de votre ménage, votre ménage est-il en mesure de boucler son budget...

☐ Très facilement ☐ Facilement ☐ Plutôt facilement ☐ Plutôt difficilement ☐ Difficilement ☐ Très difficilement

2 - Par rapport à il y a un an, votre situation financière...

☐ s'est améliorée ☐ est restée la même ☐ s'est aggravée

3 - Ces 12 derniers mois, est-il arrivé que vous (ou votre ménage) n'ayez pas pu payer ou régler à temps des remboursements liés à un prêt (hors logement) ou à un crédit à la consommation (y compris cartes de crédit ou cartes de magasin) ?

☐ Jamais ☐ Une fois ☐ Deux fois ou plus ☐ On n'a pas de crédit (hors logement) ☐ Je ne sais pas

4 - Dans le cas où votre ménage serait obligé de faire face à des dépenses inattendues, pourrait-il payer par ses propres moyens (c'est-à-dire sans emprunter à ses proches ni à une institution financière et sans demander un crédit) ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Une somme de 500 euros	☐	☐	☐
Une somme de 1.300 euros	☐	☐	☐

SÉCURITÉ SOCIALE ET AIDE SOCIALE

La sécurité sociale permet de bénéficier : (1) de revenus de remplacement en cas de perte de revenu du travail, (2) d'allocations familiales pour aider les parents à prendre soin de leurs enfants ou encore (3) de facilités financières pour payer les soins de santé. L'aide sociale garantit un revenu minimum à l'ensemble de la population. Cette aide est octroyée par le CPAS sous la condition d'un examen des ressources.

1 - Les allocations sociales les plus courantes sont : allocations familiales, indemnités de maladie ou d'incapacité de travail de longue durée, interventions majorées pour l'accès aux soins de santé (statut BIM), indemnités d'accident de travail ou de maladie professionnelle, allocations de chômage, allocations d'interruption de carrière (congé parental, assistance médicale...), pensions ou pensions de survie, garanties de revenu aux personnes âgées (GRAPA), revenus d'intégration sociale ou équivalents (ERIS), allocations pour personnes porteuses d'un handicap, allocations d'étude, bourses, allocations d'attente d'un logement, allocations de déménagement et de loyer. Si vous en avez besoin, pensez-vous être suffisamment informé-e sur...

	Oui, tout à fait	Oui, assez	Non, pas assez	Non, pas du tout	Je ne sais pas
Vos droits pour pouvoir en bénéficier ?	☐	☐	☐	☐	☐
Les démarches à entreprendre pour pouvoir en bénéficier ?	☐	☐	☐	☐	☐

2 - Ces 5 dernières années, avez-vous fait des démarches pour recevoir une ou plusieurs de ces allocations sociales (voir liste dans question 1) ?

☐ Oui, je les ai obtenues ☐ Oui, mais je ne les ai pas obtenues ☐ Non

3 - Lors de vos démarches pour obtenir ces allocations, avez-vous rencontré l'une ou l'autre des difficultés parmi les suivantes ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Manque d'information sur les aides ou les organismes auxquels m'adresser
- ☐ Démarches trop compliquées et trop longues
- ☐ Documents compliqués à lire ou indisponibles dans une langue que je connais
- ☐ Organismes difficilement accessibles ou indisponibles (service d'accueil téléphonique indisponible, délais de rendez-vous importants, horaires incompatibles, difficultés de déplacement...)
- ☐ Démarches en ligne difficiles à réaliser, pas de connexion internet
- ☐ Manque d'aide de la part des agents conseillers (mauvaise relation avec la personne de contact, changements de personnes de contact...)
- ☐ Crainte de conséquences négatives sur ma situation personnelle (perte d'autres droits, problèmes administratifs...)
- ☐ Non-connaissance des procédures de recours pour contester une décision
- ☐ Volonté de m'en sortir par moi-même, refus d'être considéré-e comme un-e assisté-e
- ☐ J'ai ressenti une injustice (origine, situation familiale, situation sociale...)
- ☐ Autre
- ☐ Non, je n'ai pas rencontré de difficultés
- ☐ Je ne suis pas concerné-e

4 - Ces 5 dernières années, avez-vous dû renoncer à demander une allocation sociale ou avez-vous dû abandonner vos démarches à cause des difficultés évoquées ci-dessus ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne suis pas concerné-e

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

1 - Vous sentez-vous libre dans vos choix de vie privée (choix des personnes avec qui vous vivez, respect de votre vie familiale) ?

☐ Oui, tout à fait ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt non ☐ Non, pas du tout ☐ Je ne souhaite pas répondre

2 - Ces 5 dernières années, avez-vous été stressé-e dans votre vie privée par certaines procédures administratives de contrôle (CPAS, ONEM, FOREM, INAMI, SPJ, huissier, police...) ?

☐ Oui, tout à fait ☐ Plutôt oui ☐ Plutôt non ☐ Non, pas du tout ☐ Je ne suis pas concerné-e

3 - En moyenne, combien de temps passez-vous par semaine à...

	Moins d'une heure	De une à deux heures	De deux à quatre heures	De quatre à huit heures	Plus de huit heures	Non concerné-e
Suivre une formation ou des cours	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Participer à des activités bénévoles, caritatives ou militantes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rencontrer des amis, des voisins, la famille	☐	☐	☐	☐	☐	☐

4 - Hors week-end, et en moyenne, combien de temps passez-vous par jour à...

	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Entre 30 et 60 minutes	De une à deux heures	De deux à trois heures	Plus de trois heures	Non concerné-e
Faire les courses, cuisiner et m'occuper des tâches ménagères	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
M'occuper de mes enfants ou petits-enfants	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
M'occuper d'un proche âgé ou handicapé	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
M'informer et faire des démarches pour accéder à mes droits	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Me détendre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

5 - Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout	Non concerné-e
Il m'est difficile de trouver un équilibre entre mon travail et mes activités personnelles et familiales	☐	☐	☐	☐	☐
Je n'ai pas assez de temps pour faire tout ce que je dois faire	☐	☐	☐	☐	☐
Je dois souvent renoncer à ce que je prévois	☐	☐	☐	☐	☐
Je me sens dépassé-e, voire épuisé-e	☐	☐	☐	☐	☐

ÉPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL

1 - À quel rythme participez-vous aux activités culturelles et de loisirs ci-dessous ?

	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Quelques fois par an	Une fois par an ou moins	Jamais
Aller au cinéma, au théâtre, à un concert	☐	☐	☐	☐	☐
Visiter un musée, une exposition	☐	☐	☐	☐	☐
Aller dans une bibliothèque, lire, écrire...	☐	☐	☐	☐	☐
Visiter une ville, un site naturel ou historique	☐	☐	☐	☐	☐
Faire de la musique, de la danse, de la photographie...	☐	☐	☐	☐	☐
Faire une activité créative (bricolage, couture, dessin...)	☐	☐	☐	☐	☐

2 - À quel rythme pratiquez-vous une des activités physiques ci-dessous ?

	Tous les jours	Plusieurs fois par semaine	Plusieurs fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais
Marcher pendant 30 minutes minimum	☐	☐	☐	☐	☐
Faire du vélo ou du jogging pendant 30 minutes minimum	☐	☐	☐	☐	☐
Aller à la piscine	☐	☐	☐	☐	☐
Aller à la salle de sport	☐	☐	☐	☐	☐
Pratiquer une autre activité sportive	☐	☐	☐	☐	☐
Faire une activité de bien-être (méditation, yoga...)	☐	☐	☐	☐	☐

3 - Pouvez-vous personnellement vous permettre de :

	Oui	Non, pour des raisons financières	Non, pour une autre raison
Participer régulièrement à des activités culturelles, sportives ou de loisirs	☐	☐	☐
Sortir avec des amis ou de la famille pour aller au restaurant ou boire un verre minimum une fois par mois	☐	☐	☐
Recevoir des amis ou de la famille pour organiser un repas ou boire un verre minimum une fois par mois	☐	☐	☐
Partir une fois par an en vacances pendant une semaine	☐	☐	☐
Dépenser pour soi une petite somme d'argent chaque semaine	☐	☐	☐

4 - Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes ?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout	Je ne sais pas
Je peux compter sur l'aide de ma famille (quand je suis malade, si j'ai besoin d'un conseil, pour s'occuper des enfants, si j'ai besoin de parler, pour me prêter de l'argent en cas d'imprévu...)	☐	☐	☐	☐	☐
Je peux compter sur l'aide de mes amis (mêmes exemples)	☐	☐	☐	☐	☐
Je peux compter sur l'aide de mes voisins (pour emprunter quelque chose pour cuisiner, un outil pour jardiner, pour vider la boîte aux lettres quand je suis absent-e...)	☐	☐	☐	☐	☐
Il n'y a jamais de conflit entre les habitants de mon quartier	☐	☐	☐	☐	☐

5 - À quelle fréquence vous arrive-t-il de souffrir d'isolement ?

- ☐ Jamais ☐ Rarement ☐ Parfois ☐ Souvent ☐ Très souvent ☐ Toujours

PARTICIPATION CITOYENNE ET DÉMOCRATIQUE

Par "participation citoyenne et démocratique", on entend une participation active des citoyens à la vie de la collectivité. La participation permet de créer de la cohésion sociale et de tisser des liens en ouvrant des espaces de rencontre et d'échange.

1 - Êtes-vous investi-e dans l'une des associations suivantes (en faisant un don ou en étant bénévole, volontaire ou partenaire, que ce soit de manière ponctuelle ou régulière) ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Associations sportives (clubs sportifs, marche...)
☐ Associations culturelles, artistiques ou de loisirs
☐ Associations religieuses ou philosophiques
☐ Associations de défense d'intérêts (Ligue des familles, Test-Achats...)
☐ Associations de parents d'élèves
☐ Mouvements de jeunesse
☐ Service citoyen
☐ Associations ou groupes de pensionnés
☐ Associations politiques ou partis politiques
☐ Associations de solidarité et d'entraide (ONG, MSF, Croix-Rouge...)
☐ Associations pour l'environnement, la nature, la défense des animaux (Greenpeace, WWF...)
☐ Associations professionnelles
☐ Syndicats
☐ Autres associations (confréries...)

2 - En tant que citoyen-ne, pensez-vous être suffisamment informé-e sur l'existence, l'objectif et le fonctionnement des dispositifs de participation dans votre commune (associations de citoyens, comités de quartier, conseils consultatifs...) ?

	Oui, tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Non, pas du tout
Via le bulletin communal	☐	☐	☐	☐
Via le site internet de la commune	☐	☐	☐	☐
Via les réseaux sociaux	☐	☐	☐	☐
Via les réunions de quartier organisées par la commune	☐	☐	☐	☐

3 - Êtes-vous impliqué-e dans une démarche participative dans votre commune, telle que... (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Des réunions d'information organisées par la commune
☐ Un comité de quartier
☐ Un panel de citoyens
☐ Un budget participatif
☐ Je ne suis pas impliqué-e dans ma commune
- ☐ Une association de citoyens
☐ Des conseils consultatifs
☐ Des enquêtes citoyennes
☐ Autre

4 - Qu'est ce qui limite aujourd'hui votre participation citoyenne dans votre commune ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Le manque de temps, horaires incompatibles
☐ Les difficultés pour me déplacer
☐ Les sujets abordés ne m'intéressent pas ou peu
☐ Je ne rencontre aucune limitation
- ☐ Les dispositifs actuels ne sont pas adaptés
☐ Un manque d'informations claires et dans les temps
☐ Je ne suis pas sûr-e de pouvoir apporter quelque chose
☐ Je ne souhaite pas m'impliquer dans ma commune

NOUS VOUS REMERCIONS INFINIMENT POUR VOTRE PARTICIPATION !

N'oubliez pas de nous renvoyer le questionnaire par la poste grâce à l'enveloppe timbrée que vous avez reçue.



ANNEXE 2 : LETTRE D'INVITATION



Namur, le 13 septembre 2024

[TX_FST_NAMES_1] [TX_LST_NAMES]
[SUBSTRNM_1] [TX_HO_NR_RES] [BX]
[CD_ZIP_RES] [TX_DESCR_FR_NEW]

Saisissez l'occasion de vous exprimer sur votre qualité de vie !

[TX_FST_NAMES_1] [TX_LST_NAMES],

Nous vous contactons pour participer à l'enquête citoyenne sur la qualité de vie et l'accès aux droits fondamentaux réalisée par l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). L'IWEPS est un institut scientifique public en charge de la collecte et de l'exploitation de données indispensables à la conduite des politiques régionales et locales.

C'est en tant que citoyen ne résidant en Wallonie, inscrit.e au Registre national, que vous avez été sélectionné.e de manière aléatoire. Votre participation se fait sur base volontaire. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, seule votre participation est importante ! Vos réponses serviront à comprendre les besoins de la population et aideront à la prise de décision au niveau communal.

L'enquête est anonyme. Cela signifie que personne, à part vous, ne saura ce que vous aurez répondu. En tant qu'Autorité statistique de la Wallonie, nous pouvons vous le garantir selon les termes de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies au cours de cette enquête ont uniquement un objectif statistique et ne pourront pas être utilisées à d'autres fins (pour plus d'informations : <https://www.iweps.be/enquete-isadf-2024/>).

Nous vous demandons de bien vouloir répondre à cette enquête avant le **1^{er} novembre 2024**. Vous avez pour cela le choix entre un questionnaire en ligne ou un questionnaire papier, joint à ce courrier et à renvoyer dans l'enveloppe timbrée qui l'accompagne. **Vous trouverez les différentes informations pratiques pour répondre à cette enquête au verso de cette invitation.**

Les premiers résultats de l'enquête sont attendus au printemps 2025 et seront disponibles sur le site internet de l'IWEPS.

En espérant pouvoir compter sur votre précieuse collaboration et en vous remerciant par avance pour votre implication citoyenne, nous vous prions d'agréer, [TX_FST_NAMES_1] [TX_LST_NAMES], l'assurance de nos sentiments distingués.


Sébastien BRUNET
Administrateur général - Statisticien en chef

Rue de Louvain-la-Neuve 2 - 55000 NAMUR (Belgique)
Tél : +32 (0)81 400 430

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de privilégier le questionnaire en ligne.

Pour répondre à celui-ci, vous avez le choix :

1. Soit via un ordinateur :

- a. Veuillez saisir l'adresse <https://www.iweps.be/enquete-isadf-2024/> directement dans la barre d'adresse de votre navigateur (et non dans la zone de recherche de google)
- b. Cliquez sur le lien de participation
- c. Dans la fenêtre suivante, introduisez votre code d'invitation (uniquement formé de CHIFFRES et de LETTRES MAJUSCULES) : **[token]**

2. Soit via smartphone ou tablette :

- a. Scannez le code QR suivant :



- b. Cliquez sur le lien de participation
- c. Dans la fenêtre suivante, introduisez votre code d'invitation (uniquement formé de CHIFFRES et de LETTRES MAJUSCULES) : **[token]**

Vous avez la possibilité d'interrompre le questionnaire et de le reprendre plus tard là où vous l'aurez laissé. Pour chaque page du questionnaire, vos réponses seront automatiquement sauvegardées en cliquant soit sur « Précédent », soit sur « Suivant ». Pour reprendre une enquête suspendue, il vous suffira de revenir dans le questionnaire en suivant l'une des deux procédures décrites dans le cadre ci-dessus.

Si vous préférez le format papier, merci de cocher les cases sans dépasser sur d'autres cases.

Que vous choisissiez le questionnaire en ligne ou sa version papier, il est demandé, dans la mesure du possible, de répondre à toutes les questions mais ce n'est pas obligatoire. La durée estimée pour répondre à l'enquête est de 30 à 60 minutes.

Si vous avez des questions, vous pouvez consulter une FAQ dédiée à cette enquête (<https://www.iweps.be/enquete-isadf-2024/>), nous contacter par email isadf@iweps.be ou nous téléphoner au 081 468 433 en suivant les consignes afin que nous puissions vous rappeler.

Vous avez aussi la possibilité de demander un questionnaire traduit en FALC si vous en avez besoin, en nous contactant par email ou par téléphone.



Stuvia 24 Lucretiuslaan, 2018-0001 HAMUR (België)
Téléphone: +32 (0)2 468 433

ANNEXE 3 : LISTE DES QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE MOBILISÉS COMME SOURCES D'INSPIRATION DANS L'ÉLABORATION DU QUESTIONNAIRE ISADF

Droit à un revenu conforme à la dignité humaine

- Enquête EU-SILC
- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être - 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Baromètre social de la Wallonie 2023

Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité

- Enquête de santé – Sciensano
- Baromètre des comportements en termes d'alimentation durable dans le cadre de la Stratégie GoodFood, 2020 - Bruxelles environnement
- Baseline Stratégie GoodFood 2, 2023 – Bruxelles environnement
- Sondage d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie GoodFood, 2018 – Bruxelles environnement
- Questionnaire sur les habitudes de consommation alimentaire dans la communauté de communes du pays de Solesmois (France)
- Enquête EU-SILC
- Questionnaire International Food Policy Study 2023 – Adult Survey Belgium
- Module de l'enquête fondé sur l'Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire basée sur les Expériences (FIES-SM)

Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale

- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Enquêtes HIS Sciensano
- Enquête SHARE
- Enquête IBEST – Grenoble – 2018
- Indicateur GALI (Global Activity Limitation Indicator)
- Gemeente-StadsMonitor – Vlaamse Overheid – Questionnaire 2023
- Washington Group Short Set on Functioning
- Consultation Mesydel sur la santé mentale IWEPS, 2022
- Enquête européenne sur les conditions de travail – Eurofound 2021
- Baromètre d'opinion de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – Questionnaire 2021
- Enquête État de santé, accès aux soins et prévention (Orne Lorraine Confluences)
- Consultation d'experts en santé mentale, en ligne par la méthode Delphi, IWEPS 2022

Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales

- Enquête sur les forces de travail 2023 – Statbel
- Enquête sur l'accès aux droits – Volume 2 – Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours – Défenseurs des droits – France, 2017

- Questionnaire de l'outil EPICES pour le repérage de la vulnérabilité sociale, Centres d'exams de santé (CES) financés par l'Assurance Maladie, Centre Technique d'Appui et de Formation des CES (Cetaf) et École de santé publique de Nancy
- Questionnaire du Baromètre du Non-recours à Lyon, 2023

Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue

- Enquête sur les forces de travail 2023 – Statbel
- Enquête sur l'éducation des adultes (AES) 2022-2023 – Statbel
- Enquête EU-SILC 2023
- Enquête Baromètre social de la Wallonie (BSW) – 2023 IWEPS

Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication

- Enquête sur les forces de travail 2023 – Statbel
- Baromètre sur l'équipement numérique des ménages wallons et sur l'usage des technologies par les citoyens wallons – 2016-2022 Digital Wallonia
- Baromètre sur l'équipement numérique des ménages wallons et sur l'usage des technologies par les citoyens wallons – focus senior 2017 Digital Wallonia
- Enquête sur l'utilisation des TIC auprès des ménages et des individus – Statbel Eurostat

Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

- Enquête socio-économique 2001 – Statbel
- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Enquête EU-SILC 2023
- Enquête EU-SILC – CUT 2012
- Enquête logement INSEE 2013
- Enquête HIS santé Sciensano 2013 -2023
- Enquête Qualité de l'Habitat 2022-2023 CEHD
- Enquête TREMI travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles 2023- Ademe
- Enquête TRELO travaux de rénovation énergétique dans les logements 2023- Ademe
- Enquête du Baromètre sur la précarité énergétique 2022-2023 Fondation Roi Baudoin
- Enquête sur le mal-logement – 2023-Fondation Abbé Pierre

Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté

- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Enquête EU-SILC 2023
- Enquête EU-SILC – CUT 2012
- Enquête Gemeente-StadsMonitor – 2023 Vlaamse, overheid _ Agentschap Binnenlands Bestuur
- Enquête socio-économique 2001 – Statbel
- Enquête HIS santé Sciensano 2013-2023
- Enquête logement INSEE 2013
- Enquête Qualité de l'Habitat 2022-2023 CEHD
- Enquête de perception du bruit – 2017 Bruxelles Environnement

- Baromètre piéton Tous à pied 2023
- Enquête IBEST – Grenoble

Droit à la mobilité

- Enquête socio-économique 2001 – Statbel
- Enquête BELDAM 2010 IWEPS
- Enquête Baromètre social de la Wallonie (BSW) – 2012 focus mobilité IWEPS
- Enquête MONITOR sur la mobilité des Belges, 2017 Service public Fédéral Mobilité Transports
- Enquête MOBWAL 2017 IWEPS
- Enquête Baromètre mobilité quotidienne 2022 Wimoov – ADEME- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires-France
- Enquête Gemeente-StadsMonitor – 2023 Vlaamse, overheid _ Agentschap Binnenlands Bestuur
- Baromètre piéton Tous à pied 2023
- Baromètre cyclable GRACQ 2021
- Enquête Qualité de l'Habitat 2013CEHD
- Enquête du budget des ménages -Statbel
- Enquête Budget des familles INSEE
- Enquête EU-SILC 2023
- Enquête IBEST – Grenoble

Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux

- Enquête européenne sur les conditions de travail 2024 et 2021 – Eurofound
- Enquête IBEST – Grenoble
- Enquête sur les forces de travail (EFT) 2023 – Statbel
- Enquête EFT – Module ad hoc 2016 – Accès des jeunes au marché du travail
- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Enquête EU-SILC CUT
- Questionnaire « Hoe werkbaar is je job ? 2023 » - SERV
- Enquête sur l'accès aux droits – Volume 2 – Relations des usagères et usagers avec les services publics : le risque du non-recours – Défenseurs des droits – République française
- Enquête sur l'accès aux droits – 10^e Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi OIT – République française, 2017
- Enquête HEC Montréal échelle INPOWER

Droit au respect de la vie privée – conciliation vie familiale et vie professionnelle

- Enquête sur l'emploi du temps des Belges, groupe de recherche TOR (VUB) et Statbel
- Enquête européenne sur les conditions de travail 2021 – Eurofound
- Enquête « Hoe werkbaar is je job ? » - SERV, 2023
- European Quality of Life Survey – Eurofound
- Enquête sur les forces de travail 2023
- Enquête IBEST – Grenoble

Droit à la participation citoyenne et démocratique

- Baromètre social de la Wallonie 2023
- European Quality of Life Survey - Eurofound
- European Social survey 2020/2021
- Enquête sur l'accès aux droits – Défenseur des droits – France
- Enquête montréalaise sur les conditions sociales et la participation des personnes de 55 ans et +, 2024

Droit à l'épanouissement social et culturel

- Enquête montréalaise sur les conditions sociales et la participation des personnes de 55 ans et + - Québec 2024
- Baromètre social de la Wallonie – 2023
- European Social Survey (ESS)
- European Quality of Life Survey – Eurofound
- Enquête IBEST sur le bien-être des habitants de la Métropole grenobloise
- Enquête MEqIn sur les conditions de vie et de bien-être 2015-2016 – UCL, KUL, UAntwerp, ULB
- Enquête EU-SILC
- Enquête sur les pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles – Observatoire des politiques culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques).

Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2025